

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### SECTEUR PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL (p. 2)

MM. Jean Urbaniak, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

#### LOGEMENT EN MILIEU RURAL (p. 2)

MM. Pierre Gascher, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

#### ACTION GOUVERNEMENTALE (p. 3)

MM. René Beaumont, Alain Juppé, Premier ministre.

#### SITUATION DE LA CÔTE D'AZUR (p. 5)

MM. Charles Ehrmann, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

#### LUTTE CONTRE LA FRAUDE (p. 6)

MM. Jean-Pierre Brard, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### HLM DE LA VILLE DE PARIS (p. 7)

Mme Frédérique Bredin, M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES (p. 8)

MM. Didier Migaud, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

#### TRANSPORTS ROUTIERS (p. 9)

MM. Michel Bouvard, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS (p. 9)

Mmes Nicole Catala, Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

#### PRIVATISATION DE RENAULT (p. 10)

MM. François Grosdidier, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### POLITIQUE FAMILIALE (p. 11)

Mme Véronique Neiertz, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 11)

### 2. Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation budgétaire (p. 11).

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles.

M. Daniel Colin, vice-président de la commission de la défense.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

#### *Rappel au règlement* (p. 32)

MM. Jean Tardito, le président, le président de la commission des affaires culturelles.

#### *Reprise du débat* (p. 32)

MM. Adrien Zeller,  
Jean-Pierre Brard,  
Alain Ferry.

#### *Rappels au règlement* (p. 37)

MM. Didier Migaud, le président, Jean-Pierre Brard.

#### *Reprise du débat* (p. 38)

MM. Jean-François Copé,  
Didier Migaud,  
Jean-Jacques Descamps,  
Ernest Moutoussamy,  
Jean Royer,  
Nicolas Sarkozy,  
Augustin Bonrepaux,  
Yves Fréville,  
Yvon Jacob,  
Bernard Derosier,  
Hervé Mariton.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

### 3. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 54).

### 4. Dépôt de projets de loi (p. 54).

### 5. Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 54).

### 6. Dépôt de propositions de loi (p. 55).

### 7. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 56).

### 8. Dépôt de rapports (p. 56).

### 9. Dépôt d'un rapport d'information (p. 56).

### 10. Dépôt d'une lettre rectificative (p. 56).

### 11. Ordre du jour (p. 56).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

### SECTEUR PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

**M. le président.** La parole est à M. Jean Urbaniak.

**M. Jean Urbaniak.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et porte sur la crise que traverse actuellement le secteur public de l'audiovisuel.

Aujourd'hui même, le président de France Télévision est auditionné par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Au-delà de ce rendez-vous dont on peut espérer que, à côté des problèmes de personnes, il portera sur les problèmes de fond, au-delà également des révélations liées au surcoût induits par la sous-traitance d'un certain nombre d'émissions de télévision, se pose le problème de l'avenir du secteur public de la télévision.

Sur cette question, monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises. Notamment, très récemment, vous avez indiqué qu'il n'appartenait pas au CSA de contrôler financièrement les chaînes publiques et que, en ce domaine, l'Etat devait assumer toutes ses responsabilités.

Au premier rang de ces responsabilités, avant même de s'intéresser au problème du contrôle de la gestion des fonds publics, figure la définition que donne l'Etat de la notion même de service public.

En effet, à l'heure des bouleversements liés à la diffusion par satellite ou au développement du numérique, il est urgent que le Gouvernement puisse préciser à nouveau la ligne éditoriale qu'il compte assigner au service public de l'audiovisuel, et, surtout, qu'il sache la mettre en perspective.

Quels moyens comptez-vous attribuer au service public de l'audiovisuel pour lui permettre de répondre pleinement à sa dimension culturelle et humaniste? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.** Monsieur le député, je suis d'accord avec vous : il faut défendre le service public de l'audiovisuel et ne pas profiter des tensions qui existent aujourd'hui à France Télévision pour l'attaquer.

Vous posez deux problèmes : celui des ressources et celui de la ligne éditoriale du secteur public de l'audiovisuel, c'est-à-dire la programmation, mais également la création.

En ce qui concerne les ressources, il ne faut pas être hypocrite. Soit l'Etat a la capacité de financer l'ensemble d'une chaîne, comme c'est le cas pour Arte, soit il est fait appel à la publicité, qui représente 45 p. 100 des ressources de France 2, c'est-à-dire 3,5 milliards de francs. Si nous voulions annuler ce montant, il faudrait augmenter la redevance de 40 p. 100 ; ce n'est pas le souhait des Français, ce n'est pas le mien non plus.

En ce qui concerne la programmation, le secteur de l'audiovisuel public doit être aujourd'hui un lieu de débat, de formation des citoyens, d'informations pluralistes, régionales et de proximité.

Pour ce qui est de la création, il doit diffuser des émissions culturelles, avec du cinéma, du théâtre, de la musique et des arts plastiques.

J'ai décidé de réexaminer le cahier des charges et les missions du service public et de demander au CSA de les faire respecter. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

### LOGEMENT EN MILIEU RURAL

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Gascher.

**M. Pierre Gascher.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué au logement.

Je tiens à nouveau à souligner le manque d'habitations à caractère locatif en milieu rural. C'est un problème très grave, qui touche au premier chef l'aménagement du territoire. Je sais les efforts que vous avez déployés, monsieur le ministre. Pourtant, l'offre de logements est encore très insuffisante dans nos petites communes. Aussi est-il indispensable qu'elles puissent bénéficier d'un soutien spécifique, comme les dotations particulières en PLA ou en PLA très sociaux. Je puis vous assurer que la demande existe. Nos collectivités locales éprouvent de plus en plus de difficultés à poursuivre leur politique de construction et de réhabilitation à des conditions économiquement satisfaisantes.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer la situation présente et permettre aux zones rurales d'accueillir dans les meilleures conditions les familles qui souhaitent y résider? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au logement.

**M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance du logement dans le développement de l'espace rural.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il manque les crédits !

**M. le ministre délégué au logement.** La programmation des aides de l'Etat au logement, vous le savez, est déconcentrée au niveau des préfets, et ceux-ci agissent en vertu d'une circulaire de programmation où je leur ai demandé de tenir le plus grand compte des demandes émanant du monde rural, notamment lorsqu'elles s'expriment dans le cadre d'un projet de développement et d'une démarche intercommunale.

Il leur a également été demandé, en application de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire de février 1995,...

**M. Didier Boulaud.** Il n'y a pas d'aménagement du territoire ! De quoi parlez-vous ?

**M. le président.** Monsieur Boulaud !

**M. le ministre délégué au logement.** ... d'aider les opérations de réhabilitation de logements acquis par les communes en vue d'augmenter leur offre locative sociale...

**M. Didier Boulaud.** Les préfets n'ont pas de crédits !

**M. le ministre délégué au logement.** ... par l'utilisation des crédits PLA, PLATS, PALULOS et PLA Crédit foncier.

J'ai également demandé aux préfets de favoriser la remise sur le marché de logements vacants en soutenant les opérations d'amélioration de l'habitat ancien privé par l'utilisation d'une part significative de l'ANAH, et de la PAH en milieu rural.

Particulièrement conscient de l'importance de l'habitat dans le développement de l'espace rural ainsi que des problèmes de l'habitat rural, M. le Premier ministre vient de nommer un parlementaire en mission...

**M. Didier Boulaud.** Ça fait toujours un chômeur de moins !

**M. le ministre délégué au logement.** ... pour mieux cerner les besoins et proposer les décisions qui s'imposent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### ACTION GOUVERNEMENTALE

**M. le président.** La parole est à M. René Beaumont.

**M. René Beaumont.** Monsieur le Premier ministre, ainsi que le rappelait le Président de la République en visite à Amiens, il y a quelques jours, la réduction de la fracture sociale est bien l'ambition du septennat.

L'action du Président, comme celle du Gouvernement, doit en effet s'inscrire dans la durée, le temps étant bien souvent le meilleur allié de la réforme. Pour autant, les Français attendent aujourd'hui une rupture plus radicale avec les années d'errement du pouvoir socialiste. (*Applau-*

*dissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et la transformation de l'essai réussi le 7 mai dernier.

**M. Louis Mexandeau.** Comique !

**M. René Beaumont.** Un an après l'élection présidentielle et la formation de votre gouvernement, loin des paroles creuses et des déclarations d'intention, plusieurs réformes concrètes ont déjà été engagées ou réalisées.

**M. Didier Boulaud.** Lesquelles ?

**M. René Beaumont.** Faut-il rappeler la sauvegarde de la sécurité sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), que des années de laxisme ont conduite au bord du gouffre, le dialogue renoué avec les agriculteurs et l'aide à l'installation des jeunes, la baisse historique des taux d'intérêt (*Exclamation sur les mêmes bancs. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*), le prêt à taux zéro en faveur du logement ? (*Mêmes mouvements.*)

Cette énumération vous gêne ? Elle vous dérange ? Tant mieux ! Nous, elle nous réjouit !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. René Beaumont.** Faut-il rappeler aussi le plan de relance pour la ville ou la priorité donnée à la sécurité des Français ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez M. Beaumont poser sa question !

**M. Christian Bataille.** M. Beaumont est content de l'action gouvernementale !

**M. René Beaumont.** Un nouvel élan est toutefois nécessaire aujourd'hui pour reconquérir pleinement la confiance qui nous permettra de retrouver les chemins de la croissance et de l'emploi. Cette relance passe sans aucun doute par la réduction des dépenses de l'Etat, lequel, à l'image d'une famille, ne peut vivre éternellement à crédit.

Elle passe également par une réforme fiscale ambitieuse, condition nécessaire d'une baisse réelle du niveau des prélèvements obligatoires, lequel est actuellement insupportable.

Elle concerne aussi la vie quotidienne des Français, leur enfance, avec le renouveau de la politique familiale, leurs études, avec le statut généraux de l'université, leurs emplois, bien évidemment, qui sont au cœur de l'action de tout gouvernement, ainsi que la sauvegarde de leur retraite ou la transmission de leur patrimoine.

Sur tous ces sujets, et sur bien d'autres, un nouvel élan doit être donné à l'action gouvernementale à l'heure du premier bilan. C'est bien vers l'avenir que nous devons aujourd'hui nous tourner. Pouvez-vous nous indiquer, un an après votre entrée en fonctions, quel sens vous comptez donner à l'action de votre gouvernement...

**M. Christian Bataille.** C'est de l'autosatisfaction !

**M. René Beaumont...** et quelles mesures vous allez rapidement prendre pour répondre à nouveau aux aspirations de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Christian Bataille.** Cette question était fortuite, très spontanée !

**M. le président.** Un peu de silence !

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur le député, je sens une certaine effervescence dans une partie de l'Assemblée, mais cela ne va pas m'empêcher de vous répondre,...

**M. Christian Bataille.** C'est tout à fait par hasard que le Premier ministre vous répond, monsieur Beaumont !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Bataille !

**M. Alain Juppé, Premier ministre ...** et de vous répondre aussi calmement et sereinement que possible.

Vous avez eu raison de le rappeler, depuis un an, le Gouvernement a engagé sur plusieurs fronts des réformes profondes qui avaient été, hélas ! trop longtemps différées depuis dix ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous en avez cité quelques-unes, je n'en dresserai pas la liste mais j'ajouterai la réforme de la défense nationale, dont on ne s'était pas préoccupé, même après 1989. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je citerai également le plan pour les PME-PMI et le commerce et l'artisanat, qui sont l'un des gisements d'emplois de notre économie, chacun en a bien conscience. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ajouterai aussi la modernisation de nos entreprises publiques, qu'on avait laissées s'enfoncer dans les déficits. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ainsi, nous sommes en train de réformer le cadre réglementaire et le statut de France Télécom.

Je veux rendre hommage à l'action réformatrice, audacieuse et tenace des membres du Gouvernement, qui ont porté ces réformes, et au soutien sans faille que leur a accordé la majorité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Vous n'applaudissez pas assez !

**M. le président.** Monsieur Bataille !

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Nous allons poursuivre cette action réformatrice et je citerai quelques-uns de nos objectifs immédiats : la réforme de l'enseignement supérieur, jamais entreprise, qui sera rendue publique au mois de juin ; la réforme de l'Etat, qui comportera une action audacieuse en matière de déconcentration ; la réforme de notre fiscalité ; la réforme de la politique familiale, que j'ai engagée, il y a quelques jours, par une conférence qui n'a pas de précédent en France.

**M. Christian Bataille.** Applaudissez, messieurs de la majorité !

**M. le Premier ministre.** Dans le même temps, nous avons rétabli le crédit international de la France, d'abord en stoppant la croissance de nos déficits, qui avaient explosé depuis 1989, ensuite en retrouvant une crédibilité internationale.

Le signe le plus net en est la baisse historique des taux d'intérêt, que vous avez rappelée, monsieur le député, et la capacité à réaliser la monnaie unique dans les délais prévus par le traité créant l'Union européenne, capacité maintenant généralement admise par tous les observateurs internationaux.

**M. Didier Boulaud.** Et les sondages ?

**M. le Premier ministre.** Vous avez voulu gouverner avec les sondages, messieurs, mais vous vous êtes « plantés » ! Alors, de grâce, ne venez pas nous donner de conseils ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Frédérique Bredin.** Applaudissez debout !

**M. Christian Bataille.** C'est mou !

**M. le Premier ministre.** Il nous faut maintenant recueillir les fruits de cette politique. C'est la raison pour laquelle l'objectif majeur du Gouvernement est de libérer les forces de création et d'entreprise qui sont à l'œuvre dans notre pays, en allégeant les prélèvements obligatoires qui pèsent sur elles.

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** C'est tout l'enjeu du débat d'orientation budgétaire qui va débiter dans quelques instants. Et, pour cela, vous en avez conscience, j'en suis sûr, il y a un point de passage obligé : il faut dépenser mieux et dépenser moins ; c'est à cela que la majorité et le Gouvernement doivent maintenant travailler ensemble. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Nous pouvons applaudir à votre place ! Faites un effort !

**M. le Premier ministre.** Le premier poste de dépenses qu'il faut maîtriser, c'est la dette.

Lorsqu'on regarde les chiffres qui vous ont été communiqués pour préparer le débat d'orientation budgétaire, on voit à quel point la politique menée entre 1989 et 1993 a été irresponsable, puisqu'elle aboutit au triplement de la dette publique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Hou !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Balladur !

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**M. le Premier ministre.** Nous allons donc changer cela avec vous.

Deuxième poste de dépenses importantes : la fonction publique. La politique de la fonction publique ne peut pas consister à augmenter indéfiniment les effectifs, comme cela a été fait de 1989 à 1993. Je préfère une fonction publique moins nombreuse, plus efficace et mieux à l'aise dans ses missions, à une fonction publique qui fait de la mauvaise graisse, et c'est cela que nous vous proposerons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, il faut agir sur les dépenses d'intervention, et je fixe à cet égard une règle simple : nous ne dépenserons pas, en 1997, plus que nous n'avons dépensé en francs courants en 1996.

**M. Laurent Dominati.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Pour terminer, j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, sauf si on a le nez rivé sur le court terme, d'une politique de rigueur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais d'une politique de progrès. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est la seule manière de faire en sorte que l'économie française, libérée des prélèvements accumulés au cours des dernières années, redevienne créatrice de richesse et d'emplois, et c'est comme cela que nous réduirons la fracture sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

#### SITUATION DE LA CÔTE D'AZUR

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre car elle concerne l'avenir de la Côte d'Azur, c'est-à-dire de 1,5 million de personnes, ...

**M. Christian Bataille.** Question de flagornerie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Bataille, je vous en prie, un peu de calme !

**M. Charles Ehrmann.** ... et j'associe à cette question mon collègue Rudy Salles.

Premièrement, que va faire le Gouvernement, face au cri de détresse lancé vendredi après-midi par les artisans de Nice et de la France, c'est-à-dire 2 millions de personnes et 800 000 entreprises, créatrices d'emplois en temps normal mais qui succombent aujourd'hui ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

N'allez-vous pas vous taire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre ou du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Ehrmann.** Elles succombent sous le poids des tracasseries administratives et d'une TVA à 20,6 p. 100. Dans les Alpes-Maritimes, 936 entreprises artisanales en 1994 et 951 en 1995 ont déposé leur bilan. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Du calme !

**M. Charles Ehrmann.** Les artisans du bâtiment, les plus nombreux, demandent que vous rameniez la TVA à 5,5 p. 100 pour les travaux de réhabilitation, qui leur donnent plus de travail que la construction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Maxime Gremetz.** Assez !

**M. Charles Ehrmann.** Je crierais plus fort que vous, vous allez voir ! J'ai la voix de Danton et je vais tout faire trembler ! (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Ehrmann !

**M. Charles Ehrmann.** D'autre part, que va faire le Gouvernement pour la Côte d'Azur qui, après les Trente Glorieuses où elle n'a pas su faire une politique d'ensemble, est, depuis une quinzaine d'années, en grande difficulté (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste...*)

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. Charles Ehrmann.** ... malgré des manifestations très médiatisées ?

J'ai donné l'alerte en prononçant mon discours de doyen le 3 avril 1993, j'ai recommencé ici même en 1994 et je viens de le réitérer à Strasbourg, le 23 avril 1996 : il me suffit d'aller à Toulouse, à Strasbourg et dans d'autres villes pour me rendre compte que la Côte d'Azur prend du retard !

Le tourisme, qui occupe 100 000 personnes dans les Alpes-Maritimes, stagne ou est en baisse, alors qu'il augmente de 4 p. 100 dans le reste du monde.

Le bâtiment – « la situation la plus sinistrée de France » comme a dit le ministre Bernard Pons – ...

**M. Maxime Gremetz.** A qui la faute ?

**M. Christian Bataille.** Eh oui !

**M. Jean Tardito.** C'est vrai, la situation est grave !

**M. le président.** Monsieur Bataille, monsieur Tardito, un peu de calme !

**M. Charles Ehrmann.** ... voit nos entreprises de dimension moyenne mal soutenues par les banques... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous devriez plutôt m'applaudir ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Le bâtiment, disais-je, voit nos entreprises de dimension moyenne renvoyer sans cesse du personnel, s'endetter, lutter difficilement contre les entreprises italiennes, aidées par la dévaluation de la lire, ou contre les grosses entreprises françaises qui enlèvent les très rares chantiers existants.

Le résultat est que les Alpes-Maritimes comptent 600 000 chômeurs, dont la moitié à Nice, pour 400 000 actifs. Pourtant, le remède existe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cette crise est celle d'un littoral surpeuplé, avec 90 p. 100 de sa population sur 4 p. 100 du territoire du département, et qui est en train de s'asphyxier par manque de moyens de communication rapides, à l'intérieur comme vers Paris et le Rhin.

**M. le président.** Il faudrait poser votre question, monsieur Ehrmann !

**M. Charles Ehrmann.** Le plan de ces voies existe. Nous en parlons sans arrêt depuis dix ans, mais aucune solution n'est apportée.

Devant cette dérive, et j'en arrive à ma conclusion, monsieur le président...

**M. le président.** Non : à votre question ! (*Sourires.*)

**M. Charles Ehrmann.** Devant cette dérive, il est temps, monsieur le Premier ministre, que l'Etat nous aide à faire prévaloir l'intérêt général sur le particulier et que vous convoquiez l'ensemble des neuf députés et des quatre sénateurs des Alpes-Maritimes, ainsi que la chambre de commerce, afin de trouver une solution définitive qui permette à la Côte d'Azur d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec tous les atouts et son soleil, que nous offrons à tous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

**M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le député, cher doyen, merci de mettre tant d'énergie au service des artisans du bâtiment en général, et de ceux de la Côte d'Azur en particulier.

Vous avez raison de souligner les difficultés auxquelles ont à faire face ces entrepreneurs. Nous comptons beaucoup sur eux et nous respectons énormément l'énergie qu'ils mettent au service de l'emploi. Je rappelle que la moitié de nos 800 000 artisans n'ont ni compagnon ni salarié ; ces artisans constituent donc pour nous un réservoir d'emploi formidable et ils méritent toute notre attention.

C'est pourquoi le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives.

D'abord, il a engagé une politique de relance du logement. Certes, les procédures sont longues, mais les droits de mutation sont allégés, le prêt à taux zéro est maintenant mis en pratique. Ajoutons à cela les efforts de très nombreuses collectivités territoriales – je pense, par exemple, au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui, sur le seul département des Alpes-Maritimes, a investi plus de 1,5 milliard de francs pour l'éducation, la jeunesse et les lycées. Des initiatives sont prises par tous les acteurs locaux au service de la commande publique pour soutenir le logement et le bâtiment.

La deuxième initiative a consisté à alléger le coût du travail dans le cadre du budget de 1996 : la baisse des charges sur les bas salaires a atteint 53 milliards !

Troisième initiative : la loi Barrot sur l'apprentissage, avec l'objectif de 310 000 nouveaux apprentis pour 1996, élément essentiel avec l'augmentation de la prime pour les artisans.

Quatrième initiative : la réforme des marchés publics. Les artisans du bâtiment ont besoin de cette réforme car ils sont très souvent exclus des marchés publics, qui représentent chaque année quelque 700 milliards. Ils en ont également besoin pour promouvoir l'allotissement, assurer le mieux-disant et améliorer leurs conditions de paiement.

Cinquième initiative, enfin : la relance de l'artisanat. A ce sujet, mesdames, messieurs les députés, un texte vous sera proposé dans les prochaines semaines. Il vous permettra de renforcer la qualification et de soutenir le financement. Un pas important a été accompli avec le milliard accordé aux artisans à un taux sans précédent de 3,5 p. 100,...

**Mme Thérèse Aillaud.** Très bien !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** ... soit le meilleur taux de l'agriculture pour les artisans !

Tous ces efforts montrent notre compréhension de la situation. Certes, les choses ne sont pas faciles en ce moment, mais nous sommes à côté des artisans ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Je dois vous dire, monsieur Ehrmann, que je comprends pleinement votre préoccupation en ce qui concerne plus particulièrement la Côte d'Azur et je ferai en sorte que vous soyez entendu.

Je tiens également à vous dire que vous trouverez, auprès du ministre de l'aménagement du territoire, qui est un ami de la Côte d'Azur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), toute l'attention particulière que vous attendez pour être entendu par le Gouvernement et par son chef. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### LUTTE CONTRE LA FRAUDE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le Premier ministre, avec vous, les Français ne sont pas menacés par la « mauvaise graisse », pour reprendre l'élégante expression que vous avez utilisée tout à l'heure, mais par l'anémie puisque vous avez pris dans leur poche 100 milliards de francs en deux ans, au titre de l'augmentation de la TVA et de celle des cotisations sociales.

Pourtant, il y a de l'argent, et je pense en particulier à la fraude, qui représente 200 milliards chaque année d'après le Syndicat unifié des impôts, ou 170 milliards d'après le ministère dirigé par M. Toubon.

Monsieur le Premier ministre, vous avez chargé deux de nos collègues, M. Gérard Léonard et M. Charles-Amédée du Buisson de Courson de la Marne (*Sourires*) d'un rapport pour chasser la fraude. Or que ressort-il de ce rapport ? Que nos deux collègues sont encore des pêcheurs inexpérimentés puisque, s'ils taquinent volontiers les ablettes et le goujon, ils laissent les requins de la finance – pour lesquels, monsieur le Premier ministre, vous n'avez que les yeux de Chimène – divaguer librement.

Ma question sera simple : quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour donner des moyens aux services des impôts, dont on connaît la compétence, afin qu'ils combattent les professionnels de la triche et la délinquance en col blanc, au lieu de vous en prendre aux RMistes et aux chômeurs, désignés comme des cibles dans le rapport de nos deux collègues ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, le 9 mai dernier, M. Gérard Léonard et M. Charles de Courson ont remis à M. le Premier ministre le rapport qu'ils avaient rédigé sur les fraudes qui sont pratiquées dans notre économie et notre société. Ce rapport fait honneur au Parlement, et particulièrement à l'Assemblée nationale, quant à sa mission de contrôle des administrations et des pouvoirs publics.

**M. Jacques Brunhes.** Non !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il met en évidence la diversité des formes de fraude, qui constituent une entrave aux règles de concurrence et portent atteinte au pacte républicain, puisque se creuse un fossé entre les citoyens.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelles mesures comptez-vous prendre ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. le Premier ministre a donné instruction à l'ensemble des membres du Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires...

**M. Jean-Pierre Brard.** Blablabla !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... pour veiller à ce que le texte soit scrupuleusement respecté.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre...

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous en prie ! Vous avez posé votre question et le ministre vous donne sa réponse. Laissez-le s'exprimer !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez raison, monsieur le président : le ministre donne « sa » réponse !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sur le plan fiscal, nous ne pouvons tolérer la diversité des formes de fraude, monsieur le député, non plus que sur le plan social.

Si nous voulons réduire les risques de fraude, nous devons, et avec détermination, simplifier notre réglementation et alléger nos prélèvements obligatoires.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et l'Europe ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est dans ces conditions que nous pourrions efficacement lutter contre la fraude.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous ne répondez pas à ma question !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Enfin, puis-je vous faire observer que, dans le dernier projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, nous avons pris des dispositions pour lutter plus efficacement contre certaines formes de fraude...

**M. Jean-Claude Lefort.** Contre « certaines formes » !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... liées à la mondialisation de l'économie.

Oui, monsieur Brard, le Gouvernement est déterminé à combattre toutes les formes de fraude ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** On verra ça !

**M. le président.** Nous venons aux questions du groupe socialiste.

#### HLM DE LA VILLE DE PARIS

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Bredin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vous en prie, mes chers collègues ! La parole est à Mme Bredin, et à elle seule !

**Mme Frédérique Bredin.** Monsieur le président, mes collègues ne savent même pas ce que je vais dire ! Quelle belle image de la démocratie !

La politique du Gouvernement en faveur du logement social prend un visage nouveau quand on voit l'intérêt très particulier qu'a porté le RPR à la rénovation des HLM de la Ville de Paris (« Ah ! » sur les bancs du groupe

*du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), des cages d'escalier et des ascenseurs.

Les financements occultes dont parle la presse, s'ils étaient établis, seraient particulièrement choquants puisqu'ils auraient eu lieu après 1990,...

**M. Pierre Lellouche.** Pas ça, pas vous ! Vos propos sont scandaleux !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Lellouche !

**Mme Frédérique Bredin.** ... c'est-à-dire après l'adoption par le Parlement d'une loi sur la transparence du financement des partis politiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Boucheron !

**M. Pierre Lellouche.** Mme Bredin fait la morale !

**M. le président.** Laissez Mme Bredin poser sa question !

**Mme Frédérique Bredin.** Les juges français se sont heurtés, semble-t-il, à bien des obstacles entravant ou retardant leurs enquêtes considérées comme inopportunes.

**M. Pierre Lellouche.** Vos propos sont scandaleux !

**Mme Frédérique Bredin.** La justice suisse vient de transmettre, par voie diplomatique, le résultat de ses investigations.

**M. Pierre Lellouche.** Pas ça, pas vous !

**Mme Frédérique Bredin.** Nous voudrions donc que M. Alain Juppé, Premier ministre, nous éclaire sur cette affaire. Mais sans doute avez-vous remarqué, monsieur le président de l'Assemblée nationale, que le Premier ministre ne répondait jamais, sans doute par faible goût pour nos débats démocratiques, aux questions d'actualité posées par l'opposition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aussi souhaiterais-je qu'à défaut du Premier ministre, ce soit le président du RPR, M. Alain Juppé, ou le secrétaire général du RPR adjoint aux finances de la Ville de Paris au moment des faits, toujours M. Alain Juppé, qui nous réponde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Madame le député, je voudrais répondre trois choses...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La cassette !

**M. le garde des sceaux.** ... bien que ce soit beaucoup pour une question qui ne se pose pas !

**M. André Fanton.** De toute façon, Mme Bredin n'écoute pas les réponses !

**Mme Frédérique Bredin.** J'ai posé ma question au Premier ministre !

**M. le garde des sceaux.** Tout d'abord, la manière dont vous mettez en cause les mandats que des militants ont donnés librement, conformément aux principes qui régissent nos mouvements politiques – le vôtre comme le

nôtre –, à des hommes et à des femmes qui, aujourd'hui, sont chargés de responsabilité au sein de ces mouvements, est purement et simplement antidémocratique! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Ecoutez la réponse du garde des sceaux!

**M. le garde des sceaux.** Voudriez-vous, madame Bredin, que ce soit vous qui indiquiez aux militants du RPR les dirigeants qu'ils doivent choisir? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Allez dire cela à Henri Emmanuelli!

**M. le garde des sceaux.** Vous avez une curieuse conception de l'application de l'article 4 de la Constitution, qui donne aux partis le droit de s'organiser librement! (« *La cassette!* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**Mme Frédérique Bredin.** Scandaleux!

**M. le président.** Un peu de calme! Laissez le ministre répondre.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il ne répond pas: il prêche pour sa paroisse!

**M. le garde des sceaux.** Je voudrais également vous indiquer, madame le député,...

**M. Christian Bataille.** ... que vous avez retrouvé votre cassette!

**M. le garde des sceaux.** ... que j'ai lu, comme vous, le journal. Je ne sais rien de plus sur l'affaire dont vous parlez que ce que la presse en dit. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Dans cette affaire, comme dans toutes les autres, les procédures ont été parfaitement respectées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Louis de Broissia.** Que les socialistes nous parlent d'Urba!

**M. le garde des sceaux.** Troisième chose (« *Ah!* » sur les bancs du groupe socialiste),...

**M. Christian Bataille.** Toubon est innocent!

**M. le garde des sceaux.** ... toujours dans la même ligne: nous faisons, quant à nous, ce que vous avez été incapables de faire pendant quatorze ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sommes en train de terminer la négociation, avec la Confédération helvétique (« *Ah!* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), d'une convention additive à la convention européenne sur l'entraide judiciaire pénale...

**Mme Frédérique Bredin.** Vous ne répondez pas à ma question!

**Mme Martine David.** Il ne répond à rien!

**M. le garde des sceaux.** ... qui permettra la transmission des documents de manière directe entre les magistrats suisses et les magistrats français.

**Mme Frédérique Bredin.** C'est restrictif!

**M. le président.** Madame Bredin, laissez le ministre parler.

**Mme Frédérique Bredin.** Pourquoi le ministre ne répond-il pas à ma question?

**M. le garde des sceaux.** Madame Bredin, quand il s'agit de faire la transparence, vous savez nous trouver, parce que nous, nous n'avons rien à cacher. Vous ne pouvez en dire autant! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, s'il y a une chose que nous ne contesterons pas au garde des sceaux, c'est sa formidable capacité à ne jamais répondre aux questions que nous posons! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, un an après votre prise de fonctions le chômage continue d'augmenter, le pouvoir d'achat des Français de se dégrader,...

**M. Daniel Picotin.** Toujours la même rengaine!

**M. Louis de Broissia.** Merci, la gauche!

**M. Didier Migaud.** ... et, en matière d'impôts et taxes, votre gouvernement a battu le record de celui de votre prédécesseur, qui lui-même avait battu un record historique. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Après avoir lourdement augmenté le poids des prélèvements obligatoires et contraint les collectivités locales à augmenter la pression fiscale, vous affirmez à nouveau vouloir réduire les impôts en restreignant considérablement les dépenses.

Je poserai quatre questions précises. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Arthur Dehaine.** C'est trop!

**M. Didier Migaud.** Premièrement, pouvez-vous rappeler le niveau des impôts et des taxes à votre arrivée à Matignon et nous dire quel est le niveau qu'ils atteignent aujourd'hui?

Deuxièmement, la réduction des dépenses que vous envisagez s'appliquera-t-elle aux avantages fiscaux que vous avez accordés les deux dernières années aux détenteurs des plus hauts revenus?

Troisièmement, la réduction des impôts concernera-t-elle aussi, dans votre esprit, les impôts indirects et les taxes? En clair, la TVA, que vous avez augmentée, baissera-t-elle en 1997?

**M. Arthur Dehaine.** Il fallait bien payer vos dettes!

**M. Didier Migaud.** Quatrièmement, cette réduction des impôts s'appliquera-t-elle à tous les Français ou bien seulement à quelques catégories de contribuables?

A ces questions, monsieur le Premier ministre, les Français n'attendent pas de nouvelles réponses politiques. La situation est aujourd'hui très fortement dégradée, dites-vous. Je vous rappelle que votre majorité est au Gouvernement depuis plus de trois ans.

**M. Louis de Broissia.** Et vous, vous y êtes restés dix ans!

**M. Didier Migaud.** La situation que vous déplorez aujourd'hui résulte en grande partie, mes chers collègues, des choix qui sont les vôtres depuis trois ans.

A ces questions précises, monsieur le Premier ministre, nous souhaitons des réponses précises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, cette séance de questions d'actualité va être immédiatement suivie d'une grande première : un débat sur les orientations budgétaires pour 1997, que l'on pourrait ainsi sous-titrer : « Comment guérir la France de la maladie héritée de dix ans de gouvernement socialiste ? ». (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** M. Lamassoure est un bien mauvais médecin !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Le Déaut. Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué au budget.** Au cours de ce débat, qui durera deux jours, vous aurez vous-mêmes, mesdames, messieurs les députés, plusieurs heures pour répondre à la question. (*Sourires.*)

**Mme Martine David.** C'est tout ce que vous avez à nous dire ?

**M. le ministre délégué au budget.** Quels remèdes ceux qui ont quadruplé en quatre ans le déficit des finances de l'Etat proposeront-ils pour rétablir leur équilibre ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On a le temps de mourir en trois ans !

**M. le ministre délégué au budget.** Les Français attendent la réponse avec intérêt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### TRANSPORTS ROUTIERS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question concerne plus particulièrement le transport routier.

En signant un contrat de progrès, il y a quelques mois, la profession des transporteurs routiers a engagé une action responsable permettant de lutter contre l'insécurité routière tout en mettant fin à une concurrence destructrice non seulement pour les transporteurs eux-mêmes et les usagers de la route, mais aussi pour les entreprises dont les finances étaient fragilisées en raison de marges de plus en plus faibles. La concurrence est ainsi harmonisée au niveau national et je souhaite que ce dispositif soit bientôt complété par des dispositions législatives et réglementaires sur les prix anormalement bas. Mais il reste beaucoup à faire au niveau communautaire. Il est, en effet, impératif de défendre nos entreprises confrontées à

la concurrence étrangère, notamment lorsque les réglementations sociales de sécurité et les coûts divergent trop, comme c'est le cas avec de nombreux pays de l'Union européenne. Dans cet esprit, pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où en sont les discussions avec nos partenaires européens à ce sujet ? Le Gouvernement français envisage-t-il de demander que la libéralisation totale du cabotage soit suspendue jusqu'à l'harmonisation communautaire des conditions de concurrence ? Il y a certes beaucoup à faire en la matière. Les transporteurs routiers sont de plus en plus inquiets. Je connais votre attachement à cette question, monsieur le ministre, et je sais que le Gouvernement a un gros handicap à surmonter car, durant de nombreuses années, rien n'a été fait pour limiter cette concurrence sauvage, mais je vous dis les espoirs de toute une profession. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, je connais très bien l'inquiétude des responsables d'entreprises de transports routiers.

Par une résolution du 14 mars 1995, le Conseil européen des ministres des transports a mandaté la Commission pour qu'elle fasse des propositions visant à harmoniser la concurrence dans ce secteur. Cette harmonisation des conditions de concurrence entre les entreprises de transports routiers des différents Etats membres de l'Union doit en effet progresser parallèlement à la libéralisation de l'accès au marché qui interviendra, pour le transport routier de marchandises, le 1<sup>er</sup> juillet 1998, avec la libéralisation complète du cabotage. Le Gouvernement est naturellement très vigilant. Il veillera à ce que ce mandat soit bien suivi d'effets concrets et je peux vous assurer que je le rappellerai personnellement avec insistance au commissaire européen M. Kinnock, qui doit venir prochainement à Paris. Aujourd'hui, notre priorité n'est pas de retarder la libéralisation du cabotage, car si celui-ci est fait dans de bonnes conditions, il sera une chance pour nos entreprises. Tous nos efforts portent sur l'amélioration des conditions dans lesquelles cette libéralisation doit intervenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué pour l'emploi et concerne les groupements d'employeurs. Cette formule, qui remonte à une dizaine d'années, reste assez peu utilisée. C'est regrettable car elle permettrait de favoriser le recrutement de cadres ou de salariés pour des activités saisonnières. Il s'agit d'une structure associative permettant à des employeurs de se grouper pour utiliser les services d'un même salarié soit successivement, soit simultanément.

La loi quinquennale pour l'emploi de 1993 contient certaines dispositions tendant à faciliter le recours à cette formule, mais il semble qu'elles soient encore trop restrictives. Le Gouvernement envisage-t-il de stimuler l'essor de ces structures associatives, qui sont aujourd'hui au nombre de cent environ dans le secteur non agricole et qui occupent 1 800 salariés, mais qui pourraient en employer bien davantage ? On pourrait simplifier le

régime qui leur est applicable, s'agissant notamment de la sécurité sociale et de la médecine du travail. On pourrait aussi supprimer le seuil de 300 salariés au-delà duquel une entreprise ne peut pas adhérer à un groupement d'employeurs. Madame le ministre, des améliorations sont à apporter au dispositif actuel. Je vous serais reconnaissante de nous dire si le Gouvernement envisage de s'orienter en ce sens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

**Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.** Madame le député, les groupements d'employeurs, la pluriactivité et le multisalariat sont autant de formes nouvelles d'activités dont l'essor depuis quelques années est certainement insuffisant au regard des services qu'elles peuvent rendre aujourd'hui. La formule des groupements d'employeurs est assez utilisée dans le milieu agricole, qui en compte environ 800. Le milieu artisanal y a recours petit à petit, mais il est vrai que les dispositions législatives et réglementaires actuelles freinent quelque peu son développement. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a souhaité que des mesures soient prises, dans le cadre d'un comité interministériel pour le développement de l'emploi, afin de favoriser le développement de ces groupements d'employeurs et de ces nouvelles formes d'activités.

L'objectif est de simplifier leur constitution, d'en faciliter l'accès et d'assurer la neutralité du recours à ces nouvelles formes d'activités par rapport aux formes traditionnelles. Nous avons permis aux entreprises publiques et aux établissements publics de plus de 300 salariés d'y adhérer – c'est important – et nous avons étendu l'exonération d'impôt forfaitaire sur les sociétés à toutes les formes de groupement.

De plus, pour répondre à votre demande, nous allons engager une campagne d'information et de communication sur ces formes de groupement qui sont effectivement très utiles. Par voie de circulaire, Jacques Barrot et moi-même allons attirer l'attention des services déconcentrés sur ces groupements pour en faciliter la constitution.

S'agissant, par ailleurs, de la pluriactivité et du multisalariat, vous avez tout à fait raison, il fallait faciliter l'aspect social des choses. L'assuré social pluriactif pourra choisir sa caisse de rattachement à la sécurité sociale qui servira de caisse pivot entre ses différents statuts sociaux.

Telles sont, madame le député, les informations que je peux vous donner en vous assurant que nous continuerons à encourager ces formes de groupements ou d'activités qui rendent de grands services dans tout le pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### PRIVATISATION DE RENAULT

**M. le président.** La parole est à M. François Grosdidier.

**M. François Grosdidier.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la direction de Renault a annoncé hier que, dans les mois à venir, l'Etat ramènerait sa participation au capital de cette société de plus de la moitié à environ 46 p. 100, c'est-à-dire une part minoritaire.

**M. Maxime Gremetz.** C'est le grand bradage !

**M. François Grosdidier.** Cette opération de semi-privatisation devrait permettre au premier producteur automobile français de mieux affronter la conjoncture difficile qui frappe le secteur automobile. Renault pourrait ainsi bénéficier à l'avenir d'une plus grande souplesse de gestion lui permettant de saisir toutes les opportunités pour conclure des accords de coopération avec de nouveaux partenaires.

**M. Maxime Gremetz.** C'est la grande braderie !

**M. François Grosdidier.** Cela doit conforter sa place au niveau mondial et lui permettre de conquérir de nouveaux marchés. L'expérience de la fusion ratée entre Renault et Volvo a en effet prouvé que la perte de temps dans ces affaires est rarement propice au développement de notre industrie. Elle a aussi montré que Renault ne peut aujourd'hui faire face seule à la concurrence internationale.

Monsieur le ministre, quelles seront les conséquences de cette opération de privatisation sur la vie quotidienne de cette grande entreprise nationale ?

**M. Maxime Gremetz.** Légitime inquiétude !

**M. François Grosdidier.** Son annonce a provoqué un certain émoi, chez les salariés notamment. C'est pourquoi je souhaite que vous nous précisiez les enjeux de cette privatisation, les conditions sociales dans lesquelles elle sera réalisée et son calendrier. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bataille.** C'est une question téléphonée !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, je vous confirme ce que j'ai annoncé hier soir : le Gouvernement a décidé de procéder dans les prochaines semaines à la privatisation de Renault par le biais d'une opération de gré à gré. En novembre 1994, il avait procédé à une première tranche d'offres publiques de vente et l'Etat était resté actionnaire à hauteur de 50,1 p. 100 plus 2 p. 100 correspondant aux actions gratuites distribuées aux salariés et aux premiers souscripteurs. Comme vous l'avez rappelé, en 1984, le statut de la société avait été transformé pour permettre le rapprochement avec Volvo. Nous poursuivons donc dans cette même logique industrielle.

Les conditions actuelles du marché se prêtent à la privatisation et le Gouvernement est bien déterminé à y procéder, mais en raison du cours de l'action Renault, nous avons estimé que nous devons nous en tenir à une opération portant sur 6 p. 100 du capital. Les offres d'achat seront transmises au Gouvernement et, sur avis de la commission de privatisation, je procéderai à la désignation de ces actionnaires qui viendront rejoindre le groupe d'actionnaires partenaires dont le portage de capital correspondra à 11 p. 100 environ des actions. Nous sommes là dans une logique industrielle...

**M. Maxime Gremetz.** Ultra-libérale !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et je voudrais lever toute ambiguïté. Conformément à ce que le président Schweitzer a déclaré hier soir, je puis vous assurer que cette opération ne changera rien au statut du personnel, comme le confirme l'accord relatif à la continuité des dispositions contractuelles régissant le personnel de la société Renault signé le 6 octobre 1995.

Pour le reste, nous prenons toutes dispositions pour que l'Etat actionnaire assume pleinement ses responsabilités, ce qui, cela dit entre nous, s'est révélé très perfectible dans les années passées de gouvernements socialistes. En tout état de cause, ce n'est pas la vocation de l'Etat que de rester actionnaire. Mais, je le répète, rien ne sera changé au statut du personnel de Renault, soyez-en assurés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

#### POLITIQUE FAMILIALE

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Neiertz.

**Mme Véronique Neiertz.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En 1995, le candidat Chirac promettait à l'Union nationale des associations familiales « un véritable contrat de progrès pour les familles »...

**M. Jean Ueberschlag.** Vous êtes mal placée pour défendre les familles !

**Mme Véronique Neiertz.** ... et s'engageait à « redonner à la politique familiale la toute première place ».

**M. Jean Ueberschlag.** Pas vous !

**Mme Véronique Neiertz.** En guise de contrat de progrès, les familles ont eu droit, depuis un an, au gel des prestations familiales, à la réduction des aides au logement, à la réduction des indemnités de maternité, à la mise sous condition de ressources de l'allocation pour jeune enfant. Cette dernière mesure pourrait se comprendre..., mais vous avez fixé le seuil si bas que 160 000 familles sont exclues du bénéfice de cette allocation. Et ce n'est pas fini. (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) car M. le Premier ministre a annoncé, pour 1997, le prélèvement du RDS sur les allocations familiales et la fiscalisation de celles-ci, ce qui va rendre imposables de nombreuses familles qui ne le sont pas.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous expliquer aujourd'hui ce que le candidat Chirac entendait par « contrat de progrès pour les familles » ?

**M. Jean Ueberschlag.** C'est quoi la famille, pour vous ? Vous ne savez pas ce que c'est !

**Mme Véronique Neiertz.** A quelle date engagerez-vous une politique familiale qui soit autre chose que la réduction systématique du pouvoir d'achat des familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot,** *ministre du travail et des affaires sociales.* Madame Neiertz, il s'est passé des choses depuis l'époque où il y avait en effet un contrat de progrès pour les familles ! En 1980 déjà, nous commençons à mettre de l'ordre dans certaines dépenses pour éviter la dérive progressive des ressources de la branche famille vers une branche maladie pour laquelle les efforts de bonne gestion n'étaient pas du tout à la mode. Et s'agissant de ce qui s'est passé après 1981, je tiens des chiffres à votre dis-

position ! Mieux vaut donc, madame Neiertz, adopter un ton plus mesuré lorsque vous évoquez le passé ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, vous venez d'énoncer deux contrevérités que je suis bien obligé de relever. D'abord, cette année, le RDS n'est pas appliqué sur les allocations familiales. Ensuite, il n'a pas été question pour le Gouvernement de prendre une décision sur l'inclusion des prestations familiales dans le revenu imposable avant d'avoir recueilli l'avis des partenaires, des mouvements familiaux.

Vous insinuez que la décision est prise, alors qu'elle ne l'est pas et qu'elle est soumise à la concertation. Un peu plus d'objectivité, s'il vous plaît ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et le débat d'orientation budgétaire.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean-Pierre Brard.** Toute la question est de savoir comment traverser le triangle des Bermudes sans sombrer !

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous en prie, vous avez déjà beaucoup donné entre quinze heures et seize heures, n'abusez pas !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous feriez un excellent capitaine, monsieur le président, à condition de ne pas « déquiller » !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, et à lui seul.

**M. Jean Arthuis,** *ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat d'orientation budgétaire que nous entamons aujourd'hui marque la volonté du Gouvernement d'associer plus étroitement le Parlement aux grands choix budgétaires. Il répond aux exigences, de sincérité et de transparence, conditions nécessaires pour une prise de

conscience de la situation réelle des finances publiques. Si l'on veut mettre la France en ordre de bataille, nous devons appréhender la réalité sans fard.

Dans l'histoire de nos démocraties, le Parlement a conquis ses pouvoirs autour du consentement à l'impôt. Associer le Parlement dès le moment où les décisions se préparent pour le budget, avant les arbitrages, constitue en quelque sorte un retour aux sources.

Il s'inscrit dans la volonté du Président de la République de renforcer le rôle du Parlement, comme dans celle du Premier ministre de réformer l'Etat.

Voici venue l'heure d'un débat attendu, maintes fois demandé, et qui n'a sans doute jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui tant les choix à opérer sont cruciaux pour l'avenir de notre pays.

Jusqu'à maintenant, mesdames, messieurs les députés, vous découvriez le projet de loi de finances lors de son approbation par le conseil des ministres, dans le courant du mois de septembre. Et, pendant la discussion qui s'engageait alors, le projet apparaissait bien souvent comme une sorte de forteresse inexpugnable dont seul le Gouvernement avait pu modeler les contours. Dès lors ces longues séances généraient parfois des frustrations, chacun mesurant que les grandes décisions avaient déjà été prises de façon irréversible, que le budget était bouclé.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais cela va changer !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce que nous souhaitons c'est que le Parlement soit un acteur essentiel des grands choix budgétaires.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le ton est bon, en tout cas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** A l'occasion de ce débat, nous avons voulu présenter le budget aussi simplement, aussi clairement que possible. Il faut qu'ensemble nous puissions faire œuvre de pédagogie.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour cela il faut des pédagogues !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous devons en effet décrire et expliquer aux Français la situation des comptes de l'Etat. Il faut leur dire pourquoi on ne peut plus continuer comme avant.

**M. Didier Migaud.** Comme avec Ballardur !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. Philippe Auberger l'a justement noté dans son rapport, il ne s'agit pas de modifier l'équilibre institutionnel qui donne à l'exécutif la tâche de préparer le projet de loi de finances. Le Gouvernement s'y emploie et a lui-même renoué sa propre procédure.

Pour la première fois cette année, en effet, des rencontres ont eu lieu dès le mois de février entre les différents ministères et le ministère des finances pour confronter les analyses sur le budget pour 1997. Et le 2 mai, le Premier ministre a réuni l'ensemble du Gouvernement pour sensibiliser chaque ministre à la rigueur du budget, renforçant ainsi la collégialité de la démarche, de l'orientation, de la décision.

Au titre des novations, je veux remercier la commission des finances et la Cour des comptes qui ont apporté des contributions importantes pour la préparation de ce débat.

Le Gouvernement est particulièrement sensible au soutien que lui apporte la commission des finances dans sa volonté de redressement des comptes publics. Je veux rendre hommage à sa détermination, traduite avec force par son président M. Pierre Méhaignerie et son rapporteur général, M. Philippe Auberger.

Nous avons également apprécié l'analyse de l'exécution du budget de 1995 par la Cour des comptes, même si nous ne pouvons souscrire à sa reconstitution quelque peu artificielle du taux de progression des charges de l'Etat.

**M. Didier Migaud.** C'est de l'humour !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il faut souligner l'avantage que constitue la rapidité de transmission des travaux de la Cour des comptes sur l'exécution de l'année précédente. C'est une première, facilitée par le raccourcissement de la période complémentaire de deux semaines. Je salue ce progrès. C'est du temps réel.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, ce débat revêt pour le Gouvernement une très grande importance et je voudrais préciser devant vous ce qu'il en attend. En premier lieu, que chacun puisse mieux apprécier l'importance et la flexibilité relative des masses en jeu. Pour que les appréciations et les propositions soient plus réalistes, il faut bien mesurer les marges de manœuvre, se détourner des « fausses fenêtres », dissiper les illusions, éviter la tyrannie du court terme, mettre l'action en perspective.

Dans son rapport, le Gouvernement a tenu à présenter les différentes composantes du budget de l'Etat en mettant l'accent sur le volet des dépenses et en les regroupant par nature, évitant la dispersion et l'éclatement. Oui, l'analyse finissait par escamoter la synthèse.

Traditionnellement, le Parlement voyait les dépenses au travers du seul prisme des fascicules ministériels. Cette pratique était quelque peu réductrice. Il convient d'ouvrir une réflexion par thèmes, par nature de dépense de manière transversale.

**M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Désormais, j'espère que chaque année le débat d'orientation budgétaire permettra cet examen qui faisait défaut jusqu'à présent. Le moment est venu de refonder le processus d'élaboration budgétaire en posant les vrais problèmes avec courage et lucidité.

En deuxième lieu, grâce à cette vision globale, il devient possible de délibérer sur les grandes enveloppes de dépenses et notamment sur les deux catégories qui représentent à elles seules 90 p. 100 des masses hors service de la dette ; il s'agit des dépenses de rémunération et des interventions de l'Etat avec, au sein de ces dernières, une interrogation sur le devenir des revenus de transferts.

C'est à ce stade que chacun perçoit mieux encore la nécessité et l'urgence des réformes structurelles trop longtemps ajournées.

Enfin, vous l'imaginez bien, le Gouvernement sera attentif à toutes les suggestions qui pourront lui être faites en vue de la préparation du budget, dont il garde, bien sûr, la pleine et entière responsabilité.

Depuis plusieurs années, l'Assemblée nationale a donné des signes constructifs.

Que ce soit au travers de réflexions spécifiques sur la révision des services votés, expérience courageuse conduite lors de la préparation du budget de 1995, que ce soit la recherche, si difficile, d'économies – de deux à quatre milliards de francs – à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1996 ou, plus récemment, avec le rapport de la mission sur les fraudes et les pratiques abusives présenté par M. Gérard Léonard et M. Charles de Courson,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Pourquoi estropiez-vous son nom ? (*Rires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... votre assemblée montre qu'elle apporte un concours précieux dans la recherche des voies et moyens d'une bonne utilisation de l'argent public. Elle vient même, en accord avec le Sénat, de franchir une nouvelle étape en décidant de se doter d'un office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires.

Ces observations, si encourageantes, étant faites, je veux replacer ce débat dans le cadre de la politique générale du Gouvernement.

Notre priorité absolue, faut-il le rappeler, reste l'emploi et la cohésion sociale. Toute notre action vise à permettre de libérer les initiatives, réduire et simplifier les contraintes et formalités de toute sorte, moderniser notre fiscalité. Pour libérer les énergies, il est impératif d'alléger les prélèvements obligatoires.

C'est notre conviction profonde. C'est notre détermination. Mais encore faut-il s'en donner les moyens en dégagant des marges de manœuvre, c'est-à-dire en maîtrisant les dépenses publiques.

J'ai noté avec satisfaction qu'un certain consensus se faisait jour sur la fin des illusions relatives aux vertus supposées du déficit. Le temps de la glorification de la dépense publique, si prisé entre 1989 et 1992, est révolu.

Le diagnostic est posé. Le Président de la République l'a exprimé avec force le 7 mai dernier en affirmant : « Une nation, pas plus qu'une famille, ne peut vivre durablement à crédit. Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts que nos enfants supporteront demain, comme nous payons actuellement les facilités excessives que nous nous sommes accordées hier. Tout cela fragilise notre pays et, au bout du compte, nourrit le chômage. »

Il n'y a plus d'alternative à un profond assainissement de nos finances publiques.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qu'avez-vous fait depuis trois ans ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le gouvernement de M. Edouard Balladur a commencé à opérer cette remise en ordre. Il a fait voter par le Parlement une loi d'orientation quinquennale de maîtrise des finances publiques et a permis, avec la réforme des retraites, que soient amorcées les transformations structurelles dont notre pays a besoin.

Alors que, depuis un an, le Président de la République et le Premier ministre sont issus des rangs de notre majorité,...

**Mme Ségolène Royal.** Et M. Balladur ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... nous pouvons et nous devons agir sans restriction, avec cohérence et détermination.

En effet, qu'avons-nous connu, sur le plan économique, pendant les quatorze années de présidence socialiste ?

**M. Didier Migaud.** Nous avons eu M. Chirac pendant deux ans !

**M. Augustin Bonrepaux.** Puis M. Balladur !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons connu une croissance ininterrompue du chômage et une période qui s'est achevée par une succession de sinistres sur le plan des finances publiques.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vrai !

**M. Jean-Marc Salinier.** Provocations inutiles et mesquines !

**M. Didier Migaud.** Quelle a été la part de M. Balladur ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour résumer le bilan de ces deux septennats, il suffit de rappeler deux chiffres : alors qu'en 1980 les intérêts de la dette publique absorbaient 5 p. 100 des recettes fiscales nettes, ils en ont englouti 20 p. 100 en 1995. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Balladur est passé par là !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il faut aussi évoquer les lois de finances récentes qui ont donné lieu à des dérapages sans précédent. Vous vous en souvenez.

Ainsi, pour la loi de finances de 1991, on est passé d'un déficit prévu de 81 milliards de francs à un déficit constaté en exécution de 134 milliards de francs, soit une dérive de 53 milliards de francs. Pour celle de 1992, les chiffres ont été respectivement de 91 milliards de francs et 236 milliards de francs, soit une dérive de 145 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Et voilà !

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** De même, alors que le déficit avait été prévu à 183 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1993, il a été, en exécution de 345 milliards de francs, soit une dérive de 162 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est vous qui l'avez exécutée !

**M. Bernard Derosier.** C'est Balladur !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme !

**M. Didier Boulaud.** C'est trop facile ! Vous cachez vos insuffisances derrière la provocation.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous avez ruiné la France !

**M. le président.** Un peu de calme. Vous vous exprimez tout à l'heure !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce n'est que depuis le collectif du printemps de 1993 que nous avons repris l'habitude, au prix de beaucoup d'efforts, d'exécuter les budgets au niveau voté par le Parlement.

**M. Arnaud Lepercq.** Très bien !

**M. Didier Boulaud.** C'est le début d'un hiver pour beaucoup !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est donc au printemps de 1993 que les pendules ont été remises à l'heure.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Exact !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nul ne doit être tenté de revenir aux anciennes méthodes des budgets virtuels et à la cosmétique comptable des entreprises publiques. Je ne m'appesantirai pas, naturellement, sur les déconvenues du Crédit lyonnais, (*Exclamations sur divers bancs*), du Comptoir des entrepreneurs, de GIAT Industries. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Oui, parlons du Crédit lyonnais !

**M. Jean-Pierre Brard.** Parlons aussi du Crédit foncier !

**M. Didier Boulaud.** On va vous voir à l'œuvre dans l'armement !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dans tous les domaines de l'action publique, nous devons respecter un devoir de transparence et de sincérité. En effet, si l'on doute, on ne risque pas ; si l'on doute, on ne crée pas ; si l'on doute, on n'investit pas.

En présentant le rapport sur le débat d'orientation budgétaire, nous avons voulu dresser, sans concessions ni complaisance, un état des lieux.

**M. Didier Migaud.** C'est un réquisitoire contre l'actuel gouvernement !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En dissipant les illusions, en démasquant les faux-semblants, nous affermissons la confiance en la capacité des pouvoirs publics à rechercher les voies et moyens du redressement de notre pays.

**M. Didier Migaud.** C'est très dur pour M. Sarkozy !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous n'avons fait qu'une partie du chemin. Certes, la baisse des taux d'intérêt que nous venons de connaître est sans précédent dans l'histoire économique récente, et elle nous conforte dans la justesse de nos grandes options. Mais le budget de 1997 va marquer une étape capitale : serons-nous capables, pour la deuxième année consécutive, de baisser le déficit du budget de l'Etat d'un demi-point de PIB ? C'est un défi que le Président de la République, le Premier ministre et l'ensemble du Gouvernement sont décidés à relever. Nous avons besoin de votre aide pour tenir le cap.

Pour éclairer ce débat, je vais souligner les lignes de forces de notre stratégie budgétaire.

Premier principe : il n'est pas de souveraineté dans le déficit chronique, il n'est pas de liberté dans le surendettement.

Deuxième principe : trop d'impôt tue l'impôt.

**M. Augustin Bonrepaux.** On le sait. Vous en avez fait la démonstration !

**M. Didier Migaud.** En ce domaine, vous êtes des champions !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En France, avec le niveau record des prélèvements obligatoires au sein de l'Europe, le seuil de tolérance est franchi. Cette situation, dans une économie ouverte sur le monde, multiplie les risques de délocalisation de l'activité, de l'emploi et des recettes fiscales. Notre voie est toute tracée : maîtriser les dépenses publiques pour faire baisser les prélèvements obligatoires.

Afin de mieux appréhender le déséquilibre des finances de l'Etat, nous avons voulu recourir à une présentation plus familière du budget : celle qu'utilisent les collectivités locales qui distinguent les recettes et les dépenses de fonctionnement d'une part, et celles d'investissement, d'autre part.

**M. Didier Boulaud.** Sans déficit !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dans la loi de finances pour 1996, trois points illustrent la dégradation des finances publiques, prenant forme d'enseignements.

Premier enseignement : la section de fonctionnement se solde par un déséquilibre de 109 milliards de francs. Autrement dit, l'Etat doit emprunter pour payer les salaires, les charges sociales, les pensions, l'ensemble des allocations, des versements divers et des dépenses courantes, y compris les intérêts de la dette. De plus, ce déficit n'intègre pas la charge du prélèvement qui s'impose aux collectivités locales pour assurer le remboursement des dettes antérieures.

Deuxième enseignement : il faut emprunter non seulement pour couvrir le déficit de fonctionnement, non seulement pour financer les investissements ce qui, somme toute, est une démarche orthodoxe pour l'investissement, mais aussi pour rembourser les emprunts antérieurs qui viennent à échéance. Ainsi, en 1996, nous allons devoir emprunter 529 milliards de francs : 109 milliards de francs pour payer une partie des dépenses de fonctionnement, 241 milliards de francs pour rembourser les emprunts antérieurs qui arrivent à échéance...

**M. Arnaud Lepercq.** Les vôtres, messieurs les socialistes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et 179 milliards de francs pour couvrir les dépenses d'investissement. Il ne peut donc y avoir d'équilibre réel car nous sommes en présence d'un phénomène de boule de neige qui ne cesse d'accroître le montant de l'endettement et le montant des charges financières.

Dans ces conditions, il est sans doute plus simple, pour réduire le déficit, de comprimer les dépenses d'investissement alors qu'il est beaucoup plus délicat d'engager des réformes structurelles et d'opérer certains choix pour alléger les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses des titres V et VI s'élèveront à 173 milliards de francs en 1996, alors qu'elles étaient de 196 milliards de francs en 1991.

Face à ce constat, nous avons pris le parti d'alléger les dépenses, toutes les dépenses.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les dérives automatiques de la charge de la dette et des dépenses de personnel sont considérables. A elles seules - avant même toute augmentation du point de la fonction publique en 1997 - elles provoqueront près de 30 milliards de francs de dépenses supplémentaires par rapport à 1996. La correction à opérer est telle qu'aucun secteur ne peut être épargné par les économies budgétaires. Il est impossible d'admettre *a priori* la « sanctuarisation » de tel ou tel domaine. On devra donc s'interroger sur la pertinence de la dépense dans tous les secteurs.

A-t-on tiré toutes les conséquences de la décentralisation sur les structures territoriales de l'Etat ?

Est-on sûr que les investissements informatiques ont généré les retours de gains de productivité que l'on était en droit d'en attendre ?

Seul, le secteur de la défense bénéficiera d'un traitement autonome car il faut réussir la professionnalisation des armées souhaitée par le Président de la République, dans le cadre de la loi de programmation militaire qui a été adoptée hier par le conseil des ministres.

En ce qui concerne la fonction publique, il faut être clair : le constat de la dérive, incontestable, des dépenses de fonction publique depuis 1990, sous l'effet d'une succession de plans catégoriels et d'accords salariaux sans doute généreux, n'est pas une mise en cause des fonctionnaires.

Si nous avons appelé l'attention sur cette catégorie de dépenses, c'est à cause de sa dynamique. Seule une réflexion collective permettra de programmer des économies et de fixer des objectifs qui ne peuvent être atteints que sur une longue période pour ce qui est des effectifs.

Nous ne pourrons, en tout état de cause, atteindre notre objectif de maîtrise de la dépense sans une réforme de l'État menée de façon volontariste. A cet égard le ministère des finances compte être exemplaire, car c'est ainsi que l'on suscite l'adhésion.

Sans préjuger du débat qui devra s'instaurer sur la loi d'orientation fiscale, sur la base notamment du rapport que prépare M. de La Martinière, je souhaite vous dire quelques mots sur les recettes.

Votre commission des finances a souligné, dans son rapport, le faible dynamisme des recettes fiscales en 1995. Elles n'ont, en effet, progressé l'année dernière que de 19,4 milliards de francs à législation constante.

En dépit des hausses d'impôt décidées lors du collectif de printemps 1995, les recettes fiscales nettes de l'Etat n'auront crû au total que de 3,8 p. 100 en 1995, contre 3,7 p. 100 en 1994. Le taux de pression fiscale d'Etat est ainsi encore en baisse par rapport à 1994.

Ces résultats décevants s'expliquent principalement par le fait que la croissance est tirée par les exportations et par l'investissement, peu productifs, vous le savez bien, de recettes fiscales, notamment de TVA.

Pour 1997, nous souhaitons avoir une approche prudente. Même si, comme nous le pensons, la croissance doit revenir aux alentours de 2,5 à 3 p. 100 en volume, il ne faut s'attendre à aucun miracle du côté des recettes.

Quant à l'approche du Gouvernement sur les recettes, elle n'a pas varié et tient en trois propositions.

D'abord, l'objectif du Gouvernement est d'alléger les impôts. Notre système de prélèvements obligatoires doit être révisé dans un souci d'équité,...

**M. Jean-Pierre Brard.** L'équité à la place de l'égalité !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... d'efficacité économique, de création d'emplois et de cohésion sociale.

Ensuite, une baisse des impôts...

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour les riches !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... sans réduction parallèle des déficits serait illusoire. L'endettement qui en résulterait devrait être remboursé par les impôts de demain.

**M. Augustin Bonrepaux.** Et les promesses du Président de la République ?

**M. Didier Boulaud.** Il y a un problème !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ainsi que le souligne fort justement le président de votre commission des finances, on ne doit pas agir avec précipitation. En revanche, nous devons faire preuve de détermination et de constance pour alléger les prélèvements obligatoires. L'efficacité se mesurera dans la durée.

Enfin nous devons dessiner l'horizon et faire partager aux Français notre vision de l'avenir...

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous allez avoir du mal !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et leur donner une meilleure lisibilité des principes que nous souhaitons mettre en œuvre en matière fiscale, de notre vision de la fiscalité de demain.

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Arthuis est un visionnaire ! Il voit même des mirages !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Tel sera l'objet de la loi d'orientation fiscale sur cinq ans dont nous discuterons avec le Parlement à l'automne. Dès lors, chaque loi de finances devra constituer une étape et nous rapprocher de cet objectif.

Depuis un an, le Gouvernement a été actif.

Ont été ainsi décidées, et pour la plupart déjà votées par votre assemblée, des mesures représentant 15 milliards de francs d'allègements fiscaux pour 1997.

**M. Didier Boulaud.** Pour qui ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Outre les mesures incluses dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier – essentiellement la majoration d'un point des coefficients d'amortissement dégressif, qui doit favoriser le passage à l'acte et les investissements productifs dans les entreprises, notamment les PME, qu'il s'agisse des mesures en faveur des prêts à la consommation, de celles concernant les donations ou de celles relatives au logement –, il faut rappeler les allègements fiscaux prévus pour les zones franches ainsi que l'engagement du Gouvernement à réduire le taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réinvestis par les PME, mesures qui devraient figurer dans le prochain projet de loi de finances.

Les mesures contenues dans le projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier n'ont pu encore produire tous leurs effets car le texte n'a été promulgué qu'à la mi-avril en raison de la saisine du Conseil constitutionnel. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Il faut du temps !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Désormais ces instruments sont à la disposition de nos concitoyens et c'est maintenant que l'activité, l'investissement et la consommation doivent être soutenus.

Par ce débat, nous souhaitons vous éclairer dans la sérénité. La remise en ordre des finances publiques que nous avons engagée depuis un an ne peut que consolider la confiance, laquelle est la clé de la croissance, facteur d'emploi et de cohésion sociale.

La tâche qui nous attend est rude mais exaltante. Elle réside dans une sorte de révolution des mentalités et des attitudes où chacun devra chercher à dépenser moins et mieux l'argent public, afin de libérer des ressources pour l'investissement, pour la consommation privée et pour l'épargne.

J'espère qu'avec le débat qui s'ouvre aujourd'hui nous aurons confirmation que le diagnostic est partagé et que vous souscrivez à l'objectif que nous nous sommes donné pour la loi de finances pour 1997 : ne pas ouvrir plus de crédits qu'en 1996, c'est-à-dire reconduire en francs courants notre niveau de dépenses qui s'élève à 1 552 milliards de francs.

**M. Didier Boulaud.** Le Président de la République a dit qu'il fallait baisser les impôts !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dans cette ambition, le Gouvernement a besoin de vous pour une réelle pédagogie auprès de nos concitoyens, pour soutenir chacun des ministres dans son action quotidienne et pour voter le budget qui vous sera soumis en octobre prochain d'une manière déterminée et enthousiaste !

C'est à une rupture avec les pratiques antérieures, celles des budgets virtuels, que le Gouvernement vous invite, car elle est la condition de la confiance.

Les Français attendent de ceux qu'ils ont élus qu'ils leur disent la vérité...

**M. Jean-Marc Salinier.** Ça va changer alors !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et que leur action s'appuie sur cette vérité. C'est le gage de la prospérité, de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger,** *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, il y a un an, le Président de la République, dans son message au Parlement, appelait de ses vœux une revalorisation du rôle de ce dernier, en particulier dans sa fonction essentielle : le vote et le contrôle de l'exécution des lois de finances.

Si ce souhait n'avait pu être réalisé dès 1995, en raison du calendrier très court pour la préparation du budget de 1996, il va pouvoir être satisfait cette année grâce à ce débat sur l'orientation budgétaire qui nous est proposé. En effet, son inscription sur deux jours nous donne le gage que nous aurons suffisamment de temps pour mener une réflexion approfondie et permettra aux commissions de notre assemblée et aux divers groupes politiques de s'exprimer. Il s'agit d'une innovation et, plus encore, d'une initiative particulièrement heureuse parce qu'elle va permettre au Parlement, dès le début de la procédure d'élaboration du budget, d'exprimer ses souhaits, de proposer des choix et de préconiser des orientations.

En effet, ce débat a lieu à un moment où les lignes directrices, l'architecture générale du budget, ne sont pas encore arrêtées. La marque politique peut encore être modifiée. Bref, le champ des décisions est encore assez ouvert. Par conséquent, nous sommes encore à un moment où le Gouvernement peut tenir le plus largement compte des préoccupations du Parlement.

Certes, à cette époque, il existe encore beaucoup d'incertitudes quant aux conditions d'exécution du budget de l'année en cours puisque nous ne disposons d'éléments précis que pour un trimestre, pour les recettes comme pour les dépenses, et que les résultats mêmes de l'année 1995 ne sont connus que dans les grandes lignes. Nous ne disposons aussi que de prévisions économiques incertaines en ce qui concerne l'évolution de l'année à venir.

A certains égards, il est donc encore bien difficile d'anticiper la date et l'ampleur de l'inflexion conjoncturelle que nous attendons dans quelques semaines, voire dans quelques mois, comme la plupart des pays occidentaux.

Les incertitudes qui s'imposent à nous s'imposent également au Gouvernement dans la préparation de son projet de budget. Dès lors, le moment choisi pour associer le Parlement à cette préparation apparaît le meilleur possible. Il permet en tout cas à tous, majorité comme opposition, un large débat où un grand nombre d'hypothèses pourront être examinées.

Naturellement, M. le ministre l'a rappelé, l'institution de ce débat ne doit pas modifier l'équilibre des pouvoirs et la répartition des compétences dans le domaine bud-

gétaire entre le Gouvernement et le Parlement, ainsi que le prévoit notre Constitution. La préparation d'un projet de budget est et demeure de la seule responsabilité du Gouvernement. Lui seul a l'autorité pour en assurer la préparation au niveau de chaque ministère et en réaliser la synthèse sous l'autorité du Premier ministre.

Mais le fait d'engager cette préparation par un débat au Parlement ne peut qu'accroître l'autorité politique du Gouvernement dans la phase de préparation du budget. Cela compense le fait que les pouvoirs du Parlement au moment de la discussion du projet de budget proprement dit sont limités – on l'a vu à l'automne dernier – à la fois par le jeu de l'article 40 de la Constitution et par les délais très stricts d'examen.

Le débat d'orientation doit donc être la garantie d'une meilleure adéquation entre le projet de budget présenté à l'automne et les souhaits du Parlement, du moins de sa majorité.

Ce débat a été précédé du dépôt d'un rapport du Gouvernement sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques, rapport prévu par l'ordonnance du 2 janvier 1959, dès lors qu'il n'y a pas d'examen en cours d'année d'une loi de finances rectificative. S'y ajoute un rapport spécifique qui présente, de façon fort pédagogique, les contraintes dans lesquelles doit s'inscrire le projet de budget pour 1997 et les conséquences des diverses hypothèses possibles.

Ainsi avons-nous eu connaissance de la problématique à laquelle se trouvent confrontés les responsables de l'élaboration de la loi de finances.

En outre, par anticipation sur le rapport qu'elle déposera au mois de juillet prochain, la Cour des comptes, que je remercie, a produit une contribution qui fait état de l'exécution du budget de 1995.

Enfin, votre commission des finances a procédé, depuis quelques semaines, à un certain nombre d'auditions sur la partie recettes comme sur la partie dépenses de la future loi de finances.

Non seulement donc le débat que nous ouvrons aujourd'hui se place à un moment opportun, mais il a été précédé d'une réflexion approfondie qui ne peut que contribuer – je l'espère en tout cas – à améliorer la qualité de la préparation budgétaire.

Naturellement, une loi de finances doit s'inscrire dans une certaine continuité, ne serait-ce que parce que les évolutions sont souvent lentes à se concrétiser et parce que la gestion des finances publiques ne peut être en totale rupture avec le passé. Quel est donc l'état de nos finances publiques et quel est le champ des données susceptibles d'évoluer en 1997 ?

Tout d'abord, nous avons terminé l'année 1995 en parfait accord avec les objectifs qui avaient été fixés au printemps de cette année, en ce qui concerne tant le niveau du déficit du budget de l'Etat – 323 milliards de francs – que le niveau de l'ensemble de déficits publics, Etat, collectivités locales, protection sociale, soit 5 p. 100 du PIB.

Cela montre que la gestion assurée par le Gouvernement a été à la fois réaliste dans ses objectifs et rigoureuse dans ses modalités. La bonne tenue du franc sur les marchés depuis quelques semaines est d'ailleurs le signe le plus tangible de cette gestion maîtrisée des finances publiques.

Néanmoins, chacun a bien conscience que ce résultat est fragile et qu'il faut encore poursuivre notre effort pour réduire nos déficits, stabiliser notre endettement et éviter

que nos marges d'action et notre avenir soient soumis à d'aussi fortes contraintes qu'aujourd'hui, en raison notamment de la situation de crise des finances publiques laissée en 1992-1993. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour 1996, tout permet de penser que la situation budgétaire de l'Etat évoluera conformément aux prévisions et que l'objectif inscrit dans la loi de finances de ramener le déficit de l'année à 288 milliards de francs pourra être tenu. En effet, les dépenses nouvelles autorisées par un décret d'avances, à hauteur de 6,5 milliards de francs, ont été correctement gagées et un gel des dépenses de 20 milliards de francs a été décidé afin de pallier le retard de départ des recettes fiscales par rapport à la prévision, compte tenu des résultats observés au cours des trois derniers mois de l'année passée et des risques possibles de recettes pour l'année 1996 inférieures aux prévisions.

Quant aux comptes de la protection sociale, chacun sait qu'ils sont très dépendants des recettes des cotisations, donc de l'évolution de l'emploi et des salaires et de celle des dépenses, lesquelles devraient connaître un infléchissement notable du fait de la parution récente des ordonnances. Ces comptes n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour depuis le mois d'octobre dernier, mais tout donne à penser que, même si les prévisions faites à cette date pouvaient être dépassées, on devrait au total pouvoir rester dans la limite de 4 p. 100 du PIB prévue pour l'ensemble des déficits publics.

Pour 1997, l'un des premiers objectifs à retenir est certainement la poursuite de cet effort de réduction des déficits publics, en particulier du déficit de l'Etat. Non seulement il importe en effet que notre pays respecte les engagements internationaux qu'il a souscrits, à savoir ramener l'ensemble de ses déficits publics à 3 p. 100 du PIB à la fin de l'année 1997, mais plus encore qu'il stabilise le niveau et le poids de notre dette publique. Ceux-ci se sont beaucoup accrus ces dernières années, jusqu'à prendre une part très lourde dans le budget, notamment les intérêts de la dette : plus de 15 p. 100, réduisant considérablement les possibilités d'autres dépenses publiques plus utiles. Mais les calculs montrent que, pour y parvenir, il faudrait ramener le déficit du budget de l'Etat à moins de 2 p. 100 du PIB, ce qui ne pourra être obtenu en 1997. Mais la voie est tracée, et c'est à juste titre que le Gouvernement s'est fixé pour objectif de diminuer de 40 milliards de francs le déficit du budget pour 1997 en le ramenant à moins de 250 milliards de francs. Cet objectif, s'il est ambitieux, apparaît à la fois nécessaire et possible.

Par ailleurs, le souhait de pouvoir consacrer en 1997 une marge significative de 10 à 20 milliards de francs à des allègements fiscaux afin de constituer une contrepartie à la stabilisation, voire au recul inévitable de certaines dépenses, d'engager ainsi sans délai une réforme significative de la fiscalité et de remédier ainsi à l'atonie de la conjoncture par une baisse des impôts, apparaît comme un objectif hautement désirable ; nous sommes un grand nombre, dans cette assemblée, à le partager.

Au total, compte tenu des prévisions conjoncturelles pour 1997 et qui correspondent à celles généralement émises par les observateurs extérieurs, cela signifierait une stabilisation en francs courants des dépenses du budget de l'Etat pour 1997. Un tel but, il faut bien en avoir conscience, ne peut être atteint que par une volonté de fer et de tous les instants. Il marquerait une rupture non seulement avec la gestion budgétaire laxiste des années 1991, 1992 et 1993,...

**M. Didier Boulaud.** Il fait dans la nuance !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... mais aussi avec l'évolution constatée en 1994 - 2,4 p. 100 - en 1995 - 2,8 p. 100 - et celle prévue pour 1996 : 1,3 p. 100. Assurément, pour parvenir à un tel résultat, il faut tourner le dos à la culture dépensière des administrations et d'une bonne partie de nos concitoyens.

**M. Didier Migaud.** M. Maucel va vous sermonner...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il est sûr en tout cas qu'aucune des grandes catégories de dépenses, intérêts de la dette, charges de la fonction publique, dépenses courantes des administrations, interventions à caractère économique et à caractère social, investissements civils et militaires, ne pourra rester à l'abri de révisions déchirantes. Pour certains intérêts de la dette et charges de la fonction publique notamment, le document du Gouvernement montre bien que, compte tenu du rythme actuel d'évolution de ces dépenses, l'augmentation est quasi inéluctable et qu'un fort ralentissement de leur progression serait déjà un résultat très appréciable. Ce qui oblige pour les autres dépenses non seulement à une stabilisation, mais même à un recul en francs courants ; c'est dire la difficulté de l'exercice. Naturellement, notre débat devrait permettre de dégager sur quels points particuliers faire porter cet effort.

S'agissant des allègements fiscaux qui devraient en quelque sorte accompagner, voire compenser partiellement cet effort, il semble encore trop tôt pour pouvoir même esquisser les domaines sur lesquels ils pourraient porter. Le Gouvernement a confié à un groupe de cinq sages la lourde mission de lui faire des propositions précises dans ce domaine. Il paraît donc préférable que ces propositions soient rendues publiques avant d'ouvrir le débat. Tout au plus peut-on relever que ces allègements fiscaux devraient être consacrés en priorité à soutenir la conjoncture...

**M. Didier Boulaud.** Mirage !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans ce contexte, un allègement portant sur l'imposition des ménages et donc le soutien de la demande apparaît le plus urgent, car la situation actuelle est davantage caractérisée par une crise de la demande que par une crise de l'offre. Par ailleurs, une mesure d'allègement concernant le lancinant problème de la taxe professionnelle pourrait être envisagée, tant les inégalités sont fortes et ont tendance à se creuser dans ce domaine.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui dans notre assemblée s'annonce donc même périlleux, s'il n'est pas bien compris de l'opinion publique. Mais chacun s'accorde à penser qu'il est hautement nécessaire et que c'est à l'honneur de notre démocratie et de notre majorité de l'ouvrir.

**M. Arnaud Lepercq.** Tout à fait !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il revient en fait, il ne faut pas s'y tromper, à poser nettement le problème du rôle de l'Etat en ce qui concerne à la fois le niveau des services publics et la redistribution des revenus en direction des plus défavorisés et des plus démunis. Il montre aussi les limites de l'intervention par la voie budgétaire : elle s'avère, sur bien des points, de plus en plus complexe et lourde à gérer, elle engendre des injustices et des frustrations et se trouve de plus en plus contestée. Il n'est pas anormal dans ces conditions d'envisager, comme l'ont fait ou vont le faire nombre de pays développés, en particulier européens, de réduire relativement l'aide par la voie budgétaire et de donner plus d'importance à la redis-

tribution par la voie fiscale. Tel est toutefois l'enjeu de notre débat d'aujourd'hui, un véritable débat de société et qui constitue un élément très important de la réforme de l'Etat que le Président de la République a appelée de ses vœux et que le Gouvernement est chargé de mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, dans ce débat difficile et nécessaire, comme l'a remarqué Philippe Auberger, je me limiterai à quelques observations.

Tout d'abord, le choix du Gouvernement de stabiliser les dépenses budgétaires en francs courants est très largement approuvé par la commission des finances, et ce d'autant plus qu'il correspond aux préoccupations émises par nombre de ses membres à l'occasion de la discussion du collectif budgétaire en juin 1995, et du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et social du mois de mars dernier.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Deux milliards !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Ce choix de maîtrise de la dépense publique – encore guère populaire dans l'opinion publique, il faut le dire – nous l'approuvons pour de très nombreuses raisons.

La première est que, passé un certain pourcentage, la dépense publique n'est plus synonyme de croissance ni de création d'emplois ni même de justice. Du reste, tous les pays industrialisés, sans exception, ont fait le choix de la maîtrise de la dépense publique, quelle que soit l'orientation politique de leur gouvernement : social-démocrate en Suède, centre-gauche en Autriche et en Italie. Je rappelle que le contrat de gouvernement en Autriche, qui regroupe à la fois le parti conservateur et le parti social-démocrate, a prévu dans ses objectifs une réduction de 10 000 emplois publics par an. Et cela vaut aussi pour l'Espagne et en Allemagne ; tout simplement parce que la réduction de la dette est devenue aujourd'hui l'une des premières conditions d'une victoire dans la bataille de l'emploi.

Mais le choix de la maîtrise de la dépense publique répond aussi à un impératif de justice. Le fardeau de l'adaptation aux contraintes d'une économie plus concurrentielle parce que plus ouverte ne doit pas être à la seule charge du secteur productif exposé. Celui-ci, en comparaison des administrations et de certaines entreprises publiques, a cumulé au cours des dernières années les désavantages d'une moindre progression du pouvoir d'achat, d'efforts de productivité beaucoup plus soutenus et d'une précarité croissante de l'emploi. Lorsqu'un employeur dans une entreprise du bâtiment, par exemple, puisque certains ont manifesté la semaine dernière, verse 14 000 francs pour son salarié et qu'il ne revient à celui-ci que 6 400 francs nets, on peut se poser des questions sur la productivité et l'efficacité de notre système de redistribution. Nous avons atteint et dépassé les limites de l'Etat assistance.

**M. Yvon Bonnot.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Une réduction du déficit de 140 milliards de francs environ permettrait d'aboutir, en 1997 ou 1998, à

un excédent primaire de 80 milliards capable d'enrayer l'effet « boule de neige » de l'endettement ; les déficits publics représenteraient alors moins de 2 p. 100 du produit intérieur brut. C'est le but que nous devons nous fixer, monsieur le ministre, et l'objectif que vous avez indiqué de 200 milliards au terme de cinq ans, progressivement et avec au préalable des réformes de fond, apparaît la bonne méthode.

Le déficit public est donc aujourd'hui, et je ne suis pas le seul à le penser, l'ennemi numéro un dans la bataille de l'emploi. Il faut en persuader les Français, car ils n'en sont pas tous convaincus. Le Président de la République disait qu'un moratoire devait être déclaré pour toute dépense nouvelle qui ne serait pas financée par des économies réalisées ailleurs. Ce principe, certains d'entre nous l'ont du reste appliqué il y a quelques semaines en ne votant pas la réforme du service départemental d'incendie et de secours, tout simplement parce que c'est encore une machine à aggraver les charges des collectivités locales.

**M. Jean-Yves Chamard.** Tout à fait !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Il en est de même pour d'autres textes. Tous les ministres devront faire leur ce principe du Président de la République si l'on veut stopper la dérive ; la rencontre ce matin avec les ministres de l'éducation et du logement nous a montré que l'entreprise de réduction des déficits sera extrêmement difficile.

Le vrai débat ici, s'il y a débat, se pose en ces termes : comment et où peuvent se faire ces économies budgétaires ?

Vous l'avez dit tout à l'heure : il n'y a aucun secteur protégé. Si ! Il semble que la défense soit sanctuarisée.

Lorsque l'on examine les différentes pistes possibles, vient en premier celle de l'aide ou des aides à l'emploi.

L'allègement des charges sur les bas salaires, que nous avons décidé ces dernières années, ne peut pas être remis en cause. En revanche, certaines aides à l'emploi pourraient être réduites, ce qui devraient pouvoir conduire à une baisse des dépenses dans ce secteur de l'ordre de quinze milliards.

Sur les aides au logement, la marge est plus étroite. Nous avons entendu M. Périssol ce matin en commission : il est bien entendu que, dans la situation actuelle, la baisse du volume des crédits au logement – je pense aux prêts locatifs aidés ou à l'aide à l'accession à la propriété par les prêts à taux zéro – risquerait de produire plus de dégâts que d'avantages. S'il est des hommes et des femmes à protéger, ce sont bien ceux qui travaillent dans le secteur du bâtiment, car dans les quinze dernières années, ils ont fait des efforts et ont souvent été les premiers à souffrir de la crise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je voudrais donc, monsieur le ministre, que le volume des aides au logement soit préservé.

En ce qui concerne la troisième priorité, l'éducation, nous aimerions savoir si les comparaisons européennes ne montrent pas qu'en matière d'éducation – du moins dans l'enseignement primaire et secondaire – nous sommes en tête du challenge et si, dans ce secteur, compte tenu des besoins de l'Université, il n'existe pas de marges de progrès.

Pour ce qui est des fonds européens – et quelle que soit ma conviction – je pense qu'il y a des gaspillages. Ce n'est pas parce que ce sont des fonds européens, que

lorsque des économies peuvent être faites sur l'agriculture il faut nécessairement les dépenser dans d'autres secteurs, y compris dans celui des transports.

Car, précisément, existe-t-il un pays au monde où une densité de cent habitants au kilomètre carré justifie des investissements lourds à la fois dans le réseau autoroutier, le réseau fluvial, pour le chemin de fer, les voies intérieures des villes et en même temps le réseau aérien ? Aucun pays au monde ne peut faire autant d'efforts.

Je crois que des choix seront nécessaires. Ainsi, je me demande si le réseau fluvial nécessite 20 milliards d'investissements et si des suggestions telles que celles émises par M. Zeller en Alsace ne pourraient pas être reprises ailleurs. Quant aux 6 000 kilomètres de lignes secondaires de la SNCF, qu'on a choisi de garder coûte que coûte – et où la rentabilité est parfois de 5 francs pour une dépense de 100 francs – leur transfert sur le réseau d'autobus permettrait probablement un meilleur aménagement du territoire.

Tous ces débats, nous devons les mener.

Et je pourrais multiplier les exemples. Ainsi, en matière de culture, la façon dont sont gérées certaines grandes institutions publiques est une insulte à ceux qui ont des difficultés, aujourd'hui, en France.

S'agissant de services publics, peut-on penser que, avec 17 milliards de dettes, l'évolution prévue pour 1997 de la masse salariale de la SNCF soit conforme à l'objectif que vous recherchez ?

Enfin, je reprendrai une expression de Michel Inchauspé, que j'ai bien aimée : « Quand on veut nettoyer les escaliers, il faut commencer par le haut ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Si nous voulons être crédibles, dans cette entreprise difficile, l'exécutif et le Parlement doivent montrer l'exemple. Mais aussi la Banque de France : il n'y a qu'à comparer le coût des billets avec ce qu'il serait s'ils étaient fabriqués par le secteur privé ; là aussi, il y a des économies budgétaires à faire.

Il y a une question qui peut diviser cette assemblée, celle de savoir si, en même temps que l'effort de 45 milliards de réduction du déficit, qui est la priorité numéro un, il est possible de baisser l'impôt dès 1997. Il est certain que cet objectif est souhaitable. Mais est-il crédible ? Nous attendons vos réponses. Quant à moi, je voudrais savoir si les 10 milliards de réduction de l'impôt décidés lors du débat sur les DDOEF, sont inclus dans les 10 ou 15 milliards de réduction de l'impôt envisagés.

Pour ma part, je crois qu'une baisse de l'impôt est souhaitable, mais qu'elle n'est envisageable qu'aux quatre conditions suivantes.

Première condition, il faut qu'elle soit significative et n'apparaisse pas comme une mesure homéopathique. Après 100 milliards de prélèvements supplémentaires, une baisse de 5 ou 10 milliards de l'impôt ne paraîtrait pas crédible à nos compatriotes.

Deuxième condition, elle doit être effective et ne pas se résumer à un transfert « cosmétique » d'une imposition sur une autre. Que diraient les Français si l'impôt sur le revenu diminuait de 10 milliards tandis que, dans le même temps, les impositions des collectivités locales subissaient une augmentation du même ordre ? D'autant que la taxe d'habitation n'est pas des plus populaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Troisième condition, il importe que la baisse des impôts soit sincère. Monsieur le ministre de l'économie, vous avez dit vous-même que la plus mauvaise des solutions serait que trois semaines après le vote du budget, nous procédions, après une baisse de l'impôt sur le revenu, à un gel de crédits budgétaires supplémentaire de 10 ou 15 milliards.

Enfin, elle ne doit pas conduire, sous couvert de réduction des dépenses, à sacrifier l'investissement public.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Ne pourrait-on pas envisager, en 1997, d'identifier dès la loi de finances initiale un volume de crédits disponibles pour un éventuel gel ? Cette identification pourrait prendre la forme d'un article au sein des chapitres budgétaires concernés. Ainsi serait renforcée la portée du vote du Parlement sur l'article d'équilibre, qui est d'abord un vote sur un solde budgétaire. Le malaise provoqué par le gel permanent de crédits, trois semaines après le vote du budget, pourrait être ainsi corrigé.

En conclusion, si j'avais un seul conseil à vous donner, monsieur le ministre, je souhaiterais la plus grande maîtrise possible de la dépense publique. Les économies s'élèvent-elles à 45 milliards ? Ou à 60 milliards ? L'expérience me conduit à vous conseiller l'effort dans la durée, et la persévérance, plutôt que les à-coups brutaux. D'ailleurs, Alain Madelin, votre prédécesseur, écrivait ce matin dans un article : ne cachons pas que pour tenir le rythme du « cinq, quatre, trois » – réduction du déficit budgétaire – cela suppose l'équilibre des comptes sociaux, la stabilisation en francs courants des dépenses du budget et un certain optimisme en matière de recettes.

**M. Didier Boulaud.** C'est pour cela qu'il n'est plus ministre !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Avec une réduction de 50 milliards des dépenses publiques, nous aurions déjà, comme l'a dit Philippe Auberger, un budget de rupture qui devra entraîner de notre part une modification de comportements. Et pour réussir une course aussi difficile, comme nous n'avons pas l'expérience de réduction des dépenses budgétaires, mieux vaut, je le répète, la durée et la persévérance plutôt que des à-coups brutaux comme ceux dont nous avons vu, au mois de décembre, les conséquences.

Messieurs les ministres, au nom de la commission des finances, je puis vous assurer que la majorité approuvera la réduction des dépenses publiques. Nous devons atteindre l'objectif de 50 milliards grâce à l'effort conjoint du Parlement et du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

(*M. Jean de Gaulle remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la conférence des pré-

sidents ayant accordé un temps de parole à la commission des affaires étrangères dans ce débat d'orientation budgétaire, nous nous sommes interrogés. Que venons-nous faire dans ce débat ? (*Sourires.*)

**M. Jean Tardito.** Dans cette galère !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* A première vue, nous avons pensé, en effet, que nous n'avions pas à intervenir dans une discussion consacrée à la macro-économie budgétaire, pour laquelle nos collègues de la commission des finances sont évidemment plus qualifiés que nous. Ils viennent d'ailleurs d'en apporter la brillante démonstration.

Et puis, la lecture des documents introductifs de ce débat – le rapport déposé par le Gouvernement que nous avons examiné avec beaucoup d'attention et la contribution très intéressante de la Cour des comptes – nous a conduits à modifier notre jugement, et nous a persuadés d'intervenir.

Nous voulons attirer l'attention du Gouvernement et par là même du Parlement sur deux aspects du projet de budget pour 1997 qui concernent la situation internationale de la France.

D'abord, c'est sur l'exécution du budget de 1997 que sera jugée la capacité de la France à entrer dans l'Union monétaire européenne.

Ensuite, ce budget est un élément de la stratégie économique du Gouvernement, qui doit viser, selon nous – et jusqu'ici on n'en a peu parlé –, à atteindre un taux de croissance plus élevé, si nous voulons maintenir l'influence internationale de notre pays.

Le rapport du Gouvernement ne fait pas allusion à l'objectif d'union monétaire européenne. Cependant, lorsqu'il parle de sa stratégie pour 1997, il se contente d'indiquer, à la page 44, que l'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit des administrations publiques à 3 p. 100 du PIB en 1997.

On pourrait sourire en disant que c'est une heureuse coïncidence qui veut que ce chiffre soit identique au critère budgétaire de Maastricht. En fait, le Gouvernement a raison dans sa présentation, et c'est bien le langage qu'il faut tenir devant l'opinion.

On a voulu faire croire aux Français – dans différents milieux et à partir de différentes sources d'information – que l'union monétaire leur imposait une sorte de purge budgétaire, inutilement sévère, coûteuse en terme de croissance, et injuste pour les plus défavorisés d'entre eux.

La réalité est toute différente.

C'est pour des raisons nationales que nous devons revenir à ce qui a été la politique budgétaire constante de la V<sup>e</sup> République, et réduire le déficit public que la gestion socialiste a porté à un niveau insupportable. C'est d'ailleurs ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, en provoquant, ici ou là, des réactions bien compréhensibles, alors que d'habitude les cours de finances publiques se déroulent dans une grande sérénité, et parfois même une certaine torpeur. (*Sourires.*)

**M. Jean Tardito.** Jamais !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Je vous rappellerai quelques faits :

La gestion budgétaire de la V<sup>e</sup> République s'est toujours tenue en-deçà des critères de Maastricht, bien avant que ce traité n'existe. De 1970 à 1980 – ceci figure d'ailleurs dans votre document, sous forme de graphique –, la part du déficit budgétaire dans le PIB a toujours été infé-

rieure à 3 p. 100, et même, à l'exception d'une seule année, à 2 p. 100. L'exécution du budget de 1980 – dernière année de gestion de notre majorité de l'époque – s'est soldée par un déficit de 1,08 p. 100 du PIB, en dépit des deux chocs pétroliers que nous avons subis.

Lorsqu'on regarde la courbe, on s'aperçoit que c'est à partir de 1982 que le déficit budgétaire s'est envolé, pour franchir la barre des 3 p. 100 en 1983, 1984 et 1985.

Un effort a été accompli au cours de la période suivante – celle de la première cohabitation et des deux années qui ont suivi – et on est revenu au-dessous de 3 p. 100. Et c'est à partir de 1991 que nous avons connu le grand dérapage, le « grand bond en avant » (*Sourires.*), qui nous a fait dépasser la limite de 3 p. 100, puis de 4 p. 100, puis de 4,5 p. 100 en 1992, 1993 et 1994.

**M. Didier Boulaud.** Balladur !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Donc il ne s'agit pas aujourd'hui, comme on veut parfois le faire croire, de sacrifier à un tabou monétaire européen, mais plutôt d'acquitter la lourde facture de la gestion antérieure et de revenir à la pratique budgétaire constante de la V<sup>e</sup> République.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Le dérapage constaté dans les années en question avait pris la forme d'un écart massif entre la loi de finances initiale et l'exécution finale du budget. Vous en avez rappelé les chiffres, monsieur le ministre. Ils permettent de situer le débat d'aujourd'hui sur l'orientation budgétaire dans un contexte plus global.

La loi de finances pour 1992, telle qu'elle a été présentée et votée, annonçait un déficit de 91 milliards. L'exécution s'est soldée par un découvert de 263 milliards.

**M. Gérard Jeffray.** Qui était le Premier ministre ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Le dérapage pouvait être imputé à l'effet de surprise et à une mauvaise conjoncture internationale. Mais, en 1993, le scénario a été le même : le déficit annoncé et voté à hauteur de 183 milliards a débouché sur une impasse de 345 milliards.

**M. Gérard Jeffray.** Effarant !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Voilà comment s'est produit le glissement dans nos finances publiques que vous vous efforcez aujourd'hui de redresser.

**M. Didier Boulaud.** Le déficit a atteint 345 milliards en 1994 !

**M. Gérard Jeffray.** C'était sur votre lancée !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* Effectivement, il faut tenir compte du report des déficits précédents. J'aurais pu citer ce chiffre. Vous l'avez fait, complétant ainsi mon exposé !

Vous n'avez pas besoin, monsieur le ministre de l'économie et monsieur le ministre délégué au budget, d'être mis en garde car votre gestion de 1995 et celle de 1996 ont su éviter ce dérapage. Mais cela justifie d'autant plus les mesures que vous avez prises, qui ont été rappelées, et qui ont pour objet de contenir précisément le déficit à l'intérieur des limites tracées par la loi de finances.

Je vous rappelle que le jugement qu'on portera au premier trimestre de 1998 sur le déficit public de la France en 1997 prendra en compte la situation réelle d'exécution

du budget. Sur la nature de ce jugement, l'opinion des responsables européens commence à évoluer. On a voulu faire croire – souvenez-vous au début de cette année – que la vérification des critères, et notamment des critères budgétaires, prendrait la forme d'une évaluation strictement comptable, pour laquelle une machine à calculer remplacerait utilement le cerveau.

Lorsque j'ai indiqué, au mois de janvier, que l'essentiel serait de s'assurer de la convergence réelle des politiques économiques et budgétaires, et qu'il était légitime de tenir compte de la situation de la conjoncture, certaines prises de position, un peu trop rapides, à mon avis, ont été négatives.

Depuis lors, cette thèse de bon sens fait son chemin. Elle a été reprise, la semaine dernière, par le vice-président de la Bundesbank.

Nous ne souhaitons pas cependant que lors de l'examen de passage en 1988, la France ne doive son admission qu'à la bienveillance du jury ! Ce ne serait pas digne d'un grand pays, dont la vocation est de conduire la marche vers l'Union de l'Europe.

C'est pourquoi nous approuvons sans réserve, au nom de notre commission, le retour à la règle budgétaire constante de la V<sup>e</sup> République : celle d'un déficit modéré, contenu dans les limites qu'il a toujours respectées, lorsque notre majorité veillait sur les intérêts de la France.

Deuxième point, la politique budgétaire et fiscale est un élément déterminant de la stratégie économique. Naturellement, elle n'en est pas le seul. Beaucoup d'entre vous pensent, parmi d'autres éléments, aux taux d'intérêt, au taux de change et au niveau des charges sociales.

Mais nous parlons aujourd'hui du budget. Celui-ci doit prendre sa place dans une stratégie d'ensemble visant à atteindre un taux de croissance plus élevé. C'est le deuxième point sur lequel, messieurs les ministres, la commission se permet d'insister. Car la France et ses partenaires européens constituent aujourd'hui la zone où la croissance économique est la plus faible dans le monde.

D'après les chiffres connus – on peut utiliser ceux du Fonds monétaire international ou ceux de l'OCDE – l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,8 p. 100 en 1996 et de 4,5 p. 100 en 1997 – pays en développement compris. Les pays d'Asie du Sud-Est connaîtront une expansion en volume comprise entre 8 et 10 p. 100 et, pour certains pays, au-delà. Le Japon sort d'une crise sévère et devrait atteindre en 1997 un taux de croissance supérieur à 3 p. 100.

C'est l'Europe occidentale qui enregistre la croissance la plus faible au sein des pays industrialisés : 1,8 p. 100 seulement en 1996.

La France et l'Allemagne se présentent toutes deux avec des résultats médiocres : 1,3 p. 100 pour la France, 0,8 p. 100 pour l'Allemagne. Or notre potentiel de croissance économique sans inflation est sensiblement plus élevé : il est compris entre 2,5 et 3 p. 100.

Qui de vous n'aperçoit le danger pour la France de s'installer dans une double faiblesse : faiblesse démographique, traduisant sa perte de vitalité, et ralentissement de la croissance économique, ce qui diminue les moyens de notre influence dans le monde ?

Sur de vastes continents, en Asie, en Amérique latine, le monde est aujourd'hui un immense chantier. Ceux des membres de la commission des affaires étrangères qui m'ont fait l'honneur de m'accompagner viennent d'en être le témoin impressionné en Chine.

Il est temps pour la France de revenir dans la course.

Son influence politique et culturelle a besoin de s'appuyer sur un socle économique plus solide et plus dynamique.

Le budget de 1997 doit créer les conditions d'une croissance non-inflationniste plus soutenue. C'est bien l'objet de vos réflexions.

Trois graphiques publiés dans votre rapport illustrent la gravité du problème :

D'abord, celui qui fait apparaître – d'ailleurs on n'en croit pas ses yeux et j'ai regardé à deux reprises avant de m'en persuader – que la part de l'Etat dans les émissions d'obligations a atteint 98,2 p. 100 en 1995, ne laissant plus d'espace à l'appel au marché pour les entreprises.

Ensuite, celui qui indique que, entre 1990 et 1995, la France est à la fois le seul grand pays industrialisé à avoir perdu tous les ans des emplois privés, et celui qui a créé le plus grand nombre d'emplois publics.

Enfin, celui qui démontre que la charge nette de la dette publique conforme d'ailleurs à notre tradition financière, qui ne représentait que 5 p. 100 des recettes fiscales en 1980, atteindra 20 p. 100 en 1996 ! Sur cent francs d'impôt payés par les Français, vingt vont à l'amortissement de la dette.

Le tronc commun de la réduction de ces anomalies, c'est évidemment, comme vous nous le proposez, une action d'assainissement des finances publiques passant par un freinage fort de la dépense, mais pour prendre en compte notre préoccupation d'assurer une croissance non-inflationniste, nous aboutissons aux deux recommandations suivantes, nous différenciant peut-être un peu de la conclusion présentée à l'instant par M. le président de la commission des finances.

Les économies budgétaires provenant du freinage de la dépense doivent être évidemment affectées à la réduction du déficit et de l'endettement, mais aussi, d'une manière progressive, à la réduction des charges pesant sur l'activité et sur l'emploi.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères.* C'est le niveau exorbitant de ces charges qui constitue actuellement le frein qui bloque notre croissance.

De même, si nous devons enregistrer des plus-values de recettes, liées à la reprise de l'expansion, ne commettons pas la folie, toujours tentante dans ce type de situation, de les utiliser à financer des dépenses supplémentaires, même si elles sont attendues par l'opinion...

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** *président de la commission des affaires étrangères ...* mais utilisons-les pour engager hardiment notre politique de diminution des charges. (« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce serait le meilleur service à rendre à l'activité économique et à l'emploi et donc à l'amélioration de la situation du plus grand nombre de nos compatriotes.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, telles sont les quelques suggestions que notre commission, dont le regard se porte par vocation sur le monde extérieur, a jugé utile d'apporter dans ce débat. A toutes les raisons internes qui militent en faveur d'une réduction de nos déficits, s'ajoutent celles qui tiennent au rôle d'entraîne-

ment de la France en Europe, et à son influence internationale, où nous souhaitons que la matière vienne soutenir le rayonnement de l'esprit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Bruno Bourg-Broc,** *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, une vision caricaturale et trop largement répandue consiste à ne voir dans le Parlement, en matière budgétaire, qu'une chambre d'enregistrement. Placer le Parlement en amont de la présentation du projet de loi de finances, lui permettre d'exprimer ses orientations et ses propositions avant même que tous les arbitrages n'aient été rendus et l'essentiel des choix opérés me paraît donc extrêmement positif.

En tant que président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je souhaite tout particulièrement que cette nouvelle méthode permette d'éviter la répétition des flottements qui ont caractérisé le débat budgétaire de l'an dernier, lorsque l'on a proposé, avec d'excellentes intentions mais un peu à la va vite parfois sans doute, des coupes claires dans certains budgets. L'opposition traditionnelle entre le ministère des finances et les ministères dépensiers est bien connue. On a découvert à cette occasion qu'il y avait aussi des commissions prodigues et des commissions économes.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales entend bien sortir de ces schémas simplificateurs. Je crois qu'elle a donné des gages de son soutien sans réserve à la politique de redressement des finances publiques.

A ce titre, je tiens à affirmer clairement et solennellement que je soutiens sans réserve l'orientation gouvernementale de réduction des dépenses publiques. La commission est certes naturellement dépensière, mais, à l'aune de la réalité budgétaire et de l'efficacité sociale, il est indispensable de réduire de façon drastique le déficit budgétaire. Il ne doit y avoir en la matière aucun budget tabou. Aussi, nous proposerons très concrètement des mesures d'économie lors de la discussion budgétaire.

La commission des affaires culturelles a choisi de s'intéresser plus particulièrement pour la préparation de ce débat d'orientation budgétaire à trois départements ministériels : la culture et la communication, la jeunesse et les sports et la recherche. Je n'ai pas besoin de souligner que, si les masses budgétaires en jeu ne se comparent pas aux masses financières de la sécurité sociale ou des aides à l'emploi, elles n'en ont pas moins un poids symbolique et surtout un effet multiplicateur.

Avant d'aborder des aspects purement sectoriels, l'une des conclusions que nous retirons des auditions, c'est que la sincérité des engagements budgétaires est un impératif.

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des finances.* Eh oui !

**M. Bruno Bourg-Broc,** *président de la commission des affaires culturelles.* En effet, on a trop vu, dans les années passées, des écarts énormes entre les affirmations et leur traduction budgétaire. Pour prendre l'exemple de la recherche, faut-il rappeler qu'en 1992, l'endettement du fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, représentait plus d'un milliard de francs, et que l'effort accompli depuis 1993 consiste à rééquilibrer les crédits de paie-

ment par rapport aux autorisations de programme, autorisations de programme qu'il a bien fallu annuler ? Faut-il aussi rappeler, s'agissant du budget de la jeunesse et des sports, que les crédits qui étaient inscrits au titre du FNDS n'étaient pas réalistes et que le budget de 1996 est beaucoup plus proche de la réalité ?

De manière générale, gel des crédits, qui touche selon les titres et les départements ministériels concernés 10 à 15 p. 100 des dotations, montre à quel point le vote du Parlement a été déformé par l'exécution du budget. S'y ajoutent des dispositions spécifiques, comme l'annulation de crédits reportés pour le budget de la recherche, ce qui inquiète beaucoup de nombreux laboratoires du CNRS. Je ne méconnais pas en disant cela la nécessité de la régulation budgétaire, mais je souhaite que le débat d'aujourd'hui permette de faire voter le Parlement à l'automne prochain sur des sommes aussi proches que possible de celles qui seront effectivement engagées.

La sincérité des choix budgétaires va nécessairement de pair avec la lisibilité des documents qui les retracent et les consignent. Je prendrai ici le cas de l'éducation nationale dont le bleu budgétaire – je me réfère à ceux de 1995 et de 1996 – n'est pas un modèle de clarté.

Ce manque de lisibilité a été particulièrement regretté pour ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau contrat pour l'école. A quoi sert, en effet, d'avoir voté une loi de programmation budgétaire, si le Parlement ne dispose pas des moyens de vérifier clairement si les crédits inscrits en loi de programmation sont bien retranscrits chaque année dans le projet de budget ?

Il n'est pas facile, à la lecture des documents présentés par le Gouvernement, de faire clairement la distinction entre ce qui procède de mesures réellement nouvelles et ce qui procède du simple redéploiement ou report de crédits déjà existants.

Les craintes exprimées par plusieurs d'entre nous, à l'occasion de la discussion de la loi de programmation et des dernières discussions budgétaires, se révèlent à l'expérience justifiées. En fait, seule une individualisation claire, précise et complète des crédits inscrits dans la loi de programmation au titre de l'année 1997, dans le bleu budgétaire, dégageant clairement les mesures effectivement nouvelles, permettrait de sortir de cette impasse.

Je mesure, comme chacun, les difficultés inhérentes à la sincérité et à la clarté budgétaires au moment où la consigne d'un vote à enveloppes constantes ou en diminution dirige l'établissement du budget pour 1997, mais il vaut mieux, je le répète, un débat difficile et sincère plutôt qu'un débat facile et irréal. C'est la voie qu'a choisie courageusement le Premier ministre, et vous, avec lui, messieurs les ministres. Le Parlement doit être associé à cette politique de rigueur. Il peut assumer sa part de responsabilité et de choix dans l'établissement de la politique budgétaire. C'est dans cet esprit que je ferai quelques observations sur les perspectives budgétaires de la culture, de la communication, de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne la culture, le Gouvernement s'est engagé, avec l'installation de la commission Rigaud, dans une réflexion de fond sur les objectifs et les ambitions du ministère de la culture, afin de construire une politique culturelle plus ouverte, moins régaliennne et recentrée sur un rôle d'impulsion, de coordination et d'évaluation.

Comme tous les autres organes de l'Etat, le ministère de la culture doit en effet dépenser mieux, ce qui passe avant tout par l'évaluation des actions conduites. C'est pourquoi je me félicite qu'un comité ait été constitué

pour mettre en place les outils d'évaluation appropriés et travailler sur la pertinence et l'efficacité des interventions publiques en matière artistique. Par ailleurs, les directions régionales vont assurer un suivi permanent des crédits, en passant des chartes d'objectifs avec les collectivités locales et les établissements artistiques. Il s'agit d'une démarche nouvelle, qui conduira, nous l'espérons tous, à davantage d'efficacité, et mettra un terme au phénomène de la reconduction automatique des subventions, que l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, ne peut plus se permettre. Voilà un excellent exemple de ce qu'il faut faire, un excellent exemple d'économie budgétaire possible.

Le budget de l'audiovisuel public devra lui aussi être géré avec une rigueur renforcée.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales procédera à cet égard le 22 mai à l'audition de tous les présidents de chaînes publiques et aura ainsi l'occasion d'évoquer l'avenir de ce secteur.

Certaines charges du secteur public audiovisuel augmentent aujourd'hui mécaniquement du fait de choix déjà opérés. Il s'agit notamment de l'extension de la diffusion hertzienne d'Arte et de la Cinquième,...

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances, et **M. Philippe Auberger**, rapporteur général. Très bien.

**M. Bruno Bourg-Broc**, président de la commission des affaires culturelles. ... de la poursuite de la régionalisation des programmes de France 3, de la mise en œuvre du dépôt légal audiovisuel par l'INA, ou de la progression mécanique de la masse salariale.

Le Gouvernement a décidé à l'automne dernier de confier à l'inspection générale des finances un audit de l'ensemble du secteur de l'audiovisuel public, avec pour objectif de dégager des économies, de supprimer les doubles emplois et de faciliter les synergies entre organismes publics. Les premières conclusions seront remises à la fin de ce mois, de façon à pouvoir être prises en compte dans le budget pour 1997. Nous serons particulièrement vigilants sur ce dernier point.

Il est d'ores et déjà acquis qu'un effort d'économies important sera imposé aux organismes souhaitant financer de nouveaux développements et de nouvelles activités. Ce sera notamment le cas pour la participation de France-Télévision au bouquet de programmes numériques par satellite : celui-ci devra être exclusivement financé par des redéploiements internes et sur les ressources propres de la société.

La rigueur budgétaire aura une conséquence sur l'évolution des ressources de l'audiovisuel public : elle tranche le débat sur l'éventuelle suppression des recettes tirées de la publicité. En effet, outre l'intérêt d'un système de financement mixte qui permet aux chaînes publiques, par le biais de leurs recettes commerciales, de conserver un lien étroit avec leur public, la suppression de toute recette de publicité ou de parrainage obligerait à augmenter les crédits budgétaires de plus de 3,5 milliards de francs, ce qui, évidemment, dans le contexte budgétaire actuel, est inconcevable.

En 1997, le service public audiovisuel disposera donc des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, mais les nouvelles actions devront incontestablement être conçues dans un souci de redéploiement et de rationalisation.

Le budget de la jeunesse et des sports représentera encore cette année une masse très faible, autour de 0,2 p. 100 des dépenses de l'Etat, mais chacun mesure à

quel point son impact est grand sur la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, l'intégration des jeunes et le rang international de la France. A cet égard, monsieur le ministre, dans la mesure où les petits clubs sportifs ont des difficultés, dont témoignent certains débats récents,...

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Eh oui !

**M. Bruno Bourg-Broc**, président de la commission des affaires culturelles. ... je souhaiterais qu'il soit possible d'augmenter, dès cette année, le prélèvement opéré sur les jeux au profit du FNDS. Il y aurait là un geste, qui, pour un coût très limité, pourrait donner satisfaction à de très nombreux acteurs du monde sportif.

En matière de recherche, il faut se donner les moyens d'une véritable politique scientifique qui mobilise la réflexion des différents acteurs pour répondre aux attentes de l'économie et de la société. Il faut à tout prix que les organismes de recherche répondent à la demande sociale : il est à cet égard symptomatique que l'Institut national de la recherche agronomique ne se soit intéressé que très récemment aux problèmes de la « tremblante du mouton » et de la « vache folle ».

Dans un contexte budgétaire difficile, il convient également de faire des choix et d'arrêter clairement des priorités.

Le poids croissant des dépenses de personnel, 80 p. 100 de la subvention de l'Etat au CNRS, lié à l'impératif d'assurer le renouvellement des équipes de chercheurs doit conduire à envisager des mesures nouvelles pour obtenir des marges de manœuvre : le moment, par exemple, n'est-il pas venu d'abaisser l'âge du départ effectif à la retraite – un directeur de recherche peut rester en poste jusqu'à soixante-huit ans – ou de rechercher de nouvelles possibilités de détachement en entreprise ?

Voilà pour les budgets auxquels la commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est plus particulièrement intéressée pour ce débat d'orientation. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous occultons les enjeux de la sécurité sociale et de l'emploi, car il est évident que la commission suit avec attention la mise en œuvre par ordonnances du plan de réforme de la sécurité sociale.

L'imbrication entre les finances sociales et les finances publiques, *stricto sensu*, est désormais totale. Après un long débat, l'Assemblée nationale a choisi de procéder à l'examen de cette loi en même temps qu'à celui des lois de finances. 1997 inaugurerait le vote annuel des lois de financement de la sécurité sociale. Notre commission y prendra une part déterminante et en assurera le suivi tout au long de l'exercice social annuel.

Quant à l'emploi, qui est, mes chers collègues, l'une de nos préoccupations majeures et l'une des préoccupations majeures de la commission des affaires culturelles, chacun se plaît, depuis quelques semaines, à souligner que le financement des aides à l'emploi est un des principaux dossiers à réexaminer à l'aune de la rigueur budgétaire.

Le financement des mesures d'aides à l'emploi a visé deux grands objectifs : d'une part, arrêter la dégradation de la situation de l'emploi, pour préserver la cohésion sociale ; d'autre part, accentuer l'allègement structurel du coût du travail des salariés peu qualifiés.

Le Gouvernement a donc choisi de stopper l'élargissement de la fracture sociale, en développant l'insertion directe dans l'emploi, plutôt qu'en multipliant les stages parking comme cela était très pratiqué auparavant. La mise en place du CIE, destinée à permettre une réinsertion rapide des chômeurs de longue durée dans l'emploi, s'est révélée efficace. En dix mois, plus de 250 000 CIE

ont été conclus et le nombre de chômeurs de longue durée a diminué de 8,5 p. 100 en un an. Le résultat est important. Le CIE est donc un véritable succès, qu'il faut saluer.

La politique structurelle d'allègement du coût du travail par diminution des charges sociales pesant sur les emplois peu qualifiés s'inscrit dans la durée, mais produit aussi des résultats incontestables. Il suffit de constater le développement des emplois de service aux particuliers pour s'en convaincre.

Après moins d'un an de mise en œuvre des mesures d'urgence, le Gouvernement et sa majorité n'ont pas à rougir de leur bilan en matière d'emploi, même si le « déficit de croissance » n'a pas facilité les choses.

Cependant, comme tout gouvernement qui prend en charge les problèmes du pays, il hérite du passé et de la stratification des différentes mesures d'intervention de l'Etat. Or on sait que celles-ci sont particulièrement nombreuses en matière d'emploi. La complexité de ces mesures est souvent excessive et la cohérence d'ensemble n'est pas toujours aisément perceptible. On peut donc légitimement s'interroger sur la pertinence de tel ou tel dispositif.

Dès lors, un réexamen des aides à l'emploi est souhaitable et nécessaire. Plusieurs réflexions et études ont d'ailleurs été engagées sur ce thème, et il faut s'en féliciter. La commission d'enquête que notre assemblée a constituée, à l'initiative du président Michel Péricard et du groupe du RPR, pourra certainement y contribuer. Toutes les initiatives qui peuvent être prises en vue de mieux maîtriser la dépense publique pour l'emploi et de la rendre plus efficace et plus cohérente doivent être soutenues.

La maîtrise de la dépense publique ne peut pas être conduite sans une attention particulière portée aux dépenses sur lesquelles les amputations budgétaires sont effectuées. L'Etat a le devoir de réduire le poids financier qu'il fait porter sur l'économie, mais il a aussi la responsabilité de maintenir la cohésion sociale et l'emploi grâce à la croissance.

Réduire la dépense publique, oui ! Mais donner un coup d'arrêt à l'activité économique, non ! Est-il raisonnable de diminuer fortement les subventions d'investissement de l'Etat qui soutiennent le tissu économique de nos régions et l'emploi ?

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Très bien !

**M. Bruno Bourg-Broc**, président de la commission des affaires culturelles. Dans le cas des aides à la pierre inscrites au budget du logement, il est admis que 100 millions de francs de subventions suscitent 2 200 emplois en moyenne.

Par ailleurs, ces crédits d'intervention en faveur de la pierre, en soutenant l'emploi et l'activité du secteur, apportent au budget de l'Etat le montant des recettes fiscales correspondantes et aux régimes sociaux les cotisations des actifs. Faut-il alors faire porter l'effort d'économies sur les aides à la personne, près de 28 milliards de francs dans le budget du logement ? Certainement, mais avec prudence et sélectivité quand on sait que deux tiers de ces aides sont versés à des personnes disposant d'un revenu imposable mensuel inférieur au SMIC. C'est par une plus grande efficacité et une plus forte sélectivité des interventions de l'Etat que l'on pourra maîtriser la dépense publique plutôt que par leur suppression pure et simple.

Il apparaît cependant, dès aujourd'hui, nécessaire de revoir le dispositif d'ensemble des aides à l'emploi afin de le simplifier et de le recentrer autour de quelques grands objectifs clairs et lisibles. Il convient pourtant de ne pas cacher la difficulté de l'exercice – difficulté que nous avons tous à l'esprit.

Il ne faut pas se cacher notamment que les économies dans ce domaine risquent d'avoir un effet optique de gonflement des statistiques du chômage, sauf à revoir la définition de celui-ci ou à pourchasser efficacement les fraudes au chômage, dont le coût minimal estimé par le rapport de Courson-Léonard dépasse les 3 milliards de francs.

Je souhaiterais conclure en félicitant et en remerciant le Gouvernement pour le débat d'aujourd'hui, parce qu'il s'inscrit dans un contexte de transparence, de responsabilité partagée et de rénovation du pouvoir du Parlement. Avant la discussion, cet automne, du projet de loi de finances, qui nous fera entrer dans le détail des dotations budgétaires, par titre et par ministère, ce débat d'orientation nous permet de prendre le recul et l'anticipation nécessaires et nous rappelle, comme le disait un ancien Président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République – qu'évoquait M. le ministre de la culture en commission –, qu'« un budget ce n'est pas deux additions et une soustraction, un budget c'est une politique ». (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colin, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Daniel Colin**, vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de la défense apprécie l'heureuse initiative du Gouvernement d'engager un débat d'orientation budgétaire au printemps, conformément à la procédure rénovée de la préparation du budget.

Cette initiative répond, mes chers collègues, aux souhaits formulés depuis plusieurs années par la commission de la défense à l'occasion de ses avis présentés sur les projets de lois de finances initiales, les lois de finances rectificatives ou les lois de règlement. En effet, la commission de la défense est, je vous le rappelle, en dehors bien sûr de la commission des finances, saisie au fond, la seule à donner un avis sur la loi de règlement.

Je me réjouis donc de cette « première », mais je ne puis manquer de m'étonner, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que les crédits de la défense soient absents du rapport que vous avez déposé en vue de la préparation de ce débat.

En effet, en dehors d'un commentaire sur le décret du 13 avril dernier, ouvrant notamment une avance de 3 716 millions de francs au titre d'une dotation en capital destinée à GIAT Industries, votre rapport est très discret sur l'évolution prévisible des crédits de la défense.

On peut sans doute en comprendre les raisons : le Gouvernement vient de déposer un projet de loi de programmation militaire portant sur les années 1997-2002, qui fixe les crédits consacrés à la défense, à la fois en équipement et en fonctionnement, à 185 milliards de francs pour la période de six ans.

Si ce silence et cette absence nous ont surpris, nous ne voudrions pas qu'ils laissent à penser qu'il y a deux logiques – l'une qui serait celle de la programmation des dépenses de la défense et l'autre celle du budget –, et que ces deux logiques s'ignoreraient l'une l'autre !

Heureusement pour nous, la Cour des comptes, dans ce qu'elle appelle modestement sa « contribution » en vue du débat d'orientation budgétaire, présente plusieurs observations particulièrement pertinentes, sur lesquelles je voudrais m'attarder un instant et, si possible, recueillir votre sentiment.

La Cour des comptes souligne les évolutions très contrastées affectant le budget d'investissement de la défense en 1995 : les crédits inscrits au titre V ont été ramenés de 94,2 milliards de francs à 85 milliards de francs à la suite des différentes opérations de régulation budgétaire. J'indique, au passage, que ces 85 milliards de francs correspondent très exactement au montant prévu pour le titre V dans le projet de loi de programmation militaire 1997-2002 que le ministre de la défense nous a présenté hier !

D'autre part, les dépenses d'investissement effectivement payées se sont élevées à 73,9 milliards de francs. La Cour souligne que la baisse de ces dépenses découle, en réalité, des annulations et de la non-disponibilité de fait des crédits reportés, conduisant ainsi à décaler sur 1996 le règlement de 11,9 milliards de francs de dépenses.

Dans la mesure où ces crédits disponibles ne permettent pas au ministère de la défense de faire face à ses engagements contractuels, la Cour estime que les intérêts moratoires pour retards de paiement pourraient continuer de croître : ils étaient, je le rappelle, de 334 millions de francs pour la gestion de 1994 ; ils pourraient être de 700 millions de francs pour celle de 1995.

Le président de notre commission, M. Jacques Boyon, et la commission elle-même ont déjà, et à plusieurs reprises, appelé l'attention du Gouvernement sur le montant considérable des intérêts moratoires qui pèsent lourdement sur les moyens disponibles de la défense, et traduisent, à l'évidence, les difficultés de ce ministère à gérer ses crédits, et dans des conditions convenables.

Enfin, la Cour souligne que le montant des crédits de paiement disponibles n'aura pas permis la poursuite des programmes d'armements en cours déjà fortement engagés. Cette situation provoque des reports de charges d'autant plus importants qu'ils s'ajoutent aux surcoûts dus à l'étalement des programmes.

Notre commission est très attentive à cette situation. C'est la raison pour laquelle elle souhaite qu'au moment où nous allons aborder une nouvelle loi de programmation militaire, les difficultés et les anomalies déjà perceptibles dans l'exécution du budget de 1996 soient, en quelque sorte, apurées pour que cette nouvelle programmation, que nous allons voter dans quelques semaines, démarre sur des bases saines, et cela dès le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Nous souhaiterions que les retards et les impayés soient apurés dès cette année, pour que les crédits inscrits dans la loi de finances pour 1997, c'est-à-dire la première année de la nouvelle loi de programmation, ne soient pas consacrés au règlement de ces retards !

A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à vous exprimer l'inquiétude de notre commission sur la consommation actuelle des crédits du titre V du ministère de la défense. D'après les indications qui nous ont été communiquées, la consommation des crédits du

titre V est, d'ores et déjà, largement supérieure à ce qu'elle devrait être. Au cours des trois premiers mois de l'année, le ministère a remboursé l'essentiel des dettes accumulées sur l'exercice précédent, en réglant au surplus les intérêts moratoires. Il manquerait au moins 7 milliards de francs au ministère de la défense pour « boucler » l'exercice 1996. Si l'on prend l'exemple de l'armée de l'air, on constate qu'au 31 mars elle a déjà consommé la moitié de son titre V. Comme la directive prise l'année dernière sur la régulation budgétaire, et qui imposait aux différentes administrations de ne pas avoir dépensé plus de 50 p. 100 de leurs crédits au 30 juin, a été de nouveau prise cette année, l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques ne pourront plus honorer, à partir de maintenant, aucune facture, et ce jusqu'au 30 juin. Cela entraînera donc inévitablement le paiement de nouveaux intérêts moratoires dès le mois de juillet.

Cette situation, monsieur le ministre, n'est pas satisfaisante, vous le savez, et je souhaiterais que vous nous présentiez de manière très précise la situation de la consommation des crédits du ministère de la défense, en nous indiquant le montant des engagements et des paiements. Sur ce point, la commission de la défense ressent un certain « déficit » d'informations, et la nomenclature budgétaire ne facilite pas les choses puisque la moitié des crédits d'investissement sont inscrits sur un seul chapitre budgétaire, le chapitre 53-80, soit 46,7 milliards de francs pour 1996.

Enfin, monsieur le ministre, la commission de la défense a demandé à plusieurs reprises qu'il soit procédé à une amélioration de la gestion des programmes et des crédits du ministère de la défense. Le ministère des finances a-t-il l'intention d'engager ces réformes pour que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les crédits inscrits dans la loi de finances pour 1997 ne concernent que la gestion 1997 ?

Je rappelle que le collectif de l'automne dernier avait procédé à une annulation de 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme au titre de la défense, ce volant d'autorisations de programme étant considéré comme « inemployé ».

Il est vrai qu'il est parfois difficile d'apprécier la notion d'autorisations de programme inemployées, c'est-à-dire des autorisations de programme, qui ne sont plus liées à des crédits de paiement : le lien s'est en effet distendu au cours du temps entre les autorisations de programme, qui correspondent à des engagements pluriannuels de programmes, et les crédits de paiement, qui constituent les moyens de financement annuels de ces investissements.

Nous nous réjouissons que le ministre de la défense ait indiqué hier à notre commission que la loi de programmation militaire 1997-2002 était définitivement présentée en autorisations de programme et crédits de paiement. Cette présentation devrait, je l'espère, éviter de retomber dans les dérives du passé.

En conclusion, je ferai deux remarques.

Première remarque : je partage complètement les considérations de la Cour des comptes sur les modalités de la régulation budgétaire et sur la « nécessité de définir une formule permettant de mieux respecter le rôle du Parlement ». Nous sommes particulièrement attachés à l'observation de la Cour, qui concerne le ministère de la défense plus que d'autres, selon laquelle les crédits reportés de droit devraient être mis tôt dans l'année à la disposition des ministères.

Deuxième remarque : l'engagement personnel du Président de la République, chef des armées, de respecter le montant de 185 milliards de francs est, pour nous, la marque de la crédibilité que nous devons accorder au projet de loi de programmation militaire, qui a été déposé sur le bureau de notre assemblée. C'est un débat que nous engagerons très bientôt, sur un texte dont chacun d'entre nous reconnaîtra l'importance pour l'avenir de la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la production et des échanges.

**M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, intervenant en qualité de président de la commission de la production et des échanges, je m'efforcerai de déterminer les grandes priorités de notre commission, sans bien évidemment entrer dans le détail des seize budgets que nous suivons traditionnellement. Je reste persuadé à ce propos, messieurs les ministres, que ce débat ne doit pas dispenser le Gouvernement, dans les semaines qui viennent, d'un dialogue nouveau, attentif et suivi, entre les différents ministres et les rapporteurs de nos commissions.

Il m'apparaît que la commission de la production et des échanges, ayant dans le champ de ses compétences les budgets économiques, examine les budgets les plus importants pour la croissance économique et l'emploi.

J'appelle donc votre attention, messieurs les ministres, sur le fait que nous sommes prêts à envisager une remise à plat et une remise en cause de certaines dépenses publiques, mais que nous serons très vigilants sur le maintien des dépenses productives. N'oublions pas, en effet, que ce sont, parmi les dépenses publiques, les dépenses d'équipement qui ont l'effet multiplicateur le plus élevé !

Nous devons donc accorder une priorité absolue aux investissements ayant une action sur la croissance et la création d'emplois. C'est d'ailleurs ce qui doit constituer – vous l'avez rappelé, monsieur le ministre – la priorité des priorités du Gouvernement. Je pense essentiellement aux crédits destinés à l'industrie.

L'année dernière, la commission de la production et des échanges s'était battue pour le maintien des crédits destinés aux actions hautement stratégiques, telles que les grands programmes de recherche industrielle, les opérations de l'Agence nationale de valorisation de la recherche et celles du Commissariat à l'énergie atomique.

Cette année, la commission de la production et des échanges ne peut que se réjouir des mesures de soutien à l'innovation adoptées au conseil des ministres du 10 avril dernier.

L'élargissement des missions de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, la réforme des outils financiers accompagnant les PME innovantes, la mise en place d'une procédure d'appel à propositions, permettant aux pouvoirs publics de cibler les technologies clés de l'avenir, sont autant de mesures susceptibles de conforter la compétitivité de nos acteurs économiques.

Le coût de ce dispositif devrait être d'un milliard de francs sur deux ans – handicap supplémentaire, il est vrai – dans la recherche d'économies. Or, en matière industrielle, la marge de manœuvre budgétaire est des plus réduites en raison de l'extrême rigidité structurelle des crédits accordés à ce secteur de l'économie. Rappe-

lons, en effet, que cinq chapitres budgétaires couvrent, à eux seuls, environ les trois quarts de l'enveloppe allouée au ministère de l'industrie.

La contribution de l'industrie à l'assainissement des finances publiques doit donc être recherchée soit dans la partie du budget consacrée aux recettes, soit dans les 25 p. 100 restants de dépenses, sorte de « quotité disponible » témoignant de l'étroitesse de la marge de manœuvre du Gouvernement dans ce secteur.

A défaut d'être en mesure de livrer aujourd'hui une recette miracle permettant de dégager spontanément et instantanément des ressources nouvelles, je soumets trois pistes de réflexion à la sagacité du Gouvernement.

Première piste : la fiscalité des carburants. La commission de la production et des échanges a saisi, le 14 février dernier, l'Académie des sciences, lui demandant de faire le bilan écologique et sanitaire des carburants et combustibles assujettis à la TIPP. Le rapport d'étape qui nous sera remis fin juin pourrait être un instrument de lisibilité utile pour la remise à plat, souhaitée par le Gouvernement, de la fiscalité des carburants.

Deuxième piste : les aides aux entreprises. Il est évidemment hors de question d'en remettre en cause le principe, mais il convient d'y mettre bon ordre pour éviter doublons et gaspillage. Un précédent ministre des PME-PMI n'avait-il pas récemment dénombré 112 aides délivrées par une cinquantaine d'organismes ?

Troisième piste : l'aide à la reprise des véhicules automobiles de plus de huit ans. Cette aide – la fameuse « Juppette » – doit normalement cesser d'être attribuée le 30 septembre prochain. Il faut profiter de l'infléchissement habituel que connaît le marché automobile pendant l'été pour dresser rapidement le bilan de ce dispositif et décider de son éventuelle reconduction. Je rappelle à nos collègues que cette aide a coûté deux milliards de francs au budget de l'Etat, mais qu'elle lui en a rapporté huit.

Je veux également souligner que certains budgets, de dimension modeste, permettent à l'Etat de jouer un rôle d'impulsion : il en va ainsi des crédits destinés au commerce extérieur et au tourisme. Dans ces secteurs nous savons que tout franc dépensé par l'Etat rapporte beaucoup à l'économie, et donc au budget. Je rappelle que le Président de la République a souhaité voir tripler, en dix ans, les exportations françaises à destination de l'Asie du Sud-Est. Pour parvenir à un tel résultat, l'actuel ministre de l'industrie a estimé qu'il fallait « sans doute multiplier par dix les financements d'accompagnement ». Nous estimons que ces dépenses sont des dépenses utiles puisqu'elles ont un effet de retour important.

En second lieu, il faudra veiller à consacrer aux crédits préparant l'avenir un volume suffisant ; je pense d'abord à la recherche.

Le budget de la recherche pour 1996, d'un montant de 53,1 milliards de francs, compte tenu de l'ensemble des dotations au sein du budget civil de recherche-développement, avait connu une progression inférieure à l'inflation. Il avait toutefois été décidé, dans ce contexte de rigueur, de préserver la restauration des capacités de paiement engagée depuis trois ans, de maintenir une capacité d'intervention et de dégager des priorités sectorielles.

Alors qu'en loi de finances initiale pour 1993 l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement était de 3 milliards de francs, celui-ci a été réduit et, en 1996, un excédent des crédits de paiement de 700 millions de francs a même été dégagé. La poursuite de cet

assainissement financier est nécessaire pour couvrir les engagements des organismes de recherche. Le respect par l'Etat de ses engagements l'impose.

Pour la première fois depuis quatre ans, le mouvement de baisse des autorisations de programme du fonds de recherche et de la technologie a été arrêté cette année. On ne peut que s'en féliciter car ce fonds est le moyen privilégié de la politique incitative de recherche de l'Etat.

Mais il faut continuer à pouvoir affirmer des priorités sectorielles prenant en compte la demande économique et sociale.

Il convient de préserver cet engagement, tout en poursuivant l'amélioration du ciblage des choix des projets : maintien d'un effort important pour les sciences du vivant et des aides à la formation pour la recherche ; augmentation des crédits incitatifs dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'équipement et de l'environnement.

Autre catégorie de dépenses fondamentales pour notre avenir, celles qui sont consacrées aux infrastructures.

Il nous faut poursuivre le renforcement et la modernisation de nos réseaux de communication, éléments essentiels de la dynamique de l'économie nationale. Je m'interroge toutefois, comme l'a fait le président de la commission des finances, sur le point de savoir si l'on peut à la fois respecter le schéma autoroutier, financer les lignes nouvelles de TGV et renflouer les entreprises maritimes ou aériennes déficitaires. N'est-il pas temps pour la France d'arrêter des priorités dans sa politique de transports ?

**M. Adrien Zeller.** Tout à fait !

**M. François-Michel Gonnot,** *président de la commission de la production.* Y compris pour des projets sensibles comme le TGV-Est et le TGV-Méditerranée, une approche plus pragmatique valorisant les lignes existantes rénovées, associée au développement du train pendulaire, permettra à la fois des économies considérables et un gain de temps de trajet particulièrement significatif.

Le Président de la République a affirmé au début de son mandat l'importance pour la France de rétablir sa position maritime. Le transport maritime doit être un instrument de développement de notre commerce extérieur et de consolidation de notre souveraineté. Or notre flotte de commerce vieillit. Le projet de loi, présenté le 7 mai en conseil des ministres, relatif à l'encouragement fiscal à l'investissement quirataire, devrait permettre la relance de l'investissement privé dans ce secteur « à risques » et favoriser le renouvellement et l'augmentation de notre flotte de commerce.

Il est essentiel que la portée de ces incitations ne soit pas limitée aux seuls navires de charge. Elles devraient, pour être efficaces, concerner également les navires de transport de passagers.

La troisième priorité, essentielle à nos yeux, concerne les crédits visant à préserver la solidarité nationale et territoriale, c'est-à-dire, pour ce qui concerne les compétences de notre commission, l'aménagement du territoire et la politique de la ville.

Il nous faut tout d'abord poursuivre l'application de la loi d'orientation. Il faut surtout maintenir à leur niveau, et si possible accroître, les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, afin de bénéficier au mieux de leur effet d'entraînement. Ce sont en effet des crédits complémentaires permettant d'ir-

riguer les économies locales sur la base de microprojets, qui sont très utiles pour la mobilisation des dotations des fonds européens.

Je souhaite que soient mises en place des procédures efficaces d'utilisation des crédits du fonds de péréquation des transports aériens car des menaces sérieuses pèsent sur les lignes déficitaires et à faible débit qu'Air Inter Europe souhaite abandonner, nous l'avons vu récemment.

Enfin, il devrait être possible, dans le cadre de la réforme fiscale, de renforcer les dispositifs de fiscalité dérogatoire en faveur des entreprises s'installant dans les zones défavorisées.

Je souhaite aussi, s'agissant de la politique de la ville, qu'à la faveur du projet de loi que nous examinerons prochainement et de la préparation du budget un effort de rationalisation et de rassemblement des moyens consacrés à cette action soit effectué. Depuis des années, la commission déplore régulièrement le manque de lisibilité de ces crédits, leur éparpillement et, par là-même, une efficacité qui n'est pas à la mesure des efforts financiers consentis par l'Etat.

J'en viens aux crédits du logement, qui sont au cœur du débat sur le recentrage des actions de l'Etat. La commission de la production et des échanges est favorable à une remise à plat de ces crédits. Mais attention ! Dans la plupart des cas, il s'agit d'aides sociales dont de nombreux ménages ont besoin pour se loger, mais aussi d'aides à la pierre, créatrices d'emplois.

Dès lors, il apparaît avant tout nécessaire, dans l'hypothèse d'une révision des dotations, de maintenir les mécanismes de financement extrabudgétaires de la politique du logement, et en particulier le 1 p. 100 logement, qui est d'ailleurs inférieur à 1 p. 100 et est régulièrement menacé.

Je m'interroge, en outre, sur l'évolution de la collecte du livret A depuis la baisse des taux de rémunération.

S'agissant des aides personnelles au logement, il convient bien évidemment de les réserver à ceux qui en ont vraiment besoin. On constate tous les ans une dérive importante du coût de ces aides, qui représentent 27,4 milliards de francs en loi de finances initiales pour 1996.

La commission de la production et des échanges demande depuis longtemps un recentrage social de l'allocation de logement social étudiant, qui bénéficie parfois, nous le savons bien, à des enfants de familles aisées. Un examen général du statut de l'étudiant avait été annoncé ; où en est-on aujourd'hui ?

Le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges a dénoncé l'insuffisance des crédits de réhabilitation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et de la prime à l'amélioration de l'habitat, très importants pour l'artisanat, notamment en zone rurale. Contrairement aux engagements pris, la recette de la taxe additionnelle au droit de bail ne bénéficie pas intégralement à l'ANAH. Dès lors, faut-il aller au-delà ?

Enfin, la commission de la production et des échanges est traditionnellement très attentive à l'évolution du secteur agricole, qui participe à la réalisation des trois priorités de la commission.

Le maintien de dotations suffisantes pour ce secteur d'activité apparaît essentiel, tant il est vrai que l'agriculture peut apporter des réponses aux défis qui nous sont actuellement lancés et qui ont pour noms aménagement du territoire, développement de l'emploi, équilibre des comptes extérieurs, préservation de notre indépendance.

Il importe que la nouvelle loi de finances ne marque pas un abandon des engagements essentiels pris récemment par le Gouvernement, notamment dans le cadre de la conférence annuelle agricole et de la charte de l'installation.

Les dépenses qui mettent en jeu la compétitivité à terme de notre agriculture méritent la plus grande attention, qu'il s'agisse des crédits consacrés à l'installation des jeunes et au renouvellement des exploitations, de ceux consacrés à l'enseignement agricole, des dotations aux grands organismes de recherche ou du maintien de la politique de la qualité, dont l'actualité la plus récente a démontré toute l'importance.

Les actions ambitieuses menées depuis plusieurs années pour promouvoir une agriculture moderne, respectueuse de l'environnement et plus extensive doivent par ailleurs être poursuivies ; ainsi, les programmes agri-environnementaux doivent être sauvegardés, et il convient de continuer à faire évoluer de façon significative la « prime à l'herbe » et la « prime à la vache allaitante ». De même, si l'on ne veut pas donner le sentiment d'abandonner certains de nos agriculteurs, les actions en faveur des « agriculteurs en difficulté » et de « l'agriculture de montagne et de zone défavorisée » doivent conserver un caractère prioritaire.

Si certains crédits peuvent logiquement faire l'objet d'évolutions à la baisse du fait de la réduction du nombre des demandeurs – je pense aux indemnités viagères de départ et aux préretraites agricoles – ou du fait qu'il s'agit de bonifications de prêts consentis dans le passé, les dotations consenties à la politique de la forêt doivent être maintenues.

En toute hypothèse, la marge des économies possibles dans le budget agricole nous semble singulièrement limitée.

Tels sont, messieurs les ministres, les souhaits dont je voulais vous faire part, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, au nom de la commission de la production et des échanges.

C'est à mes yeux une discussion de la plus grande utilité, de la plus grande importance, que nous avons aujourd'hui, dans la mesure où le projet de budget que vous nous présenterez à l'automne prochain tiendra compte des préoccupations exprimées par la représentation nationale ; tel est en tout cas notre souhait.

Pour la commission de la production des échanges, et pour chacun de ses seize rapporteurs pour avis, le contenu du projet de loi de finances, dans son ensemble et dans le détail, pourra être jugé non seulement sur les bases habituelles, mais aussi par référence à ce qui aura été dit au cours du présent débat. C'est sans doute pour vous et pour vos services une contrainte supplémentaire, messieurs les ministres ; c'est pour nous une avancée significative sur la voie de la démocratie parlementaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** A ce stade du débat, je ferai quelques remarques et j'apporterai quelques éléments de réponse au rapporteur général et aux présidents des commissions.

Comme M. le ministre de l'économie et des finances, je veux dire combien nous nous réjouissons de l'occasion qu'offre ce débat d'orientation, il a bien commencé et éclaire les choix que le Gouvernement et le Parlement devront faire en 1997, année cruciale.

**M. Jean-Pierre Brard.** Les parlementaires de la majorité sont des godillots ! Vous savez qui disait cela, monsieur le président ! *(Sourires.)*

**M. le ministre délégué au budget.** Je souligne d'abord, pour m'en réjouir, que le rapporteur général, dans son rapport écrit et dans les commentaires qu'il a présentés, confirme les évaluations de la Cour des comptes et celles que nous avons faites nous-mêmes sur l'exécution du budget de 1995 ; il confirme également nos prévisions pour l'année 1996.

En dépit d'une conjoncture qui a été, de manière inattendue d'ailleurs, particulièrement difficile au deuxième semestre de 1995, l'objectif de réduction du déficit à 323 milliards de francs a été tenu, et nous tiendrons également nos objectifs de 1996.

Les marchés financiers, qui sont sans pitié, ont reconnu que nous étions sur la bonne voie, et nous pouvons constater que la baisse spectaculaire des taux d'intérêt à court terme s'est accompagnée d'une très bonne tenue du franc sur le marché des changes, ce qui montre que ce jugement est partagé au niveau international.

Je me réjouis également de constater que l'objectif nécessaire, mais très ambitieux, proposé par le Gouvernement – maîtrise en 1997, en francs courants, de la dépense au niveau de la loi de finances initiale de 1996 – est partagé par les présidents des commissions et par le rapporteur général ; le président de la commission des finances et M. Bourg-Broc ont insisté sur ce point. En effet, si les déficits budgétaires créaient de l'emploi, cela se saurait. Et un pays comme la France devrait aujourd'hui connaître le plein emploi !

Il faut cependant bien être conscient que, comme l'ont souligné plusieurs orateurs, maintenir pendant deux ans nos dépenses à un niveau de 1 552 milliards de francs suppose non seulement un arrêt de l'augmentation des dépenses mais aussi des économies importantes.

Car il y a, au sein du budget, des masses qui augmentent spontanément, quoi que nous fassions, en particulier la charge de la dette qui, compte tenu de la dette passée, augmentera quoi qu'il arrive de 15 milliards de francs environ.

Il y a aussi les charges induites par la fonction publique qui, compte tenu de l'augmentation du GVT, de celle des pensions et de l'application des mesures catégorielles dont bénéficient certaines catégories de fonctionnaires, augmenteront également, sans qu'il y ait de mesures nouvelles, de 15 milliards de francs à peu près.

L'objectif que nous avons fixé suppose donc des économies importantes ailleurs.

Je suis reconnaissant au président de la commission des affaires étrangères d'avoir rappelé que si nous engageons cette politique de renversement d'une logique de dépenses, cela est dû avant tout à des nécessités intérieures. Car si nous le faisons pour permettre à la France de se qualifier pour l'union monétaire, il est clair qu'avec ou sans union monétaire un pays ne peut vivre indéfiniment en étant obligé d'émettre chaque année des emprunts représentant le tiers de ses dépenses annuelles.

Pour participer à l'union monétaire, deux ans avant l'examen – je reprends la comparaison du président Giscard d'Estaing –, la France remplit déjà quatre critères sur

cinq ; elle a donc déjà 16 sur 20. Et l'un des objectifs de notre politique budgétaire est de faire en sorte que nous remplissions les cinq critères fixés, revenant ainsi à ce qui était la règle de bonne gestion de la politique budgétaire française dans les années 60 et 70.

Je constate aussi l'unanimité de ceux qui se sont exprimés pour approuver la nouvelle procédure qui permet au Parlement d'exprimer des orientations avant que ne commencent les conférences budgétaires et la préparation du budget au sein du Gouvernement.

Il y a également eu unanimité pour approuver l'effort, auquel a particulièrement tenu Jean Arthuis, consistant à parvenir à une nouvelle présentation budgétaire, qui n'est pas prévue par la loi organique et que nous faisons pour l'instant en annexe des documents officiels, mais qu'il faudra peut-être rendre officielle et obligatoire. Cette nouvelle présentation consiste tout simplement à présenter le budget de l'Etat comme celui de nos collectivités locales et à distinguer une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le mérite de cette présentation est de faire apparaître que nous sommes aujourd'hui obligés, hélas ! d'emprunter non seulement pour financer nos dépenses d'investissement, ce qui en soi n'est pas malsain, mais également pour financer une partie de nos dépenses de fonctionnement, de même qu'une partie du remboursement de nos emprunts. Sans doute cette présentation nouvelle pourrait-elle nous permettre de mieux sauvegarder à moyen terme des dépenses d'équipement qui sont importantes pour l'avenir du pays et qui, dans le système actuel, sont toujours les premières concernées par les efforts d'économies budgétaires ; nous sommes attentifs aux remarques que M. Bourg-Broc a formulés à ce sujet.

Le président Méhaignerie a fait une autre suggestion concernant la présentation. Plutôt que de faire voter le budget à un certain niveau par le Parlement et, quelques semaines plus tard, de geler des crédits pour tenir compte des difficultés d'exécution, il s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux faire le contraire, c'est-à-dire voter un budget initial un peu plus bas que prévu, mais prévoir une petite marge de manœuvre qui pourrait être utilisée en fonction de l'évolution de la conjoncture ?

C'est une méthode à laquelle nous avons eu recours dans les années 70, avec le vote de ce que l'on appelait le fonds d'action conjoncturelle. C'était une période où la situation économique était plus favorable et où, chaque année, la croissance spontanée dégageait des marges de manœuvre. Nous n'en sommes plus là, mais c'est une piste sur laquelle nous devons réfléchir pour ce qui concerne les prochains budgets.

Plusieurs remarques ou suggestions qui ont été faites par votre rapporteur général et par les présidents des commissions devraient nous conduire à nous interroger sur l'intérêt que pourrait représenter le fait de replacer notre politique budgétaire non plus annuel, mais dans un cadre pluriannuel.

Le président Giscard d'Estaing a eu raison de nous inviter à commencer par le commencement, c'est-à-dire par l'objectif du retour à la croissance, qui est la clé du problème de l'emploi. Souvenons-nous que, jusqu'au milieu des années 70, la France avait le ruban bleu de la croissance, à l'exception du seul Japon, avec des taux annuels en volume de 5,5 à 6 p. 100 par an. Aujourd'hui, hélas ! nous sommes plus près, en Europe et particulièrement en France, de la lanterne rouge que du maillet jaune, puisque sur les sept dernières années, ce qui

représente la durée moyenne d'un cycle économique, nous n'avons pas été capables de dépasser, en moyenne, 1,5 p. 100 de croissance.

Une autre caractéristique de ce que l'on peut malheureusement appeler le « mal français », réside dans notre incapacité depuis vingt-cinq ans de créer plus d'emplois dans le secteur marchand qu'il ne s'en détruit. Des chiffres ont été cités. Je citerai quant à moi un exemple qui me paraît particulièrement révélateur de la gravité de ce « mal français ».

Faisons une comparaison avec d'autres pays du G7. De 1980 à 1995, la population en âge de travailler a augmenté dans la même proportion, de l'ordre de 12 p. 100, aux Etats-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne et en France. Que sont devenus ces 12 p. 100 supplémentaires ? Aux Etats-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne, ils ont tous trouvé un emploi dans le secteur marchand. En France, 6 p. 100 ne sont pas sur le marché du travail ; ils ne sont ni au travail, ni au chômage ; ils n'apparaissent pas dans nos statistiques. Il s'agit pour une part de jeunes de moins de vingt-cinq ans que l'on a maintenus, parfois un peu artificiellement, dans des formations plus ou moins sérieuses et plus ou moins utiles ou de personnes de plus de cinquante-cinq ans que l'on a envoyées en pré-retraite. Quant aux 6 p. 100 restants, 5 p. 100 sont au chômage et 1 p. 100 fonctionnaires ou agents du secteur public.

La totalité des 12 p. 100 est donc à la charge de la collectivité.

Lorsque nous ajoutons, en France, aux agents des trois fonctions publiques – celle de l'Etat, celle des collectivités locales et la fonction publique hospitalière –, les agents de l'enseignement privé sous contrat, les retraités civils et militaires, les anciens combattants pensionnés de l'Etat, les salariés d'associations privées vivant de subventions de l'Etat, les divers bénéficiaires d'aides à l'emploi, nous aboutissons à un total d'au moins 13 millions de Français dont la rémunération est financée par l'impôt. Parallèlement, le nombre de ceux qui supportent la charge fiscale ne cesse de se réduire car ce sont les 13 millions de salariés du secteur marchand et les 2,5 millions de producteurs indépendants – agriculteurs, commerçants, artisans, membres des professions libérales, chefs de petites et moyennes entreprises – qui financent *in fine* la charge.

De la même manière, nous devons être attentifs au fait que, pour des raisons démographiques, le nombre des actifs au sein de la population totale se réduira dans l'avenir, ce qui risque de mettre en danger notre système de retraite et l'équilibre entre les générations. Aujourd'hui, on compte trois actifs pour un retraité ; dans vingt ans, nous en serons à deux actifs pour un retraité.

Paradoxalement, les effets à long terme de la démographie sont les plus faciles à prévoir, alors qu'il est difficile de prévoir la conjoncture pour les trois mois qui viennent. Pourtant, nous n'en tenons guère compte en fixant nos grands objectifs politiques. D'où la question que le présent débat nous amène à nous poser : n'aurions-nous pas intérêt à replacer notre politique budgétaire et notre politique économique dans une perspective à moyen terme en fixant un objectif, par exemple quinquennal, de créations nettes d'emplois marchands, et à replacer en même temps cette politique dans une perspective d'évolution à plus long terme du rapport entre les actifs et les inactifs, perspective dont dépend le financement de notre système de retraite ?

Dans le même esprit, nous avons tous suivi avec un grand intérêt les analyses du président Giscard d'Estaing et du président Méhaignerie sur la baisse des impôts et la réduction des dépenses. Le premier les a trouvées un peu divergentes ; elles devraient, me semble-t-il, pouvoir être conciliées.

En réalité, si la France souffre d'une certaine maladie, d'un taux de croissance insuffisant, d'une incapacité, qui dure depuis trop longtemps, à créer des emplois dans le secteur marchand, c'est bien à cause du poids excessif du secteur public, des prélèvements publics, des charges publiques. Mais compte tenu de notre déficit, nous ne pouvons être crédibles, si nous voulons réduire la pression fiscale, qu'à la condition d'opérer sur plusieurs années et de nous engager à maîtriser les dépenses publiques dans le même temps. La baisse de la pression fiscale pourra ainsi être gagée par des économies budgétaires.

Il faut étudier la possibilité de lancer par exemple sur une période de cinq ans, un mouvement de réduction de la pression fiscale, dans le cadre de la réforme qui est, comme le Premier ministre l'a annoncé, en préparation, et parallèlement un mouvement de maîtrise de la dépense publique.

Toujours dans le même esprit, nous devons nous poser la question de savoir si le pacte de stabilité que nous avons passé avec les collectivités locales...

**M. Jean-Pierre Brard, M. Jean Tardito et M. Bernard Derosier.** Que vous avez imposé !

**M. Daniel Colliard.** Pour conclure un pacte, il faut être au moins deux !

**M. le ministre délégué au budget.** ... et qui a été voté tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat, ne doit pas être élargi à toutes les autorités fiscales ou parafiscales existantes dans notre pays. Je pense aux organismes consulaires, aux centres techniques professionnels, aux divers organismes agricoles qui lèvent des taxes parafiscales et qui devraient normalement participer à l'effort que s'imposent l'Etat et les collectivités locales et qui, désormais, est demandé aux organismes de sécurité sociale par le biais de la réforme de la sécurité sociale. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes le bon élève de M. Trichet !

**M. le ministre délégué au budget.** J'en viens aux pistes à explorer en faveur d'économies ou de plus grands efforts de maîtrise de la dépense.

Votre rapporteur général a parlé de la « révision déchirante » qu'il faudra savoir conduire dans tous les domaines d'intervention de l'Etat. Il a ainsi fait écho à la formule choc employée par le Président de la République, qui avait parlé quant à lui de « révolution culturelle nécessaire ».

**M. Didier Migaud.** C'est une belle formule !

**M. le ministre délégué au budget.** Nous avons pu constater que la nécessité de cette « révision déchirante » était reconnue par la plupart des présidents de commissions avec, m'a-t-il semblé parfois, des accents différents mais bien compréhensibles compte tenu de la responsabilité des uns et des autres.

Je dirai d'abord à M. Colin, vice-président de la commission de la défense, que c'est évidemment volontairement, comme il l'a compris, que, dans le document qui vous a été distribué, nous n'avons pas fait état du

budget de la défense. Celui-ci a donné lieu à une décision gouvernementale importante. Cette décision sera très prochainement soumise au Parlement dans le cadre du projet de loi de programmation militaire.

L'enveloppe budgétaire de la défense pour les six ans qui viennent a été fixée, comme l'a rappelé M. Colin, à 185 milliards en francs 1995, hors pensions, ce qui correspond, ainsi qu'il l'a rappelé, à une économie d'environ 20 milliards par an par rapport aux lois de programmation antérieures. Cela montre qu'il n'y a pas de dépenses taboues, même quand il s'agit d'un secteur aussi important pour notre indépendance et notre souveraineté nationale que celui de la défense.

Nous avons pris bonne note de la préoccupation qu'il a exprimée lorsqu'il a rappelé que la défense souffrait depuis plusieurs années d'un décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Il va falloir, bien entendu, revenir à un mode de gestion des crédits plus raisonnable et plus compatible avec les besoins des industriels fournisseurs de la défense.

Parmi les pistes d'économies, la plupart des orateurs ont évoqué ce que nous appelons familièrement les « boules de neige ».

Je reviendrai d'abord sur la « boule de neige » de la dette. Celle-ci augmentait à un rythme de 100 milliards de francs par an au milieu des années 80. Nous sommes passés à 200 milliards par an au début des années 90, puis à 350 milliards au milieu des années 90. L'image de la boule de neige convient donc parfaitement. Nous ne pourrions faire fondre cette « boule de neige » qu'en réduisant les déficits et en utilisant les possibilités offertes par la baisse des taux d'intérêt sur les marchés.

Autre « boule de neige » : l'immense ensemble des dépenses induites par la fonction publique, soit 650 milliards sur un budget de 1 550 milliards. Quoi qu'il arrive, à effectifs constants et sans décisions particulières concernant les rémunérations, cette masse augmente de plus de quinze milliards chaque année.

Nous devons faire un effort, comme l'a reconnu le président de votre commission des finances, pour comparer l'augmentation du pouvoir d'achat des agents publics et celle des salariés du secteur privé dans la période récente, ainsi que les niveaux de rémunérations à qualifications voisines et les méthodes de négociation.

A l'heure actuelle, la fixation des traitements de la fonction publique se déroule dans des conditions qui ne sont peut-être pas optimales. Une négociation a lieu en fonction d'un rapport de force entre les syndicats de fonctionnaires et les seuls représentants du Gouvernement. Or le résultat de cette négociation est important non seulement pour l'Etat et ses administrations, mais également pour les collectivités locales, les hôpitaux et l'ensemble de la sécurité sociale, qui sont engagés du point de vue de leurs résultats, et pour l'économie tout entière.

A ce sujet, il y a des questions que nous devons nous poser.

Quant aux dépenses de fonctionnement et aux effectifs, on ne peut pas justifier que les progrès de la productivité ou que les transferts de compétences déjà intervenus, soit vers les régions et les collectivités locales du fait de la décentralisation, soit vers l'Union européenne, ne se traduisent par aucune économie de moyens.

**M. Adrien Zeller.** Très juste !

**M. le ministre délégué au budget.** Bien entendu, il faut distinguer dans l'ensemble de la fonction publique de nombreuses catégories de fonctionnaires. Nous savons, par exemple, que la tâche d'un enseignant, celle d'un policier, ou celle d'un magistrat ne sont pas les mêmes que celles d'un fonctionnaire qui remplit des tâches administratives classiques.

Quoi qu'il en soit, j'ai le sentiment qu'il faut explorer plusieurs pistes.

Il convient, d'abord, de remédier au gonflement chronique, et parfois clandestin, des administrations centrales...

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme dans les cabinets ministériels !

**M. le ministre délégué au budget.** Je parle des administrations centrales en général. Ne vous bornez pas, monsieur Brard, à ce petit exemple, qui ne concerne que quelques dizaines de personnes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous confessez !

**M. le ministre délégué au budget.** Je parle quant à moi du cas de dizaines de milliers de personnes...

**M. Jean-Pierre Brard.** Certes, mais vous montrez le mauvais exemple !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Brard !

**M. le ministre délégué au budget.** Je citerai le cas d'un ministère pour lequel le commissaire à la réforme de l'Etat a constaté que l'écart entre les effectifs officiels relevant de l'administration centrale et les effectifs réels était de un à dix.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelle gabegie !

**M. le ministre délégué au budget.** Il faut également tenter de résorber progressivement les mises à disposition d'agents en faveur d'autres administrations que la leur. Si l'on met ces agents à la disposition d'autres administrations c'est qu'apparemment on n'en a pas besoin dans leur administration d'origine.

Enfin, je crois que nous devons aussi étudier le problème, que mentionnent tous les rapports annuels de la Cour des comptes, des subventions permanentes données à des associations qui, en réalité, ne sont que des démembrements de l'Etat.

Parmi les autres « boules de neige » qui ont très fortement augmenté et qui n'ont pas été maîtrisés ces derniers temps, figure l'ensemble des aides à l'emploi accordées aux entreprises. A cet égard, nous avons pris bonne note de ce qui a été dit notamment par les présidents Méhaignerie et Bourg-Broc.

Il s'agit d'un sujet sur lequel je suis persuadé que se dégagera un très large consensus. Tous ceux qui ont participé au sommet social qu'avait réuni le Premier ministre le 21 décembre dernier ont été frappés par le fait que, des représentants des organisations syndicales de salariés jusqu'à ceux des organisations patronales, tout le monde était d'accord pour reconnaître qu'il fallait mettre à plat l'ensemble des systèmes – on compte quarante-quatre régimes d'aides différents –, qui ont un rapport coût-efficacité variable. Certains sont efficaces : le président Bourg-Broc a rappelé à juste titre que le contrat initiative-emploi a eu le mérite de redonner un emploi à plus de 260 000 chômeurs de longue durée qui n'avaient aucun espoir de retrouver un travail ; d'autres ont une efficacité moindre.

Nous devrions pouvoir trouver un accord avec les partenaires sociaux et au sein de cet hémicycle.

Autre problème difficile : les aides au logement, dont la masse augmente d'environ 10 milliards de francs par an. Le président Gonnot a évoqué une nécessaire remise à plat, le président Méhaignerie a dit qu'il fallait protéger certaines d'entre elles, alors que le président Bourg-Broc a parlé de « nécessaire prudence » et de « sélectivité ».

Le problème est difficile. Nous connaissons tous l'importance économique du bâtiment et des travaux publics dans nos départements. Nous savons que les publics en cause sont fragiles et comptent parmi les plus défavorisés. Mais nous ne pouvions pas rester dans une situation où l'Etat mettait chaque année plus d'argent pour constater que les mises en chantier de bâtiments neufs diminuaient alors que le nombre des sans-abri, lui, augmentait !

**M. François-Michel Gonnot,** *président de la commission de la production.* C'est vrai !

**M. le ministre délégué au budget.** C'était là la marque d'une politique insuffisamment efficace. En disant cela, j'emploie une litote qui est plus familière au Normand qu'est le ministre de l'économie et des finances qu'au Gascon que je suis.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est inutile de rappeler que vous êtes Gascon car pour ce qui est des promesses...

**M. le ministre délégué au budget.** Il nous faut donc, en ce domaine aussi, procéder à une remise à plat pour faire en sorte que les aides soient maîtrisées et qu'elles aient l'effet économique et social que nous attendons d'elles.

Parmi les « boules de neige », de la période récente, on relève évidemment les déficits des entreprises publiques.

Air France est en cours de redressement. Nous sommes en train de sauver le GIAT d'une situation quasi désespérée et de régler le problème du Crédit foncier de France, qui n'est pas une entreprise publique mais qui est dans une situation particulière à l'égard de l'Etat.

Reste un très grand problème, qu'il nous faudra régler cette année, c'est celui posé par la situation de la SNCF, dont les déficits n'ont cessé de croître depuis quatre ans pour atteindre 15 milliards de francs à la fin de l'année dernière, alors que les concours de l'Etat s'élevaient à 40 milliards de francs. Il est clair que nous ne pouvons pas continuer à ce rythme.

Pierre Méhaignerie et François-Michel Gonnot ont raison de dire que la France a déjà fait beaucoup dans le domaine des transports. C'est d'ailleurs un de ses atouts pour attirer les investissements d'entreprises étrangères mais des choix devront être faits.

S'agissant du sport et de la culture, nous avons retenu ce qu'a dit le président Bourg-Broc. Il a insisté sur l'objectif de sincérité dans la présentation des comptes et nous a invité à faire mieux. En effet, les comptes de la culture mériteraient de faire l'objet d'une présentation plus authentique car, en vérité, à l'heure actuelle ce n'est pas 1 p. 100 de ses moyens budgétaires que l'Etat consacre à la culture, c'est au moins trois fois plus, soit plus de 40 milliards de francs par an. En effet, aux 14 milliards de francs environ comptabilisés au ministère de la culture proprement dit s'ajoutent l'effort en faveur de la politique audiovisuelle, qui représente une masse budgétaire comparable, les crédits du fonds de soutien au cinéma ou au livre, les sommes consacrées à notre politique de relations culturelles à l'étranger, qui représentent 7 milliards de francs, et les aides fiscales, depuis la TVA à taux réduit sur le livre jusqu'au régime privilégié des SOFICA pour la production cinématographique, qui sont

de l'ordre de 6 milliards de francs. Au total, l'effort de l'Etat est donc important et nous en sommes fiers car c'est l'une des caractéristiques de l'identité française en faveur de la culture. Il faudra que nous en donnions une meilleure présentation dans les comptes.

S'agissant de l'audiovisuel public, monsieur le président Bourg-Broc, nous avons bien pris note des initiatives prises par votre commission. Soyez assuré que nous serons très attentifs aux suggestions des commissions des finances et des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Monsieur le président Gonnot, est-il vraiment impossible d'essayer de dépenser mieux dans la recherche ? Nous devons avoir à cœur de considérer qu'il n'y a pas de secteur tabou et que nous pouvons partout mieux dépenser, même si dans certains domaines il serait difficile ou contreproductif de dépenser moins.

Enfin, Jean Arthuis et moi-même faisons nôtre l'amendement Inchauspé qui nous invite à commencer par balayer les marches du haut de l'escalier, avant celles du bas. Dans cet esprit, le ministère de l'économie et des finances devra donner l'exemple...

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** ... pour ses propres crédits, ses propres services et devra participer à l'effort commun qu'il suggère pour les autres.

Je conclurai cette première partie du débat par une remarque. Depuis maintenant une bonne dizaine d'années, grâce à la contribution de gouvernements appartenant à notre majorité comme à l'actuelle opposition, la France s'est débarrassée de la culture de l'inflation et de la tentation de la dévaluation permanente. Aujourd'hui, nous le constatons aussi bien à l'occasion de ce débat que lorsque nous rencontrons les Français dans nos départements, dans nos circonscriptions, plus personne ne propose de résoudre les difficultés par les facilités de la planche à billets. Il nous reste à nous débarrasser de la culture de « l'Etat payera ». Comprendons une fois pour toutes que l'Etat c'est nous tous, les citoyens français, et qui si c'est l'Etat qui paye c'est inexorablement l'impôt qui augmente tôt ou tard. Si nous n'y prenons garde, nos enfants paieront trois fois nos propres conséquences. Ils paient déjà en partie le prix du chômage et risquent de le payer plus encore si nous compromettons durablement la croissance à cause des charges publiques. Ils paieront le prix de nos retraites si nous n'avons pas le courage de faire à temps les choix nécessaires pour moderniser nos systèmes de retraite. Ils paieront enfin le prix du remboursement des emprunts par lesquels nous finançons aujourd'hui les engagements inconsidérés de l'Etat. Le retour à l'équilibre des finances publiques est donc le premier moyen, et le plus efficace, de libérer l'économie, de renouer avec la croissance et de faire enfin reculer le chômage.

Un Etat endetté perd la maîtrise de son destin. Un Etat ruiné n'assure plus aux citoyens la sécurité et la cohésion sociale. Un Etat mendiant débouche sur l'économie au noir et sur une société de mendicité généralisée. Nous voulons pour notre part un Etat fort, guéri de ces maux, capable de garantir la cohésion sociale, l'indépendance nationale et l'avenir de nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

### Rappel au règlement

**M. Jean Tardito.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito, pour un rappel au règlement.

**M. Jean Tardito.** En vertu de l'article 58, alinéa 1, de notre règlement, je voudrais vous faire part, monsieur le président, de ma déception et de ma protestation.

Depuis seize heures, nous avons eu l'honneur d'écouter deux ministres, le rapporteur général du budget, ...

**M. Didier Migaud.** Une litanie !

**M. Jean Tardito.** ... et cinq présidents de commission dans le cadre de ce que l'on appelle un débat d'orientation budgétaire pour 1997 à l'occasion duquel nous allons parler de la place de nos concitoyens dans leur pays et de la place de la France en Europe et dans le monde. C'est un débat ô combien important et nous ne pouvons que nous féliciter qu'il ait lieu. Les problèmes évoqués nous interpellent tous, même si nous ne proposons pas tous les mêmes solutions pour y remédier. Je remarque toutefois, monsieur le président, que la majorité de notre assemblée, soit 480 députés, n'est représentée que par un quarteron de fidèles, ce qui montre l'intérêt que ces représentants de la nation portent au débat d'aujourd'hui et aux problèmes qui sont soulevés à juste titre. A titre de protestation, et pour consulter mon groupe sur la conduite à tenir dans la suite du débat, je demande cinq minutes de suspension de séance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Mon cher collègue, j'ai bien entendu votre rappel au règlement, mais, pour ce qui est de la demande de suspension de séance, si les informations qui m'ont été communiquées sont exactes, vous n'avez pas de délégation de votre président de groupe. En outre, j'attire votre attention sur le fait que, comme vous le savez parfaitement, ce débat a été organisé par la conférence des présidents à l'occasion de laquelle aucune difficulté n'a été soulevée.

**M. Jean-Tardito.** Voyez le vide aujourd'hui !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Bruno Bourg-Broc,** président de la commission des affaires culturelles. Le rappel au règlement de M. Tardito me paraît bien mal venu. En effet, notre commission a consacré deux après-midi à la préparation de ce débat durant lesquelles elle a auditionné certains ministres et j'ai le regret de rappeler à M. Tardito – mais peut-être le sait-il ? – qu'aucun des membres de son groupe n'a participé à ces réunions. Il n'y avait pas un seul député de l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

### Reprise du débat

**M. le président.** Dans la suite du débat, la parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes au cinquième mois d'une année 1996 encore incertaine et, à l'occasion de ce débat budgétaire, il me paraît nécessaire,

en tout premier lieu, de délivrer un message d'optimisme raisonné quant à l'évolution de la situation économique de notre pays au cours des dix-huit prochains mois.

En effet, on peut porter un jugement critique sur la succession un peu incohérente, parfois illisible ou d'apparence contradictoire, des mesures fiscales et sociales, des plans emploi, des plans de relance de la consommation plus ou moins ajustés pris au cours des neuf derniers mois. Mais l'on doit admettre que, à de nombreux égards, le cap d'une politique solide et sérieuse est désormais fixé. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Parce que jusqu'à maintenant, c'était la pagaille !

**M. Adrien Zeller.** Je vous la rappelle : maîtrise, difficile certes, des dépenses de protection sociale, choix de la monnaie unique pour 1999, donc choix de la stabilité économique et monétaire en Europe, baisse des taux d'intérêt, des taux administrés comme des autres taux – baisse très longtemps attendue et qui bénéficiera à tous ceux qui veulent désormais agir, qu'il s'agisse des collectivités locales, des familles ou des entreprises – ...

**M. Bernard Derosier.** Attendez que cela soit fait !

**M. Adrien Zeller.** ... enfin, mesures puissantes d'incitation à l'investissement immobilier et à celui des entreprises, qui commencent à donner quelques résultats positifs et encourageants.

**M. Bernard Derosier.** Ah bon !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous êtes visionnaire !

**M. Adrien Zeller.** Les centristes de l'UDF soutiennent cet ensemble d'orientations fondamentales. Ils estiment qu'elles constituent un bon socle pour asseoir le retour à la croissance, condition évidente du retour à une plus grande cohésion économique et sociale et à la réduction effective des déficits publics dont nous débattons aujourd'hui. Mais deux conditions essentielles doivent être remplies pour que cette stratégie produise tous les fruits dont elle est porteuse.

La première condition est le retour à un climat de confiance chez les acteurs et les décideurs économiques, individuels comme le sont les ménages ou collectifs comme le sont les entreprises. La stabilité des règles du jeu économique, fiscal, politique et social me paraît indispensable pour favoriser la contagion de la confiance au détriment de celle de l'incertitude et des peurs et pour encourager la prise de décisions de la part des agents économiques, qu'il s'agisse des entrepreneurs ou des ménages.

La seconde condition est la manifestation d'une volonté de réforme concrète et progressive dans le sens d'un allègement général du poids de l'Etat, du niveau des dépenses publiques et des réformes des structures mêmes de l'immense secteur public dont l'histoire a doté notre pays. L'Etat français vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. Nous lui demandons tous trop et il fait trop de choses. Son endettement massif – 80 000 francs de dettes par habitant alors que la fiscalité globale est déjà parmi les plus lourdes d'Europe – en atteste avec netteté et force. L'Etat n'emprunte pas seulement pour construire des routes, des universités ou des TGV, ce qui serait légitime ; il emprunte massivement pour payer des prestations, des salaires, des pensions, des allocations et même pour rembourser ses propres dettes. C'est ce que l'on appelle de la cavalerie. Changer cette situation est non

seulement une nécessité économique, mais aussi un devoir moral. Au-delà de la défense des intérêts légitimes de chacun, ce sont tous les citoyens qui sont aujourd'hui interpellés et, bien entendu, d'abord les responsables politiques, comme l'a excellemment dit Pierre Méhaignerie dont les propos sur ce point ont été repris par le ministre Alain Lamassoure. Avant que ce soit Bruxelles qui nous impose juridiquement des mesures, il est de notre devoir et de notre intérêt de nous imposer la discipline collective nécessaire pour redresser la situation.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous allez nous imposer la flagellation !

**M. Adrien Zeller.** Je sais bien qu'en la matière les conseillers sont plus nombreux que les payeurs. Il est plus facile de procéder à des coupes budgétaires que d'engager de véritables et bonnes réformes. Je souhaite que ce soit non pas les services du budget, mais nous, les parlementaires de la majorité, qui en définissions les contours et le sens avec le Gouvernement, car le travail à accomplir se situe au carrefour de la gestion administrative et publique et des choix politiques qui restent à faire.

J'attends avec impatience le débat qui doit avoir lieu ici, au mois d'octobre prochain. Je pense, quant à moi, qu'il faut d'abord stabiliser les effectifs d'une fonction publique, qui est la plus nombreuse d'Europe. Un fonctionnaire de plus coûte entre 150 000 et 180 000 francs d'impôts supplémentaires par an. Il serait donc préférable qu'ils soient un peu moins nombreux mais dotés de moyens de travail et de déplacement leur permettant d'accomplir une activité qui soit reconnue, utile et valorisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean Tardito.** Parce qu'ils ne sont pas utiles à l'heure actuelle !

**M. Adrien Zeller.** Des gisements d'économies existent dans la fonction publique. Réaliser de telles économies nécessite un travail fin, ministère par ministère, service par service et aussi, parfois, messieurs les ministres, une simplification de la réglementation dont nous ne mesurons pas toujours le coût lorsque nous la décidons ici ou lorsque les décrets sont publiés.

Cette stabilisation des effectifs de la fonction publique passe aussi par la suppression de nombreux doubles emplois entre l'Etat et les collectivités locales et notamment par la clarification des compétences, comme l'a rappelé M. le ministre Lamassoure. Je citerai un exemple simple qui concerne le domaine de l'action sociale. Dans ma ville, trois assistantes sociales s'occupent du même public : une assistante sociale auprès de la DDASS, une autre auprès de l'ANPE et une troisième auprès de la municipalité, sans parler de celle de la caisse d'allocations familiales. De tels exemples peuvent aujourd'hui être cités dans pratiquement tous les domaines de l'action publique. Ils concourent à l'alourdissement des charges, à la complication de la vie de nos concitoyens et au déficit de transparence des politiques publiques. En raison du croisement des intérêts et des habitudes multiples, il n'est d'ailleurs pas sûr que le Parlement fasse preuve d'une grande disponibilité pour entreprendre la réforme de la décentralisation et de l'Etat qu'il serait pourtant urgent d'engager.

Il existe d'autres formes de doubles emplois, par exemple ceux situés au carrefour des avantages fiscaux et sociaux. L'addition d'allocations familiales, d'avantages fiscaux divers tel le quotient familial, d'allocations pour garde d'enfants, auxquels peuvent s'ajouter, pour le même

ménage, les importantes réductions fiscales récentes liées à l'embauche d'une personne à domicile, en est un exemple patent. Messieurs les ministres, il faut vérifier la cohérence et la compatibilité de tous ces dispositifs croisés, à tous les niveaux de revenu, avec la situation budgétaire et avec les objectifs mêmes de la politique familiale qui doit être recentrée sur les véritables besoins.

On pourrait en dire autant s'agissant de certaines formes d'aide au logement, celles en direction des étudiants par exemple, qui, cumulées avec les incitations fiscales à l'achat de logements locatifs en direction des parents, peuvent aboutir à favoriser de manière cumulative et au-delà du raisonnable les personnes les moins prioritaires.

**M. Jean-François Copé.** Très juste !

**M. Adrien Zeller.** Tout le monde ici en est convaincu : des économies sont nécessaires. La stabilisation nominale effective de la dépense publique est le minimum indispensable.

Mais l'effort collectif auquel nous sommes conviés ne doit pas nous conduire à oublier des écueils qui, pour moi, sont fondamentaux en cette période de croissance des inégalités et de mise en cause de la cohésion sociale. Les efforts demandés doivent être exemplaires en termes d'équité et de justice ; en d'autres mots, ils doivent préserver les catégories sociales de conditions moyennes ou modestes. Il serait bon, à cet égard, que nous donnions nous-mêmes l'exemple. Pourquoi pas au sein même du Parlement ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Précisez votre pensée, cher collègue !

**M. Adrien Zeller.** Deuxièmement, et comme vous l'avez dit, messieurs les ministres, la réforme de l'impôt sur le revenu ne doit pas porter atteinte au principe même de la progressivité, c'est-à-dire de la participation de chacun aux charges publiques en tenant compte de sa capacité à y participer.

**M. Jean-Pierre Brard.** Soyez attentif, monsieur le ministre ! Ce que dit M. Zeller est très important !

**M. Adrien Zeller.** Payer l'impôt – peut-être faut-il le rappeler au moment où nous voulons le stabiliser – n'est pas seulement une galère, c'est aussi un acte de solidarité et de citoyenneté. En payer beaucoup, même si c'est désagréable, ne signifie pas forcément être victime d'une injustice, à condition que cet impôt soit calculé équitablement. Sur ce dernier point, nous avons des choses à dire.

**M. Augustin Bonrepaux.** Oui !

**M. Adrien Zeller.** Certains débats récents nous le rappellent.

Troisièmement, les réformes entreprises doivent simultanément préserver, et même stimuler, l'esprit d'initiative, d'entreprise et de création.

Quatrièmement, les réformes entreprises ne doivent pas se traduire par un transfert de charges de l'Etat en direction des collectivités locales. Il faut clarifier les compétences. A cet égard, je voudrais rappeler l'impérieux devoir de mettre en place la réforme des bases cadastrales dont nous avons voté à plusieurs reprises les dispositions et qui ont coûté 3 milliards de francs aux contribuables au cours des années 1991 et 1992...

**M. Alain Ferry.** Pour rien !

**M. Adrien Zeller.** ... et que « courageusement » nous avons, majorités successives toutes confondues, systématiquement repoussée.

**Plusieurs députés.** C'est vrai !

**M. Adrien Zeller.** J'ai honte de devoir révéler ce manque de courage collectif aux contribuables de ma circonscription.

Enfin, les mesures d'économies ne doivent pas freiner les politiques d'équipement du pays, à condition qu'elles soient intelligentes, adaptées et repensées dans leurs finalités, leurs modalités et leurs priorités. Dans ce domaine, il ne faut pas confondre vitesse maximale et vitesse optimale. En matière d'infrastructures, le mieux est parfois l'ennemi du bien. Messieurs les ministres, vous savez à quoi je fais allusion. Tenons le cap du courage, de la clarté, de la lucidité et des choix optimums, au-delà de tous les lobbies et de toutes les démagogues.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Zeller.

**M. Adrien Zeller.** C'est seulement si nous savons donner un sens aux efforts que nous allons demander à nos concitoyens, si nous savons les mettre en perspective avec une volonté politique sans faille et si nous savons appeler à la responsabilité que nous réussirons ensemble la difficile mission que l'avenir du pays nous impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, c'est une grande nouveauté que ce débat d'orientation budgétaire pour 1997. Il nous donne l'occasion de disserter dans le vide, sur des prévisions économiques et budgétaires plus qu'aléatoires, fixées aujourd'hui à 2,8 p. 100 de croissance, mais déjà contestées, et sans texte : nous nous reverrons pour cela en octobre. C'est un grand plaisir pour moi et, j'imagine, également pour mes collègues, que de participer à cette consultation. Mais je m'interroge, car si vous souhaitez nous entendre, allez-vous nous écouter, monsieur le ministre ? Cela serait une véritable première !

Moi je vous ai écouté, monsieur Arthuis – à défaut de les boire, je savoure toujours vos paroles (*Sourires.*) – et, en vous entendant parler de sincérité, de transparence, de vérité sans fard, je me disais : quel acteur, de la politique gouvernementale, bien sûr ! Car, malheureusement, entre ce que vous affirmez et ce que vous pratiquez, l'écart est grand. D'ailleurs, votre voisin de gauche – et n'y voyez pas malice, monsieur Lamassoure, tout le monde sait que vous n'êtes pas de gauche – a démenti très précisément certains de vos propos.

Il a dit, en effet, que les statistiques du chômage sont fausses, certaines formations étant sérieuses, d'autres moins. Traduit de la langue de bois, cela signifie qu'il existe des « stages bidons », et aussi qu'une partie du chômage est maquillé en préretraites, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu dans un accès de sincérité vraie, celle-là, monsieur Arthuis, et qui mérite d'être salué.

Comment ignorer que la loi de finances que nous votons en décembre est subrepticement vidée de son contenu au fil des mois, de gels en annulations de crédits, sans que le Parlement en soit informé autrement que par la lecture du *Journal officiel* ou de la presse ? Ainsi, messieurs les ministres, depuis le début de l'année 1996, c'est-à-dire en quatre mois – et j'imagine le courroux du président de la commission des finances d'avoir à subir un tel affront – 4,8 milliards de francs de crédits ont été annulés et 20 autres gelés, chiffres à mettre en rapport avec les 2 milliards de francs de dépenses supprimés par

l'Assemblée au moment de l'adoption du budget, avec de très grandes difficultés. Chacun se rappelle que sans l'acharnement, j'allais dire l'aveuglement, de notre collègue Jean-Pierre Thomas, jamais la majorité de l'Assemblée n'aurait voté cette suppression de 2 milliards de francs.

L'adoption par chapitre du budget n'est donc, au mieux, qu'une fantasmagorie, au pire une supercherie, à laquelle le débat d'aujourd'hui ne fera qu'ajouter une couche de vernis.

Ce rappel au respect du vote de la représentation nationale étant fait, à quelle sauce fiscale serons-nous assaisonnés l'année prochaine, messieurs les ministres ? La cacophonie de la majorité est pour le moins édifiante. S'il faut croire les exhortations du Président de la République après une augmentation exorbitante des prélèvements obligatoires en 1996, dès 1997 une baisse des impôts devrait être enregistrée, tout en ramenant à 3 p. 100 du PIB le déficit budgétaire, critères de Maastricht obligent. Encore que, comme vous l'avez déclaré, Maastricht ou pas, vous êtes décidé à faire du zèle.

Le Conseil de la politique monétaire n'a-t-il pas indiqué, par la voix de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, qu'il faut que le montant total des dépenses publiques redevienne inférieur à 50 p. 100 du PIB dans un premier temps ? Nul n'ignore que la politique économique de la France est aujourd'hui surdéterminée par la Banque de France et son gouverneur, dont on ne sait plus s'il est votre maître à penser ou votre précepteur.

Dans son rapport de 1995, la Banque de France indique approuver « la stratégie de réduction progressive et ordonnée des déficits publics. Elle considère en particulier que la réduction des déficits structurels est prioritaire et doit reposer au premier chef sur la réduction de la dépense publique ». Pour ce faire, qu'envisagez-vous ? Des coupes sombres dans les « dépenses improductives », qu'énumère M. Trichet : la sécurité sociale, les collectivités locales, entre autres.

**M. Jean-François Copé.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Brard.** Comment n'importe quoi ? Si vous savez lire, mon cher collègue, je vous recommande l'interview de M. Trichet, publiée dans *Le Monde*, vous y trouverez mot pour mot ce que je viens de dire !

Que vous ayez du mal à l'assumer et n'ayez pas le courage d'aller devant vos électeurs pour leur dire : « Voilà la politique que nous soutenons ! » ça, je le conçois. Que ce soit n'importe quoi, je suis d'accord avec vous. Mais, alors dites-le à M. Trichet et au Gouvernement, les yeux dans les yeux et, si possible même, de cette tribune afin que l'opinion le sache !

Messieurs les ministres, vous retardez ! Même la Banque mondiale, dont je ne fais pas ma tasse de thé quotidienne, prend en compte, parmi ses nouveaux critères d'évaluation de la richesse d'une nation, le niveau des dépenses de santé et d'éducation, celles précisément que M. Trichet qualifie d'improductives. Voilà à quoi on en arrive quand on est prisonnier des mythes et des dogmes du XIX<sup>e</sup> siècle, alors pourtant que le chômage fait des ravages...

Tout à l'heure, M. Lamassoure, sachant qu'on ne peut plus dire : l'Etat, c'est moi, a déclaré : « L'Etat, c'est nous tous ». Eh bien, non, l'Etat n'est pas le même pour un RMIste et pour Mme Bettencourt. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jean-François Copé.** Encore Mme Bettencourt ! Il y avait longtemps !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** On s'ennuyait d'elle !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes là pour la protéger, elle et d'autres comme M. Ambroise Roux, M. Courtois, le patron de Castorama,...

**M. Jean-Jacques Descamps.** C'est M. Dubois !

**M. Jean-Pierre Brard.** L'Etat n'est pas égal pour tous, et vous le savez bien : pour certains, il est l'agent du maintien de leurs privilèges, pour d'autres, celui de leur oppression et de leur misère.

Monsieur le ministre du budget, vous qui avez un grand sens du vocabulaire, vous ne parlez que d'équité, et non d'égalité, terme qui figure pourtant dans notre devise républicaine. Adrien Zeller, dont je ne partage pas souvent les propos, mais dont chacun reconnaît la sincérité, a d'ailleurs appelé votre attention sur ce point. Lors de la discussion de la dernière loi de finances n'avez-vous pas indiqué que vous vouliez que tout le monde paie l'impôt ? Certes vous avez aussi parlé de réduction, mais il s'agit de celle du taux marginal. De fait, pour rendre service à vos obligés, vous voulez réduire le taux marginal de près d'un tiers sur plusieurs années et assujettir à l'impôt tous les gens modestes qui, pour l'instant, ne le paient pas – RMIstes et titulaires du minimum vieillesse exclus, si je puis dire.

Alors oui, et comme le disait M. Lamassoure, il y a des révisions déchirantes à faire. Il faut rompre avec cette politique de soutien indéfectible aux privilégiés qui est la vôtre, et qu'on constate dans tous les domaines. Ainsi, alors qu'il n'y a pas assez d'appareils pour procéder aux examens par résonance magnétique nucléaire dans les hôpitaux français, vous avez trouvé des sous pour en donner un à une clinique privée, la semaine dernière. Où ? A Fréjus !

**M. Bernard Derosier.** Oh !

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà comment vous concevez l'équité ! Cela consiste à rajouter du beurre sur la tartine des privilégiés. N'est-ce pas, monsieur le ministre, vous qui êtes normand... (*Sourires.*)

**M. André Fanton.** La Mayenne n'est pas en Normandie !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je suis moi aussi normand puisque je suis de l'Orne, monsieur Fanton.

**M. le président.** Reprenez donc votre propos, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous avons pu noter que le ministre du budget a été très discret. M. Juppé a parlé de 60 milliards de francs d'économies. Mais M. Lamassoure, qui est pourtant souvent excessif, a senti à quel point la purge était inacceptable pour le peuple français et s'est bien gardé de revenir sur ce point.

Pourtant, de l'argent, il y en a : 130 milliards de francs d'aides distribués pour financer le chômage, alors que M. Gandois lui-même, le président du CNPF, vous a dit que c'était de l'argent inutilement dépensé. Mais lui non plus, vous ne l'écoutez pas !

Vous avez d'autres postes d'économies. Ainsi, les collectivités territoriales doivent, selon vous, réduire leurs dépenses. M. Trichet dit que ce sont là des dépenses improductives. Mais M. Trichet est-il allé voir de près ce

qu'est une politique municipale ? Qui finance les investissements ? Les écoles ? Les centres de loisirs ? Tout cela ne donne-t-il pas du travail ?

Par ailleurs, qui supporte les conséquences sociales de votre politique ? C'est grâce aux politiques de solidarité développées dans les communes que des millions de Français ne sombrent pas dans la désespérance. Est-ce à cela que vous voulez toucher ? Nous ne l'accepterons jamais ! Et ce « nous » résonne du bruit des manifestations de novembre et de décembre derniers dont vous avez le tort d'oublier un peu vite le nombre de Françaises et de Français qu'elles ont rassemblés dans les rues.

Vous avez les fonctionnaires dans le collimateur. Dans la séance des questions, nous avons entendu cet après-midi le Premier ministre nous expliquer avec des mots châtiés qu'il sait choisir, que les fonctionnaires faisaient de la « mauvaise graisse ». Outre le fait que c'est assez désobligeant pour des hommes et des femmes qui sont complètement dévoués au service de leurs compatriotes, pensez-vous vraiment que c'est dépenser de l'argent à mauvais escient que de payer les enseignants qui forment les intelligences de demain ?

Sur la fraude, vous n'avez pas voulu répondre ou plutôt vous avez répondu à côté et pour cause : le sujet fait mal.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous ne pouvez pas dire cela, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous vous expliquerez tout à l'heure, si vous voulez !

**M. le président.** Monsieur Brard, il va falloir vous acheminer vers votre conclusion !

**M. Jean-Pierre Brard.** Très volontiers, monsieur le président, mais je vois que j'ai du mal à convaincre M. Arthuis...

**M. le président.** Certes !

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre, au regard du montant de la fraude, l'embauche de fonctionnaires supplémentaires dans les services des impôts représenterait non pas des dépenses mais des recettes. Le problème c'est que vous n'êtes pas résolu à toucher aux 170 milliards de francs de fraudes estimés par les services du ministère de la justice. Pourtant, il y a là de quoi combler les déficits.

Monsieur le ministre, cessez de tenir ce discours étroit et obscurantiste ! Ce n'est pas la dépense qu'il faut réduire, ce sont les recettes qu'il faut augmenter en prenant l'argent là où il est, en faisant contribuer les revenus non salariaux au même titre que les revenus salariaux et en essayant de faire rendre gorge à tous ceux qui volent l'Etat et la collectivité publique, que vous connaissez et contre lesquels vous ne voulez prendre aucune mesure définitive.

Je vais en rester là pour être agréable à M. le président.

**M. le président.** Et pour respecter le règlement, mon cher collègue ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** Messieurs les ministres, ce débat sur les orientations budgétaires révèle surtout que vous êtes toujours du même côté, celui des privilégiés, et que les Françaises et les Français, dans leur ensemble, n'ont rien à attendre de vous mais tout d'eux-mêmes et de leur engagement pour vous faire fléchir et surtout préparer votre départ. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France doit aujourd'hui affronter une crise grave qui est à la fois une crise sociale, une crise économique et une crise de confiance en elle-même.

Le débat qui nous réunit aujourd'hui devrait nous permettre de nous prononcer sur les orientations budgétaires pour l'année 1997. Pourquoi ne pas dire clairement que la question qui se pose aujourd'hui est celle du choix de société à laquelle nous aspirons ? Oui, quelle France pour demain ? Là est le véritable enjeu du débat qui nous occupe.

Chacun sait bien que des marges de manœuvre budgétaires dépendent, en fait, les possibilités d'engager ou non de véritables réformes de structure.

La première de ces réformes devrait être une refonte globale de la fiscalité française. De cette réforme et, surtout, de la manière dont elle sera menée dépendront les succès ou les échecs de demain pour la France.

En effet, notre système fiscal est sclérosé. L'impôt est aujourd'hui perçu comme une sanction par les contribuables. Ces derniers s'organisent même en association pour demander sinon sa disparition, du moins sa diminution.

Pour ma part, je pense qu'il faut redonner un sens à la participation des citoyens aux dépenses publiques. Aujourd'hui, de nombreux contribuables estiment qu'ils entretiennent deux castes : les politiques et les fonctionnaires. Il nous appartient, par notre devoir d'explication et de transparence, de leur démontrer que leur contribution aux charges publiques est l'élément structurant de la société française dans son ensemble et dans sa diversité.

A cet égard, l'article 13 de la Déclaration de 1789 nous apparaît comme d'une formidable actualité : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Reprenons cette formule à notre compte.

Deux facteurs principaux peuvent expliquer la crise française : le poids des déficits publics, d'une manière générale, et celui des dépenses publiques, en particulier.

S'agissant des déficits publics, nous devons répondre aux critères de convergence et respecter notre engagement européen sur lequel le peuple français s'est prononcé. C'est donc aux dépenses publiques qu'il faut s'intéresser.

Monsieur le ministre, je voudrais vous mettre en garde. En effet, il est écrit, page 23 du rapport préparatoire à notre débat, que « la part sans cesse croissante de la dépense publique n'est pas conforme à la volonté exprimée par le peuple français en mai 1995 d'une société qui laisse toute sa place à l'initiative personnelle ».

Les élections auxquelles vous faites allusion sont les présidentielles. N'oublions donc pas que le thème principal de la campagne du président Chirac était la résorption de la fracture sociale. Or celle-ci ne sera réalisable que par une action forte des pouvoirs publics, car le Gouvernement ne pourra pas tenir les engagements du Président de la République s'il se contente de laisser jouer les lois du marché.

Les orientations budgétaires doivent être liées à une autre réforme : celle de l'Etat. Une fois celle-ci engagée et pérennisée, nous aurons répondu à ma question introductrice : quelle France pour demain ?

Il convient d'envisager des pistes qui, je le pense sincèrement, doivent tourner autour d'une seule idée : dépenser mieux.

Mes chers collègues, on nous indique aujourd'hui que si, dans la fonction publique, trois départs à la retraite sont compensés par deux recrutements, l'Etat y gagnera plusieurs milliards de francs. Mais quelle sera la situation du troisième fonctionnaire potentiel s'il n'intègre pas le secteur privé ? Et combien en coûtera-t-il alors à l'Etat ?

En effet, le rôle de la fonction publique est aussi celui d'un régulateur social qui doit garder toute son importance.

Il est indispensable, à cet égard, de modifier les critères d'avancement dans le cadre de la fonction publique et de rationaliser les modes de gestion du personnel, d'autant que 60 milliards de francs d'économies doivent être réalisés dans le cadre du futur budget.

Dans le même temps, une baisse de fiscalité est envisagée dès 1997. Comment pourrions-nous à la fois réaliser des économies budgétaires et baisser la pression fiscale, sachant que nous ne pouvons pas maîtriser la croissance économique ?

Aussi, la réforme fiscale appelée par tous devra-t-elle être pragmatique et non dogmatique. Si un ultra-libéralisme forcené devait l'emporter, c'est la société dans son ensemble qui supporterait alors les conséquences de cette politique.

Nous devons, au-delà des divergences légitimes qui caractérisent une démocratie d'opinion, revoir toute la fiscalité tant nationale que locale. Pour cela, il faut s'inspirer de l'article de la Déclaration des droits de l'homme que j'ai cité, car il s'agit de l'application du principe de péréquation qui doit être généralisé.

Les revenus doivent être taxés proportionnellement à ce qu'ils rapportent. Or il y a toujours, en France, des gens qui gagnent de l'argent en dormant. C'est pourquoi j'estime qu'il est nécessaire et urgent de rééquilibrer les modes d'imposition entre le travail et le capital.

Les salariés en général, les classes moyennes en particulier, supportent aujourd'hui l'essentiel du poids de l'impôt. La taxation des modes d'enrichissement non directement productif doit augmenter. On pourra ainsi alléger d'autant le poids de la fiscalité sur les salariés.

Une autre explication à la crise actuelle réside dans le fait que les Français ne consomment pas, alors que l'épargne est très importante. Il nous appartient donc, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1997, d'accentuer les mesures incitatives au déblocage de cette épargne constituée essentiellement par peur du lendemain.

Dans une même logique de relance de la consommation, le taux de TVA devra être ramené à 18,6 p. 100 le plus rapidement possible. En effet, la pression fiscale indirecte est aujourd'hui trop importante. « Trop d'impôt tue l'impôt » déclarait le Président de la République. Nous en sommes aujourd'hui à l'état de mort clinique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas pour tout le monde !

**M. Alain Ferry.** Il est également indispensable de revoir la fiscalité locale, car elle est compliquée, vétuste et, surtout, anti-économique.

La taxe professionnelle, qui devrait être l'outil principal de l'aménagement du territoire, doit être placée au service de l'emploi. Il faut donc diminuer la part des salaires dans le calcul de l'assiette. En effet, compte tenu de la situation de l'emploi, il est préférable de taxer les machines plutôt que les hommes, le capital plutôt que le travail.

Toujours en ce qui concerne l'emploi, je souhaite m'arrêter sur les propos de M. Gandois qui s'est interrogé sur l'efficacité des mesures d'aides à l'embauche.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**M. Alain Ferry.** En effet, combien en coûte-t-il à l'Etat ? Combien pourrions-nous économiser en contrôlant un minimum les entreprises que certains n'hésitent pas à qualifier de chasseurs de primes ? Quand l'Etat comprendra-t-il enfin que les entreprises embauchent lorsqu'elles ont des marchés ?

**M. Jean-Pierre Brard et M. Augustin Bonrepaux.** Eh oui !

**M. Alain Ferry.** Quant aux prélèvements, ils devraient, à l'instar de la CSG et du RDS, être prélevés à la source. Ainsi, on évitera les fraudes et l'on permettra un véritable redéploiement des moyens financiers de l'Etat qui disposera de la manne fiscale dans de meilleures conditions.

En conclusion, je souhaite évoquer le rapport qui vient d'être rendu au Gouvernement par nos collègues M. de Courson et M. Léonard. Ils ont chiffré à 235 milliards de francs par an le montant des fraudes dont l'une des principales causes serait le travail illégal. En effet, trop d'entreprises emploient aujourd'hui des clandestins. Ces personnes, payées à la journée, à la tâche pourrait-on dire, sont bien souvent des immigrés en situation irrégulière que l'on utilise comme de la main-d'œuvre à bon marché en dehors de toute réglementation.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, les orientations budgétaires seront définies par le Gouvernement, car c'est à lui, en la matière, que revient l'initiative. Nous, les parlementaires, ne pouvons qu'avancer des idées.

Pour ma part, je crois en les forces vives de mon pays qui saura réagir devant les obstacles. Demain, la France doit entrer dans le troisième millénaire et dans l'ère de l'Union européenne. Il s'agit d'étapes historiques que la France ne peut manquer.

### Rappels au règlement

**M. Didier Migaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Nous siégeons depuis quinze heures et nous allons encore siéger deux heures, jusqu'à vingt et une heures trente. Je me permets de demander où est l'amélioration des conditions de travail des parlementaires et de ceux qui sont chargés de suivre nos travaux avec l'organisation de tels débats ?

D'abord, rien n'est fait pour que nos collègues puissent être plus nombreux en séance. Nous avons ainsi attendu plus de trois heures pour entendre le premier orateur de l'opposition et trois heures et demie se seront écoulées lorsque le premier intervenant du groupe socialiste montera à la tribune. Dans ces conditions, on peut se demander où est le débat !

**M. Jean-Jacques Descamps.** M. Fabius parlera vingt minutes demain !

**M. Didier Migaud.** Nous allons donc siéger sept heures d'affilée, sans suspension de séance alors que la réforme constitutionnelle devait être révolutionnaire – comme le débat qui nous réunit aujourd'hui ! – et améliorer considérablement l'organisation de nos travaux.

Monsieur le président, je vous demande, une fois de plus, de vous faire l'écho de nos remarques auprès du président de notre assemblée, car une telle façon de travailler ne contribue pas à donner une bonne image de l'Assemblée nationale et ne nous permet pas de fournir un travail parlementaire de bonne qualité.

Je tenais donc à exprimer le désaccord de mon groupe sur une telle organisation des débats.

**M. le président.** Monsieur Migaud, j'ai bien entendu vos propos dont je ferai part à la conférence des présidents. Je me permets cependant de vous faire observer que, lors de la conférence qui a établi le dernier ordre du jour en fixant les heures de fin de séance, aucune remarque particulière émanant de votre groupe n'a été formulée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Je suppose que c'est pour le même rappel au règlement, fondé sur l'article 58 ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Evidemment, car la référence est obligée, mais son contenu est différent.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, vous avez entendu des interventions de plusieurs de nos collègues qui, bien que siégeant sur les bancs de la majorité, n'ont pas été complètement sourds à nos arguments, car ils sont poussés par la réalité de leur circonscription. Toutefois, il faut travailler sur des bases objectives et, puisque M. Copé a nié les propos de M. Trichet que je citais, je les fais tenir à sa disposition.

**M. le président.** Monsieur Brard, votre intervention n'avait rien d'un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes un puriste, monsieur le président. (*Sourires.*)

### Reprise du débat

**M. le président.** Dans la suite du débat, la parole est à M. Jean-François Copé.

**M. Jean-François Copé.** Lorsque j'ai pris connaissance, comme l'ensemble de mes collègues, du rapport que vous avez bien voulu nous remettre, monsieur le ministre, sur la situation de nos comptes publics et leur évolution depuis quinze ans, ma première réaction a été une réaction de honte : honte de découvrir que les dépenses publiques se sont accrues de façon considérable depuis quinze ans, au point que, en France, la part des dépenses publiques dans le PIB est plus importante que dans tous les autres grands pays d'Europe ; honte de mesurer l'explosion de l'encours des dettes qui a été multiplié par huit entre 1980 et 1996 ;...

**M. Augustin Bonrepaux.** Surtout depuis 1993 !

**M. Jean-François Copé.** ... honte enfin de découvrir que l'Etat présente une épargne brute négative, comme on dit dans les collectivités locales, de 109 milliards de francs, je dis bien une épargne brute, c'est-à-dire sans tenir compte du remboursement du capital de la dette.

**M. Jean-Pierre Brard.** Encore un énarque qui parle la langue de bois !

**M. Jean-François Copé.** M. Brard a la particularité de passer son temps à fustiger les énarques. J'en suis, monsieur Brard, à me demander si, un jour, vous n'avez pas été recalé au concours d'entrée. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Non ! Moi j'ai le sens du service public et de l'Etat !

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. Didier Migaud.** Vous oubliez les propos du Président de la République, monsieur Copé !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il les a fustigés aussi !

**M. le président.** Je vous en prie ! La parole est à M. Copé et à lui seul !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faudrait traduire !

**M. Jean-François Copé.** Parce que vous ne savez pas ce qu'est une épargne brute négative ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut traduire pour les Françaises et les Français.

**M. le président.** Monsieur Copé poursuivez ! Ne répondez pas aux provocations !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous serez battu aux prochaines municipales, si vous continuez comme cela !

**M. Jean-François Copé.** Même si je sais qu'il n'est pas de bon ton, qu'il n'est plus à la mode, d'évoquer, ici, le contenu de l'héritage, je tiens à rappeler, en me tournant vers les socialistes, que tout cela, c'est la France qu'il nous ont laissée, et vous, les communistes, vous les avez soutenus !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous parlez comme on les a soutenus ! Ils peuvent vous le dire !

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. Jean-François Copé.** Je regrette très sincèrement que l'opinion publique soit aussi peu et aussi mal informée de cette réalité comptable, telle qu'elle nous est présentée dans le rapport que vous nous avez remis, monsieur le ministre, parce que cela lui permettrait certainement de juger avec un autre regard l'action courageuse de réforme qu'Alain Juppé a engagée sous l'impulsion du Président de la République.

En effet, le premier enseignement que l'on tire de la lecture de ce document est que l'Etat est totalement paralysé, qu'il est incapable de piloter le bateau des finances publiques, qu'il ne contrôle plus sa propre gestion, qu'il ne maîtrise plus ni ses flux de recettes ni ses flux de dépenses, bref qu'il n'a plus, et depuis longtemps, de politique claire, lisible, compréhensible de ses finances publiques.

C'est pourquoi je me félicite de ce débat qui sonne comme une heure de vérité et de transparence alors que personne, jusqu'à présent, n'avait osé fustiger ce qui constitue, aux yeux de tous, une véritable aberration financière et comptable, c'est-à-dire le fait que soit financée par l'emprunt une partie du fonctionnement de l'Etat. Personne n'avait osé souligner que l'Etat n'est soumis à aucune contrainte légale quant au montant phénoménal de sa dette. Personne enfin n'avait osé tirer les conséquences de fait que l'Etat est débordé par le poids de ses services votés, ce qu'a si clairement et lucidement dénoncé notre collègue Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre du budget.

Le comble de l'horreur est que cet Etat paralysé en vient à affecter ses recettes de privatisations à des dépenses de fonctionnement courant, devenant ainsi un

Etat qui, à son tour, paralyse ! Le meilleur exemple en est donné par l'effet d'éviction produit sur le marché financier – le président Giscard d'Estaing l'a évoqué – puisque l'Etat accapare aujourd'hui la presque totalité des émissions obligataires.

Un Etat omniprésent, un Etat qui ne maîtrise plus ses déficits ni la dynamique de ses dépenses voilà le premier élément de la situation de notre pays aujourd'hui.

Il en est un deuxième, probablement encore plus grave : le fait que la dépense publique atrophie totalement l'économie marchande dans notre pays.

Imaginez-vous que, depuis cinq ans, le secteur privé n'a pas créé un seul emploi net ? Imaginez-vous que son niveau de production n'a progressé que de 890 milliards de francs, alors que, dans le même temps, la masse des prélèvements obligatoires et de la dette publique a augmenté trois fois plus ?

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la démonstration de votre échec !

**M. Jean-François Copé.** En un mot, il faut dire que, au-delà d'un certain seuil, la dépense publique est improductive et inutile.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un sophisme !

**M. Jean-François Copé.** Je suis content de voir que mon intervention vous réveille, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** J'ai du mérite, parce que c'est ennuyeux.

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. Jean-François Copé.** Or ce seuil est largement dépassé.

Ne nous y trompons pas : aujourd'hui la France est en panne. Elle n'est pas en panne d'idées, elle n'est pas en panne d'initiatives, elle n'est pas non plus en panne de volonté, mais les institutions qui la dirigent sont incapables de retrouver et de générer une dynamique de croissance.

**M. Jean-Marc Salinier.** Bravo Juppé !

**M. Jean-François Copé.** Bien au contraire, l'ensemble des politiques publiques qui ont été engagées ces dernières années par les gouvernements socialistes ont toutes eu pour effet de produire du déficit. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Chacun a ses exemples. Le mien sera celui de la politique de la ville.

Elle devait être la grande affaire du deuxième septennat du président Mitterrand. Or on a englouti chaque année des milliards presque exclusivement pour subventionner des associations, au dévouement souvent exceptionnel, des structures intermédiaires à caractère très social, au lieu de s'attaquer au mal en suscitant une dynamique économique créatrice d'activité et de dignité.

**M. Augustin Bonrepaux.** Et depuis trois ans, qu'avez-vous fait ?

**M. Jean-François Copé.** Le résultat, neuf ans après, est que ces quartiers vont plus mal qu'avant et que la situation de désespérance et, hélas, de violence n'est pas réduite. Bref, c'est un échec total.

Pour la première fois, dans ce domaine, un gouvernement a enfin décidé d'appliquer le principe de la dépense publique utile en proposant la création de zones franches...

**M. Augustin Bonrepaux.** Attendons les résultats !

**M. Jean-François Copé.** ... c'est-à-dire de zones d'entreprises défiscalisées.

**M. Jean-Marc Salinier.** La Corse !

**M. Jean-François Copé.** Je me suis laissé dire que les maires dont les communes avaient été présélectionnées, quelle que soit leur couleur politique, avaient plutôt répondu positivement au ministre de l'intégration.

**M. Jean-Pierre Brard.** Bien sûr, c'est ça ou rien !

**M. Jean-François Copé.** Effectivement, je suis bien d'accord avec vous.

**M. Jean-Pierre Brard.** Transformer les quartiers en difficulté en zones sous-développées n'a jamais arrangé les choses.

**M. le président.** Monsieur Brard, écoutez l'orateur comme il vous a écouté tout à l'heure !

**M. Jean-François Copé.** Pour la première fois, on considère que les quartiers qui connaissent des difficultés ne doivent pas seulement subir un traitement social, un traitement d'assistance. On leur offre enfin une politique de développement économique qui va responsabiliser les acteurs de terrain et les inciter à prendre leur destin en main.

**M. Jean-Pierre Brard.** Comment fait-on pour manger avec le seul RMI ?

**M. Jean-François Copé.** Il s'agit d'un fantastique levier pour construire un projet de ville et un projet de vie, là où, jusqu'à présent, les géniaux urbanistes des années soixante n'avaient envisagé que des cités pour dormir très loin des villes où l'on travaille. Voilà un parfait exemple de dépense transformée en dépense publique utile.

Favoriser la responsabilité, c'est aussi engager largement la réflexion sur l'avenir de notre fonction publique.

Il est extraordinaire de constater qu'en France le développement de l'économie non marchande se fait aujourd'hui au détriment de l'économie marchande.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas vrai du tout !

**M. Jean-François Copé.** La France est le seul pays d'Europe où l'on croit encore que la compétitivité est du seul ressort des entreprises privées. Ainsi, Bercy, monsieur le ministre, emploie toujours 180 000 agents, comme en 1981, c'est-à-dire avant la révolution de la micro-informatique, pour faire le même métier. Il y a là matière à réflexion.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a surtout matière à lutter contre la fraude !

**M. Jean-François Copé.** Au sein de l'éducation nationale, la situation n'est pas beaucoup plus réjouissante : on compte 100 000 fonctionnaires de plus qu'en 1981 et l'on m'a dit que 50 000 professeurs n'étaient pas affectés à des tâches d'enseignement. Mais que font-ils ? Mieux encore : entre 1990 et 1996, le nombre d'élèves a diminué de 200 000, alors que le nombre d'enseignants a continué à augmenter.

Je propose que l'on en revienne, en cinq ans, à l'effectif de 1981 pour la fonction publique, soit une diminution nette de 130 000 agents. Cela signifie qu'il ne faudrait remplacer qu'un départ à la retraite sur deux pendant cinq ans.

**M. Jean-Pierre Brard.** Les fonctionnaires vont s'occuper de vous !

**M. Jean-François Copé.** Cet objectif est un véritable défi pour nous tous. Il impose un effort considérable de gestion prévisionnelle des effectifs, de mobilité interne et de redéploiement, comme cela s'est fait dans les autres pays d'Europe ces dernières années.

Cette proposition n'a rien de surréaliste.

**M. Jean-Pierre Brard.** En effet, ce serait faire injure au surréalisme ! (*Sourires.*)

**M. Jean-François Copé.** Je rencontre de nombreux fonctionnaires qui me disent être parfaitement conscients de la situation et qui préfèrent que l'on s'engage dans une baisse des effectifs et une hausse de leur productivité, afin de pouvoir bénéficier, enfin, de véritables moyens d'action et même, à terme, d'une augmentation de leur rémunération.

Pour les deux exemples que je viens d'évoquer, comme pour l'ensemble de l'activité couverte par la sphère publique, c'est à la dépense productive, à la dépense utile que nous devons dès à présent nous consacrer sans relâche. Le mot clé est celui de redéploiement, sachant que tous les compartiments de la dépense publique devront être traités de manière lisible et organisés dans le temps, d'où l'importance de la pluriannualité. Ce n'est certainement pas en montrant du doigt tel ou tel bouc émissaire que l'on arrivera au but que nous voulons nous fixer.

Cela dit, rien dans ce pays ne pourra se faire si l'on oublie de favoriser la justice sociale.

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec vous, on va être servi !

**M. Jean-François Copé.** Le Gouvernement, là encore, a montré la voie en agissant dans le bon ordre. Je salue ici le travail exceptionnel accompli depuis six mois pour réformer notre système de protection sociale, en garantissant à nos concitoyens le maintien du remboursement des prestations. Y parvenir était un véritable prodige, même si, je le sais, le sujet est sensible, voire douloureux, pour bon nombre de nos concitoyens.

Favoriser la justice sociale, c'est aussi mieux cibler les politiques publiques sur l'emploi en combattant les saupoudrages. Je tiens donc à souligner l'action qui a consisté, depuis un an, à alléger massivement les charges sociales sur les bas salaires, ainsi que les dispositifs innovants comme le CIE. De telles mesures permettent d'obtenir des résultats qui n'avaient jamais été atteints auparavant contre le chômage de longue durée (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) dont il ne faut jamais oublier qu'il est certainement le pire de tous.

C'est en ayant à l'esprit ces trois mots d'ordre : initiative, responsabilité, justice sociale, qu'il nous appartient désormais de repenser la conduite de nos finances publiques – en un mot de changer de méthode.

Il me faut évoquer maintenant la réforme fiscale dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines. Comme vous le voyez, elle prend naturellement sa place dans le grand débat qui nous réunit aujourd'hui sur l'avenir des finances publiques. Elle prend sa place, toute sa place, mais rien que sa place. Je veux dire par là, rejoignant l'excellente analyse du président Méhaignerie, qu'il serait illusoire et même néfaste de préconiser, ici ou là, des réductions massives d'impôts dès 1997 – j'ai entendu parler de 100 milliards de francs – pour la bonne raison que nous n'en avons ni la possibilité ni les moyens, même si chacun, bien sûr, le souhaite ardemment. Il serait catastrophique de s'engager dès 1997 dans une réduction

massive des impôts... (*Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** Ah bon ?

**M. Bernard Derosier.** C'est Jacques Chirac qui va être content !

**M. Jean-François Copé.** ... pour ensuite constater avec tristesse à la fin de cette même année...

**M. Didier Migaud.** Qu'en dit le Président de la République ?

**M. Jean-Pierre Brard.** On voit que M. Copé sort de l'ENA !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme !

**M. Jean-François Copé.** Nous en reparlerons, messieurs.

... pour constater, dis-je, que les effets attendus ne sont pas atteints et qu'il nous faudra alors remonter d'urgence le niveau de notre fiscalité pour combler des déficits encore aggravés. Nous en avons payé trop cher le prix ces dernières années, avec une accélération spectaculaire de l'encours de dette, pour nous offrir à nouveau un tel luxe.

En revanche, le débat sur la réforme fiscale est absolument nécessaire. Il l'est d'autant plus que la réforme de notre système de protection sociale engagée par le Gouvernement devrait permettre d'enrayer l'inflation des prélèvements sociaux. Il nous faut donc nous attaquer dans le même esprit au volet fiscal. Pas question de le faire en annonçant aux uns et aux autres un grand soir fiscal pour 1997 ; en revanche, il est vrai qu'un premier geste de baisse des impôts, comme l'a indiqué le Président de la République, devra impérativement être accompli l'année prochaine. (*« Des promesses ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce sera, il le faut, l'amorce d'une réforme plus approfondie sur les cinq années qui viennent, délai qui concilie à la fois l'efficacité et le réalisme. Cela étant, ne rêvons pas : il n'y aura pas de baisse d'impôts sans réduction, parallèle et sur la même durée, des dépenses publiques. Il est certainement plus agréable pour la représentation nationale de voter des baisses d'impôt que des baisses de dépenses : il nous faudra donc souffrir un peu – ou beaucoup – avant de retrouver le sentier du plaisir, comme disent les économistes, et même certains énarques, monsieur Brard !

Pour la réforme fiscale, ma préférence va sans hésitation vers la réforme de l'impôt sur le revenu ; les classes moyennes sont écrasées par l'impôt sur le revenu dont elles constituent l'essentiel de l'assiette.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mme Bettencourt, par exemple ! Son assiette déborde !

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous en prie !

**M. Jean-François Copé.** L'impôt sur le revenu est aujourd'hui le pire des impôts français. L'étroitesse de son assiette, comme la structure de ses taux, est un frein majeur à la consommation, à l'épargne et probablement à la reprise de l'activité.

Mais la réforme doit aussi permettre un élargissement de l'assiette de la CSG qui se substituerait progressivement à une partie de la cotisation maladie. Existeraient ainsi trois grands types de prélèvements : un impôt sur la consommation – la TVA –, un impôt sur les revenus et enfin une cotisation sociale dont l'assiette serait étendue à la plupart des revenus.

**M. le président.** Il va falloir vous acheminer vers votre conclusion, mon cher collègue.

**M. Jean-François Copé.** Je conclus, monsieur le président.

Nous vivons un rendez-vous historique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Parce que vous parlez !

**M. Jean-François Copé.** Toutes les courbes qui nous ont été présentées montrent une situation de blocage total, une situation de paralysie qui exige des acteurs publics qu'ils réagissent très vite pour engager des réformes de structure sur le modèle de ce qui s'est fait depuis maintenant un an.

**M. Didier Migaud.** Et avant ?

**M. Jean-François Copé.** Le Président de la République a voulu par ses différents actes montrer qu'il existait un modèle français, à mi-chemin entre le sans-Etat et le tout-Etat.

**M. Didier Migaud.** Et Balladur ?

**M. Jean-François Copé.** J'ai vu aux Etats-Unis des quartiers entiers laissés à l'abandon, livrés aux trafiquants de drogue, à la ghéttoïsation et à la désespérance. J'ai vu en Asie du Sud-Est des hommes et des femmes travailler sans garantie, sans protection sociale, pour des salaires de misère.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais en France aussi, qu'est-ce que vous croyez !

**M. Jean-Claude Bahu.** Qu'ont fait pendant quatorze ans les socialistes ?

**M. Jean-François Copé.** Nous n'avons pas à rougir de notre modèle français que Jacques Chirac a présenté sans états d'âme devant les pays du G7. Ce modèle, il ne faut pas le mettre en péril par une dépense publique excessive, paralysante et pour tout dire improductive.

**M. Jean-Pierre Brard.** Trichet !

**M. Jean-François Copé.** En revanche, il sera conforté si nous savons retrouver le sens de la dépense utile.

Pour relever ce défi avec audace et conviction, sachez, monsieur le ministre, que vous me trouverez toujours à vos côtés...

**M. Bernard Derosier.** Il en est rassuré !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mieux vaut marcher seul que mal accompagné, monsieur le ministre. Avec une telle béquille, vous allez vous casser la figure !

**M. Jean-François Copé.** ... afin d'effacer l'impression de honte et de dégoût laissée par l'héritage que nous avons trouvé, et surtout d'engager avec vous le redressement tant attendu de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, l'idée même d'un débat d'orientation budgétaire nous paraît excellente. Mais ce débat sera-t-il utile ?

**M. Alain Madalle.** Oui !

**M. Didier Migaud.** Je n'en suis pas sûr en vous entendant depuis tout à l'heure et je me demande s'il ne s'agit plutôt d'un débat alibi. On préfère parler de l'avenir que du présent et surtout pas de l'année qui vient de s'écouler.

Vous insistez beaucoup, messieurs les ministres, sur votre souhait d'associer le Parlement, de marquer votre respect vis-à-vis du Parlement. Mais il est des décisions prises par le Gouvernement qui vident complètement de toute signification la responsabilité du Parlement de voter le budget.

Peu de semaines après que nous avons voté le budget pour 1996, vous avez annulé des crédits et pour 20 milliards, soit l'équivalent de 15 p. 100 des dépenses de fonctionnement, 25 p. 100 des dépenses nouvelles. Où est le pouvoir réel du Parlement, monsieur le ministre, dès lors que le Gouvernement prend de telles mesures de régulation ? Entendez-vous prendre à l'occasion de ce débat l'engagement de proposer au Parlement, lors de l'examen du prochain budget, de déterminer lui-même le montant et les modalités de cette régulation budgétaire ? Si oui, il pourrait peut-être y avoir un progrès au niveau de la responsabilité concrète du Parlement dans l'élaboration du budget.

En vous écoutant, monsieur le ministre du budget, je me demandais si l'élection présidentielle n'avait pas eu lieu dimanche dernier et si vous n'étiez pas membre d'un nouveau gouvernement mis en place depuis hier,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Quel cauchemar !

**M. Didier Migaud.** ... tant vous parliez comme si l'année passée n'avait pas existé.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est de l'amnésie !

**M. Didier Migaud.** Votre rapport sur la situation de nos finances publiques est le plus bel aveu qui soit : c'était reconnaître que, l'année dernière, vous avez trompé les Français et que vous vous trompez dans la politique que vous conduisez.

Vous avez été très polémique tout à l'heure – inutilement d'ailleurs. Certes, nous n'avons pas tout réussi. Ce serait imbécile de prétendre le contraire !

**M. Jean-Claude Bahu.** Vous n'avez rien réussi ! Ce n'est pas pareil !

**M. Didier Migaud.** Mais essayez de rester objectif : vous avez rappelé l'augmentation du déficit en 1991, 1992 et 1993. Vous auriez pu évoquer les années suivantes, notamment 1995 où le déficit a été aussi élevé qu'en 1993, alors que la situation économique était bien meilleure.

**M. Jean-Claude Bahu.** Il fallait bien éponger vos ardoises !

**M. Didier Migaud.** Vous êtes au Gouvernement depuis maintenant trois ans. Sur les dix dernières années, vous avez gouverné plus que nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Eh oui, c'est une réalité ! Vous avez donc une part de responsabilité dans la situation de nos finances publiques, et elle est au moins aussi grande que la nôtre, ayez l'honnêteté de le reconnaître ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut et M. Jean-Marc Salinier.** C'est de l'amnésie ! Mais les Français le savent !

**M. Jean-Claude Bahu.** En quatre ans, vous avez doublé quatre fois votre déficit ! Plus deux dévaluations !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme, s'il vous plaît !

**M. Didier Migaud.** Le chômage a continué à augmenter, le pouvoir d'achat s'est dégradé et les impôts et taxes n'ont jamais été aussi élevés.

La confiance est la clé de la croissance, avez-vous dit, monsieur le ministre. Elle n'est pas là, vous le savez, et nous nous trouvons aujourd'hui dans un cercle infernal : pour réduire les déficits, vous augmentez considérablement les impôts et les taxes, sauf pour les hauts revenus. Du coup, les Français consomment moins, ce qui tire l'activité vers le bas, et, malgré les aides, on l'a dit, les entreprises n'embauchent pas, pour la bonne raison que les Français n'ont pas les moyens de suivre. Et cela contribue à aggraver le chômage, les déficits continuent à se creuser, la boucle est bouclée.

**M. Jean-Claude Bahu.** On se demande pourquoi les Français vous ont mis dehors !

**M. Didier Migaud.** Les déficits continuent à se creuser en grande partie aussi parce que vous ne maîtrisez pas, contrairement à ce que vous prétendez, les dépenses publiques. Pourtant, les recettes fiscales sont plus abondantes. Mais c'est le résultat de la politique du Gouvernement Balladur, rigoureux dans le discours, mais laxiste dans la pratique, candidature à l'élection présidentielle oblige !

C'est aussi le résultat des milliards dépensés par dizaines en direction des entreprises, sans que cela serve vraiment à la création d'emplois.

Une des qualités de M. Chirac, il faut le reconnaître, c'est d'être en campagne en permanence. Mais il n'est plus candidat ; la différence aujourd'hui, c'est qu'il a tous les pouvoirs en main.

Nous ne voulons pas de nouvelles promesses pour demain. Nous nous étonnons de voir sans cesse le Président de la République prendre des engagements nouveaux et, sans cesse, renvoyer leur réalisation à plus tard. Et les propos sur la nécessité de restreindre le train de vie de l'Etat et de diminuer les impôts – nous aurons l'occasion d'y revenir – n'ont rien de courageux, mais tout de démagogique. S'il s'agissait de supprimer des niches fiscales, de lutter davantage contre la fraude, de supprimer certaines dépenses à l'inutilité reconnue, nous serions d'accord...

**M. Laurent Dominati.** Cela m'étonnerait !

**M. Didier Migaud.** ... car il est essentiel de maîtriser les dépenses publiques et de privilégier encore celles qui contribuent à l'activité. Mais, messieurs les ministres, il est aussi des dépenses publiques qui sont utiles au pays.

**M. Laurent Dominati.** Bien sûr !

**M. Didier Migaud.** Les dépenses publiques, ce sont aussi des travaux, des chantiers. Une étude du Crédit local de France montre que, dans les cinq années qui viennent, les collectivités locales auront à faire face à un besoin de 1 000 milliards d'investissements – 200 milliards par an. Compte tenu des contraintes que vous faites peser sur elles, je ne vois pas comment elles y parviendront. Or ces investissements, ils leur sont imposés tout simplement par la législation que nous-mêmes votons, en matière de stations d'épuration et de traitement des eaux, par exemple. Autant de dépenses rendues obligatoires pour les collectivités locales qui ont de plus en plus de difficultés à les assumer. S'agit-il de dépenses improductives, comme pourrait le prétendre M. Trichet ? Non. Il peut y avoir de bonnes dépenses publiques qui accélèrent la croissance, de bonnes dépenses publiques qui favorisent la création d'emplois et la lutte contre l'exclusion. Il existe, à nos yeux, une voie intermédiaire, mais ce n'est pas celle que prétend avoir trouvée le Président Chirac, entre le tout-Etat et le toujours moins d'Etat des

libéraux que vous représentez aujourd'hui, contrairement au discours du candidat Chirac durant la campagne électorale.

Rappelons que votre gouvernement, messieurs les ministres, a établi un record historique en matière de prélèvements obligatoires, battant d'ailleurs le précédent détenu par le gouvernement Balladur. Décidément, vous vous acharnez à vous dépasser les uns les autres, mais pas tout à fait dans le bon sens !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Enfants prodiges !

**M. Didier Migaud.** Il y a en tout cas quelque inconvenance, monsieur le ministre de l'économie, à parler aujourd'hui de réductions d'impôts, alors que vous resterez peut-être dans l'histoire comme celui qui aura le plus augmenté les impôts et les prélèvements obligatoires.

**M. le président.** Il va vous falloir conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est dommage, parce que c'est très intéressant !

**M. Didier Migaud.** Je vais arriver à ma conclusion. Je comprends, monsieur le président, que vous soyez impatient...

**M. le président.** Non, je respecte le règlement ! Vous êtes celui qui a le plus dépassé son temps de parole ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Absolument ! Plus de huit minutes et demie pour cinq minutes !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est la culture du déficit !

**M. Didier Migaud.** Je vais conclure, monsieur le président...

**M. le président.** Parfait !

**M. Didier Migaud.** ... mais je ferai humblement observer qu'il est vingt heures, que nous débattons depuis quatre heures et que je suis le premier orateur socialiste.

**M. Daniel Colin.** Vous vous croyez prioritaire ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Votre argument est très spécieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** Cela peut déranger certains d'entre vous, messieurs... (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

**M. le président.** Je vous en prie ! J'applique le règlement !

**M. Didier Migaud.** ... mais même si cela vous dérange, nous continuerons à nous exprimer au nom de tous nos concitoyens qui, de dimanche en dimanche, prouvent qu'ils rejettent votre politique ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Claude Bahu.** Vous, vous avez mis la France à genoux !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme !

**M. Didier Migaud.** Comment, monsieur le ministre, comptez-vous respecter l'engagement que vous prenez de réduire les impôts ?

**M. Jean-Pierre Brard.** En passant les Français à l'essoreuse !

**M. Didier Migaud.** Qui sera concerné ? D'après les grandes orientations que vous avez affichées, nous comprenons que vous entendez réduire les dépenses de 60 milliards de francs et le déficit de 40 milliards de francs. Cela signifie-t-il que les impôts seront diminués de 20 milliards ? Si tel est le cas, tout est déjà bouclé, puisque les allègements d'impôts décidés récemment, lors du DDOEF de mars 1996, et ciblés sur les plus hauts revenus représentent 15 milliards de francs.

Il est à craindre que la réduction d'impôt ne s'applique qu'à ceux qui en ont le moins besoin.

Oui, il est nécessaire, messieurs les ministres, de revenir sur certaines hausses que vous avez décidées ; oui, il est nécessaire de mieux orienter nos dépenses et d'éviter de multiplier les allègements à fonds perdus qui ne profitent qu'à un petit nombre. Ce n'est pas la voie que vous avez choisie. Vous vous êtes jusqu'à maintenant trompés. Vous annoncez une nouvelle rupture dans la politique à conduire, mais c'est en fait la même politique de rigueur, malgré le discours du président Chirac, qui avait pourtant fustigé les tenants de la pensée unique, affirmant qu'avec lui, tout allait changer. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Monsieur Migaud, vous avez doublé votre temps de parole !

**M. Philippe Auberge,** rapporteur général. C'est indécemment !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très, très intéressant !

**M. Didier Migaud.** Vous annoncez une rupture dans la politique à conduire.

**M. le président.** Concluez !

**M. Didier Migaud.** Je termine, monsieur le président. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Vraiment ?

**M. Didier Migaud.** ... mais c'est encore la même politique que vous habillez différemment. Vous parlez d'héritage, il est à craindre que celui que vous laisserez en 1998 ne soit plus terrible encore que celui que vous persistez à dénoncer avec de moins en moins de raisons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

**M. Jean-Jacques Descamps.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes amis du groupe UDF ont eu ou auront l'occasion d'évoquer de nombreux aspects de l'architecture budgétaire souhaitable pour 1997. Je voudrais, pour ma part, évoquer, dans le court laps de temps qui m'est imparti, le seul problème de la nécessaire réduction des effectifs de la fonction publique.

**M. Jean-Pierre Brard.** On va le leur dire dans votre circonscription !

**M. Jean-Jacques Descamps.** En effet, réduire la dépense publique sans hypothéquer l'avenir suppose que l'on agisse sur les dépenses de fonctionnement et non, comme c'est souvent trop facile, sur les dépenses d'investissements.

Or ce sont les rémunérations, les charges sociales et les retraites des fonctionnaires, sans compter les frais induits, qui constituent une large part de ces dépenses de fonctionnement. Le coût global des seules rémunérations et charges sociales de la fonction publique civile – 350 milliards de francs – représente environ 25 p. 100 des dépenses totales de fonctionnement hors service de la dette.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a trop d'instituteurs ?

**M. Jean-Jacques Descamps.** Il est quasiment du même ordre que celui des dépenses d'intervention...

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a trop de gardiens de prison ?

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous en prie !

**M. Jean-Jacques Descamps.** J'y viendrai, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** En prison ? (*Rires.*)

**M. Jean-Jacques Descamps.** Et l'évolution spontanée de ce coût – GVT, accords Durafour-Durieux – représente, à effectifs égaux, un effort supplémentaire annuel estimé à 2,8 p. 100, soit 10 milliards de francs – vous avez même dit 15 –, avant toute augmentation de salaire conventionnelle.

L'exercice est, il est vrai, difficile. En partant de l'hypothèse, proposée pour l'ensemble du budget par le Gouvernement, d'une simple stabilisation en francs courants du coût, charges comprises, du personnel civil de l'Etat, avec des traitements qui évolueraient comme les prix, ce ne serait possible qu'au prix d'une diminution des effectifs de l'ordre de 80 000 personnes environ en année pleine. L'économie serait de l'ordre de 15 milliards de francs, soit le quart de l'objectif total souhaité par le Gouvernement.

Mais en supposant que ces départs soient, on ne peut faire autrement, étalés tout au long de l'année, ce sont environ 160 000 personnes qui devraient progressivement quitter l'administration pour atteindre cette seule économie dans le budget de l'année considérée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est poussé-au-crime !

**M. Jean-Jacques Descamps.** On voit bien que cette hypothèse pour 1997 est irréaliste

**M. Jean-Pierre Brard.** Ah ! Tout de même !

**M. Jean-Jacques Descamps.** La question, monsieur Brard, est de savoir si une réduction d'une telle ampleur, réduction nécessaire, je le répète,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas du tout !

**M. Jean-Jacques Descamps.** ... peut être envisagée au moins dans le cadre d'un plan pluriannuel, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, monsieur le ministre du budget.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes un ayatollah !

**M. le président.** Monsieur Brard, du calme !

**M. Jean-Jacques Descamps.** Les marges de manœuvre de l'administration pour se réformer sont réduites en raison du poids des statuts et des habitudes acquises. Le nombre des départs naturels à la retraite n'est pas extensible : vous l'avez évalué à 65 000 par an. En outre, chaque ministère justifie une approche différente. Tout dépendra donc de la capacité de l'administration à s'engager fermement dans cet effort.

Une entreprise privée saurait le faire, car sa survie en dépendrait. Je pense à la technique souvent utilisée dans les entreprises en difficulté, du budget « base zéro ». Pourquoi l'Etat ne l'utiliserait-il pas, même en tenant compte de la spécificité du service public ?

La règle simple, évoquée par-ci, par-là, du non-remplacement de deux départs en retraite sur trois, soit une baisse de 45 000 personnes à la fin de l'année 1997, pour être crédible, doit nécessairement s'accompagner d'un vaste redéploiement interne et d'une simplification des structures de la fonction publique.

L'économie résultant d'une telle mesure, accompagnée comme je l'ai dit, ne devrait pas dépasser néanmoins 4 milliards de francs. C'est donc sur 4 ans qu'il faudra maintenir cet effort pour arriver à l'objectif nécessaire.

Cet effort devra toucher, évidemment, en premier lieu les fonctions non régaliennes de l'Etat, qui devraient être supprimées progressivement, ou privatisées si cela se justifie, en transférant certains emplois libérés vers des ministères utiles. Je pense à la justice, par exemple, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** On va privatiser la justice ?

**M. Jean-Jacques Descamps.** Il faudra procéder parallèlement à une réorganisation systématique des ministères, grâce à un effort sérieux d'informatisation et de modernisation des méthodes de travail, et peut-être à un changement de comportement des cadres dont le nombre devra d'ailleurs être réduit, dans les mêmes proportions que celui du bas de l'échelle hiérarchique.

Peut-être faudra-t-il enfin, dans le cadre des négociations sociales indispensables, accepter le principe de faire quelques dépenses préalables pour obtenir des économies ensuite, selon la théorie chère à Alain Madelin du donnant-donnant. Ainsi on devra rémunérer les efforts de mobilité nécessaire, demandés aux fonctionnaires que l'on voudra muter d'un corps à l'autre, d'un ministère à l'autre ou d'un département à l'autre. Bref, c'est une nouvelle gestion de la fonction publique qu'il faut mettre en œuvre pour un meilleur fonctionnement d'un Etat plus modeste.

Les Français, surtout ceux qui entreprennent et qui créent, attendent de leur administration plus d'efficacité, plus de présence sur le terrain pour les aider ou les défendre, et non pour leur compliquer la vie. Ils veulent un véritable service public dont ils accepteront de payer le coût dès lors qu'il sera redevenu raisonnable, et seulement à cette condition.

C'est une question de courage et de volonté politique, il est temps de s'y engager fermement. Je suis sûr, messieurs les ministres, que c'est votre volonté et celle du Gouvernement à qui nous accordons, naturellement, notre confiance pour le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** En participant à ce débat d'orientation budgétaire, je voudrais particulièrement insister sur le traitement rocambolesque, pour ne pas dire révoltant, du chômage en outre-mer.

Je rappellerai que, de 1990 à 1995, alors que le budget de l'Etat s'est vidé de plusieurs centaines de millions de francs au profit, disait-on, de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 114 263 à 193 843

pour les quatre départements d'outre-mer soit une augmentation de 58 p. 100. Actuellement 30,9 p. 100 de la population active sont au chômage, un tiers des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 25 ans et la durée moyenne du chômage est de 491 jours. Au cours de ces deux dernières années, 2 500 emplois ont été créés dans le secteur tertiaire, mais le secteur de la construction en a perdu 2 215 et le secteur primaire 494.

Enfin, si l'outre-mer représente 2 p. 100 de la population française, il recèle 6 p. 100 des demandeurs d'emploi de l'ensemble français. A ce sinistre tableau, j'ajouterai les 105 917 foyers d'allocataires du RMI, ce qui représente 246 000 personnes, soit 16 p. 100 de la population des DOM.

Ce terrible constat, qui traduit l'échec de toutes les politiques menées jusqu'à ce jour, impose deux considérations essentielles : d'une part, la lutte pour l'emploi doit demeurer une priorité absolue et, d'autre part, les dispositifs en vigueur contre le chômage sont à réexaminer. Il est évident que, pour atténuer l'exclusion et la fracture sociale qui résultent de cette situation explosive, il faut mettre en application une politique originale et volontariste, à l'abri des critères de convergence de Maastricht et en rupture avec les mesures traditionnelles.

Les aides à l'emploi dans le tonneau tropical des Danaïdes n'ont jamais été soumises au principe du « donnant-donnant » et blessent l'éthique. Il suffit de se rappeler, pour s'en convaincre, qu'un emploi défiscalisé coûte 1,5 million de francs alors que les investissements au titre de la défiscalisation en faveur des bateaux de croisière ont rapporté 198 fois plus de déductions fiscales, tout en ayant peu d'incidences sur l'emploi et le développement des DOM. Il est donc urgent, à l'heure des réductions de dépenses, de réexaminer tous les dispositifs d'aides qui grèvent le budget de l'Etat, sans fournir de résultats en matière d'emploi.

Ainsi, les maires de l'outre-mer sont unanimes à demander au Gouvernement de redéployer les crédits CIA et CAE vers le secteur non marchand, notamment en faveur des CES. En diminuant de 32 000 le nombre de contrats emplois solidarité, on a jeté le désespoir chez ceux qui, faute de mieux, se contentaient de ces emplois précaires. En 1995, sur 74 946 emplois aidés, le CES est demeuré la principale mesure et a permis à 35,4 p. 100 des jeunes de moins de 25 ans de survivre.

Sachant que les mois qui viennent risquent d'être encore plus difficiles, compte tenu à la fois des données démographiques et des perspectives économiques incertaines, il est nécessaire de rétablir le dispositif des CES qui reste le principal outil de la politique d'insertion dans les départements d'outre-mer.

Il faut ajouter que l'accès au logement conditionne la lutte contre l'exclusion. Mais, de 1990 à 1995, la ligne budgétaire unique n'a augmenté que de 9 p. 100, passant de 1 077 millions à 1 173 millions de francs. Ces moyens insuffisants sont de surcroît mal coordonnés. Aussi, faute de cohérence des programmes de logements, les plus démunis restent en dehors du bénéfice des différents dispositifs.

Messieurs les ministres, lors de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la départementalisation, M. le Président de la République a déclaré : « Dans un monde qui court aujourd'hui le risque de se déshumaniser au nom de la mondialisation ou de l'efficacité, la France doit rester une référence en matière de droits sociaux ».

Ce vœu n'est réalisable que si l'Etat, premier employeur de la République et gardien de la cohésion nationale, réussit à garantir à chacun le droit au travail.

Les contraintes qui pèsent sur son budget ne peuvent pas le dispenser de remplir ses obligations républicaines en outre-mer.

Bien entendu, les forces politiques locales sont conscientes de la nécessité d'apporter leur collaboration à cette œuvre de salut public. Pour ce faire, une globalisation de toutes les interventions financières de l'Etat s'impose, dans un cadre transparent et librement discuté lors de la présentation du budget de l'outre-mer.

Ensuite, l'utilisation de toutes les primes attractives et de tous les dispositifs d'aides à l'emploi en vue d'une plus grande efficacité sur la relance du développement, mérite d'être réexaminée par le Parlement.

Enfin, toutes les initiatives sur des voies nouvelles et toutes les formules de solidarité interne et externe doivent être étudiées avec, comme seule finalité, la lutte contre le chômage, en incluant l'implantation d'un fort secteur non marchand d'emplois, d'animation et de proximité, financé par le redéploiement des aides et une contribution locale de solidarité.

C'est vous dire, messieurs les ministres, que le pacte pour le développement dont a parlé M. le Premier ministre ne doit pas tarder à naître. Encore faudrait-il qu'il libère les forces vives des DOM, qu'il valorise les capacités d'initiative des entreprises et des associations et qu'il prenne en compte les vraies préoccupations de nos pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Messieurs les ministres, bienvenu soit ce débat d'orientation de la politique budgétaire, car il nous oblige à dire tout haut notre inquiétude sur la situation financière de notre pays, il nous conduit honnêtement, devant le peuple, à soutenir celles des mesures que vous nous proposez qui seront des économies de salut public et, enfin, il vous poussera sans doute à écouter avec attention des propositions nouvelles visant à équilibrer l'effort de rigueur consenti sur les crédits de fonctionnement par un effort audacieux en matière d'investissement; sans quoi nous pourrions nous réunir à nouveau dans cinq ans sans avoir entamé sérieusement le traitement de la crise du chômage.

**M. Jean Tardito.** Absolument !

**M. Jean Royer.** Examinons d'abord les crédits de fonctionnement. Au sein des 3 250 milliards de francs de dette globale, la dette de fonctionnement – que l'on obtient par soustraction de la dette d'investissement – atteint désormais 939 milliards de francs. C'est là que réside la grave erreur de l'Etat et l'incompatibilité entre sa doctrine comptable et celle qui est imposée aux collectivités locales.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Certes !

**M. Jean Royer.** Si les collectivités locales se permettaient d'emprunter de l'argent, comme le Trésor le fait cette année, pour un montant de 520 milliards de francs, afin de couvrir un déficit de fonctionnement, le préfet casserait immédiatement la délibération du conseil municipal et la Cour des comptes serait prévenue.

Mais comment arriver à réduire la dette ?

Monsieur le rapporteur général, j'ai lu votre rapport avec beaucoup d'intérêt, surtout sur le plan technique. Outre vos propositions, on y trouve les données sui-

vantes : sur 3 250 milliards de francs de dettes, 2 826 milliards sont négociables. Par conséquent tous les efforts de salut public que nous aurons à faire devront d'abord avoir pour but de diminuer l'augmentation annuelle de la dette par tout moyen utile : d'une part, en augmentant la durée de certains emprunts, durée qui peut encore, techniquement et juridiquement, être augmentée et, d'autre part, en faisant jouer à fond, comme dans toute restructuration de la dette, la baisse des taux d'intérêt sur le court ou sur le moyen terme.

La combinaison des deux efforts, si antinomiques qu'ils paraissent, n'en sera pas moins intéressante pour faire descendre en dessous de 10 p. 100 l'augmentation annuelle de notre dette globale.

Evidemment, il faudra aussi parvenir à tout prix à réduire le déficit budgétaire. A cet égard, il faut aller au fond des choses sans fard et sans peur.

Les crédits de fonctionnement se divisent en deux masses budgétaires : 567 milliards pour le paiement des personnels et 536 milliards pour les interventions ou les subventions.

Comment faire pour réduire chacune des deux masses d'une manière rigoureuse et prudente qui permette à la fois d'alléger la dette et les déficits et de préparer, bien entendu, la réduction future de la charge fiscale ?

On est obligé de convenir que vous aurez beaucoup de mal à réduire les charges de personnels et, comme le disait tout à l'heure Jean-Jacques Descamps, cette diminution devra s'effectuer sur le moyen terme, avec un plan d'au moins cinq ans. Il serait excellent d'ailleurs qu'il coïncide avec une législature.

Comment faire ? Il ne faut surtout pas revenir sur les protocoles qui ont été signés pour l'augmentation des salaires et des primes, afin de ne pas rouvrir une mauvaise guerre des salaires entre les services de l'Etat, le Gouvernement et la représentation nationale.

Il nous reste donc à faire ce que les collectivités, notamment les grandes villes, ont déjà fait depuis plusieurs années : ne pas remplacer la totalité des agents qui quittent le service public pour partir à la retraite. Et il faut le faire avec dignité en s'appuyant sur le motif officiel et réel du redéploiement des services de l'Etat entre administrations centrales, administrations régionales et départementales.

Ayant voté en leur temps les lois de décentralisation, je puis en parler sagement : elles devaient entraîner une déconcentration du pouvoir depuis les ministres jusqu'aux préfets et, si on en avait bien exécuté l'intention de décentralisation et de déconcentration, on aurait dû assister, en contrepartie de l'augmentation des effectifs des services publics dans les régions et les départements, à une très nette baisse de ceux des services des administrations centrales. Or, à regarder l'évolution des catégories de fonctionnaires, on s'aperçoit que l'augmentation a été forte dans chacune des deux et qu'elle a continué sans faire place à une réduction dans les administrations centrales.

Par conséquent, par un redéploiement ordonné sur cinq années, on devrait pouvoir ne pas remplacer tous les agents qui quittent nos administrations publiques, et le faire avec dignité et avec régularité. Voilà comment s'attaquer aux dépenses de personnel.

En ce qui concerne les services, je voudrais vous faire une proposition qui concerne justement le ministère des finances.

En tant que rapporteur des services financiers, je me suis efforcé – d'ailleurs avec votre agrément, monsieur le ministre, ce qui nous a bien rendu service – lors de la dernière discussion de la loi de finances, de rendre parfaitement transparents les comptes des fonds de concours qui s'élèvent actuellement à dix milliards de francs environ, dont six milliards pour les services rendus aux collectivités locales afin de collecter leurs impôts, et un peu plus de quatre milliards au titre de rémunérations à la suite des redressements d'impôts réalisés par les services fiscaux.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est vrai !

**M. Jean Royer.** Il y a aussi un milliard de francs de fonds un peu plus secrets mais dont la véritable identité et la provenance devraient être révélées dans le troisième rapport.

Pourquoi, à présent – et sans vouloir virer la totalité de ces fonds dans le budget du ministère – une part n'en serait-elle pas utilisée pour financer, non pas des avantages aux administrations, ou bien ce qu'on appelle, sur certains chapitres, « des travaux extraordinaires » – que je voudrais bien connaître – mais pour vous aider à réaliser les économies nécessaires et à le faire tout en conservant un budget équilibré ?

Par ailleurs, pour certains budgets, il faudrait demander à la commission des finances de tenir des séances spéciales avant de rendre compte de nos avis, car la complexité en est telle qu'il faut faire très attention.

Enfin, je vous mets en garde contre une suppression de dépenses, trop facile à réaliser dans les interventions de l'État, sur les crédits du logement et surtout de l'emploi. Ne diminuez pas les crédits réservés aux contrats emploi-solidarité ou aux CIE ! Ne revenez pas non plus sur la diminution des charges sociales, pour trente-six milliards, qui pèsent sur un certain nombre de salaires ! Ne touchez pas à tout cela. Sinon, vous allez compliquer encore la situation générale.

Vous ne pourrez pas toucher au budget de la justice ni au budget de la sécurité. Vous ne pourrez plus toucher au budget militaire, après avoir agi comme vous en avez l'intention ! Il vous faudra des années avant de rétablir vos équilibres et pendant ce temps-là, la France aura une économie marchande qui manquera de croissance suffisamment étoffée pour porter des emplois nouveaux et suffisamment forte pour faire reculer le chômage.

Comment ferons-nous pour que l'Europe soit sociale, pour que la France puisse tenir les promesses du Président de la République. Il avait bien raison de les faire, parce que les faits l'y ont poussé. Nous ne pouvons y arriver qu'en lançant à partir de maintenant l'idée d'une grande politique d'investissements.

Je vais encore choquer quelques-uns d'entre vous et je m'en excuse à l'avance, mais quoi de meilleur en cette fin de journée qu'une discussion forte et audacieuse ?

Il faut que l'investissement soit d'intérêt général pour compléter l'investissement de l'économie marchande. Rappelons-nous les faits historiques.

Avant la Seconde Guerre mondiale, Roosevelt lançait la politique du New Deal ! En trois ans, 2,5 millions de chômeurs reprenaient le travail aux Etats-Unis.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Nous ne sommes pas dans la même situation !

**M. Jean Royer.** Je ne parle évidemment ni de l'Allemagne ni de l'Italie.

A la Libération, grâce à un plan Marshall, l'Europe a retrouvé toute sa vitalité : remontée de la natalité d'un côté, remontée des investissements de l'autre, avec les droits de tirage spéciaux. C'était la remontée de l'Europe.

Quand le général de Gaulle est arrivé à la tête de la V<sup>e</sup> République – que ceux qui s'honorent encore de servir son souvenir et son idéal, et je suis toujours de ceux-là, s'en souviennent – il avait proposé un plan hardi. Il avait aussi un franc fort, basé sur l'or. Rappelez-vous toutes les attaques de Rueff ! C'était le Trichet de l'époque. (*Soupires.*) Finalement, il y a eu le nucléaire, l'aérospatiale, un plan calcul. Georges Pompidou a prolongé ces efforts en développant considérablement les investissements industriels.

Aujourd'hui, il faut reprendre cette idée, avec le Fonds de développement économique et social, dirigé par le Trésor depuis 1955. Puisque vous n'avez pas de crédits budgétaires à votre disposition, il faut négocier avec la Banque de France pour qu'une avance monétaire bien calculée, bien sériée selon le volume des travaux, soit affectée au fonds et que des prêts à bas taux d'intérêt, égaux à l'inflation, sur le long et même le très long terme, permettent à l'Etat, aux régions, aux départements et aux villes, de lancer toute une série de travaux.

Il y a d'abord la pierre. Dans les années 70, nous avons fait des plans sociaux de relogement, avec des prêts à 1,5 p. 100 sur quarante-cinq ans, monsieur le ministre du budget. Les terrains étaient donnés par les villes. Nous avons réussi à réaliser des milliers de logements pour les plus modestes. Ils n'avaient pas besoin d'être assistés davantage qu'avec une allocation de logement à l'aval parce que la baisse du prix de l'argent à l'amont pour financer les chantiers permettait d'avoir des loyers réellement bas.

**M. Jean Tardito.** Oui !

**M. Jean Royer.** Il faudrait penser aussi aux financements industriels. Nous avons besoin d'usines d'assainissement. Nous avons besoin de traiter les déchets et notamment les déchets nucléaires. Nous avons besoin, pour préserver l'environnement, de développer toute une série de travaux le long de nos fleuves.

Nous avons besoin également d'équipements militaires et d'équipements de transports.

Pourquoi, par exemple, payer le TGV, qui a coûté 50 milliards à la SNCF, en trois ou quatre budgets d'investissement, alors que l'amortissement technique se fait sur trente ans ? Pourquoi ne pas payer les nouveaux TGV avec des prêts du Fonds de développement économique et social, sur trente ans ?

Le porte-avions *Charles de Gaulle* aura besoin de quarante années d'amortissement technique – je me suis renseigné. Pourquoi ne pas financer les grands équipements militaires en mettant en place cette forme de solidarité entre deux générations pour les remboursements, et avec de bas taux d'intérêt ?

Nous pouvons prouver que, s'il y a une émission monétaire dans ce fonds, pour attribuer des prêts destinés à l'investissement national, complétant les investissements de l'économie marchande, des richesses peuvent être produites, avec de nouvelles ressources fiscales et de nouvelles cotisations sociales payées par les chômeurs qui reprendront le travail. Nous pouvons ainsi démontrer aux marchés qui n'ont pas à imposer de dictature financière aux Etats nations, nous pouvons démontrer à l'Europe, dont le fonds d'investissement, qui a actuellement plus de deux

milliards d'écus, ne sert en rien à lancer des grands travaux, que l'Europe des travaux de demain sera l'Europe sociale, dont on rêve aujourd'hui.

Je m'associerai à vos efforts, messieurs les ministres, à l'intérieur de la commission des finances et auprès de la population pour bien expliquer votre politique. Je vous demande de réfléchir à celle que je vous propose, qui tient d'une noble tradition. Nous avons une excellente administration du Plan qui pourrait reprendre ses activités, un fonds qui ne demande qu'à être employé. Nous aurions certainement de bonnes surprises.

Je terminerai par la parole d'un philosophe grec : « Ce n'est pas parce que la situation est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que la situation devient difficile ». Que cette sagesse antique serve de conclusion à mon propos ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Sarkozy.

**M. Nicolas Sarkozy.** Il est difficile de succéder à un orateur de la qualité de M. Royer. Il nous a cité un beau proverbe. Il connaît certainement celui-ci, je ne sais pas s'il est grec : « Ce n'est pas le chemin qui est difficile, mais le difficile qui est le chemin. »

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, je voudrais faire une première remarque, très rapide, sur la nature du débat qui nous occupe, pour évacuer les questions qui font consensus à l'évidence et m'intéresser quelques instants à ce qui peut susciter débat entre nous.

J'approuve pleinement, messieurs les ministres, la décision du Gouvernement de tenir les engagements de Maastricht – c'est un impératif national pour nous – et, au-delà, de chercher à réduire l'endettement et les déficits. Naturellement, mon soutien vous est acquis.

Mais il ne s'agit pas d'une discussion comptable. La discussion porte sur les moyens au service d'une politique économique et, si vous me le permettez, en étant parfaitement en accord avec les objectifs de la politique gouvernementale qui, de mon point de vue, sont incontestables, j'aimerais réfléchir quelques instants avec vous sur les meilleurs moyens de parvenir à ces objectifs.

Je précise d'ailleurs tout de suite – il me semble que c'est une remarque de bonne foi – que l'exercice auquel vous vous attelez est difficile pour vous et pour le gouvernement d'Alain Juppé, et qu'il l'aurait été pour tout gouvernement à votre place, quelle que soit la majorité et, à l'intérieur de la majorité, quelles que soient les équipes en place. Ce n'est donc pas une affaire d'hommes. D'ailleurs, si la France était facile à gouverner, cela se saurait, et nous serions un certain nombre à pouvoir en témoigner.

A partir de là, il y a trois points que l'on peut sortir de la discussion car ils sont des points d'accord assez simples.

Le premier point, très important pédagogiquement parlant, c'est que les recettes fiscales et sociales ne rentrent pas ou rentrent mal. C'est un point qui peut tous nous rassembler.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Nicolas Sarkozy.** On peut diverger sur les raisons, mais il y a un constat. Je n'en veux qu'un seul chiffre pour preuve : après une augmentation de deux points de la TVA, de 10 p. 100 de l'IS et de 10 p. 100 de l'ISF, les recettes de l'État n'ont progressé que de 3,8 p. 100 en

1995, soit moins que la richesse nationale, qui, en valeur, c'est-à-dire croissance plus prix, a progressé de 3,9 p. 100.

C'est un premier point qui me permet d'avancer cette idée, guère originale mais très importante du point de vue politique : la variable « augmentation des recettes et des impôts » ne fonctionne plus mathématiquement.

Deuxième point qui, me semble-t-il, peut faire consensus, et vous l'avez rappelé vous-mêmes, messieurs les ministres : nous avons atteint des sommets en matière de prélèvements obligatoires. Nous sommes à 45,7 p. 100, c'est-à-dire 11 points de plus que les Anglais et 5 points de plus que les Allemands.

Dans un monde de concurrence ouverte, où le gouvernement d'Alain Juppé a, à juste raison, placé la construction et l'harmonisation européennes au cœur de l'engagement politique du Gouvernement et de la majorité, il va de soi qu'une telle situation ne peut perdurer sans risque de peser sur la compétitivité de nos entreprises, de notre économie, de nos parts de marché et donc de nos emplois.

Ce n'est pas une question idéologique. A partir du moment où on fait le choix, et je le soutiens de toutes mes forces, de la construction européenne, cela veut dire qu'on fait le choix de l'harmonisation des fiscalités. La première conséquence de l'harmonisation européenne, en effet, c'est la mise en concurrence des États et des systèmes fiscaux. Soit on fait le choix de l'Europe et, dans ce cas, on ne reste pas à ce niveau de prélèvements obligatoires, soit on fait un autre choix, qui n'est pas le mien, pas le nôtre.

Troisième point de consensus : il n'y a donc pas d'autre choix que la réduction des dépenses. Si l'on additionne les dépenses de l'État, les dépenses de la sécurité sociale, les dépenses des collectivités locales, on a le taux le plus important de tous les pays du G7. Pourquoi cette comparaison ? Parce que la France se mesure avec les pays les plus puissants et pas avec ceux qui le sont moins.

J'ai bien conscience qu'à partir de ce moment-là, on rentre dans le plus compliqué.

D'abord, la réduction des dépenses. Je vous propose de retenir trois types d'engagements qui devraient permettre de l'obtenir.

Première direction : les économies budgétaires. Je voudrais prendre quelques exemples rapidement, et vous verrez que je ne serai pas en accord total avec les orateurs qui m'ont précédé.

En trois ans – je prends cette période à dessein pour bien montrer qu'il y a une responsabilité collective et que, naturellement, j'en prends ma part ; si cela avait été simple, cela se saurait ! – en trois ans donc, notre budget de l'emploi est passé de 90 à 140 milliards. Dans le même temps, le taux de chômeurs par rapport à la population active est passé de 10,3 à 11,7 p. 100. Avec une croissance comparable à celle de la France, depuis 1980, les Allemands et les Anglais ont créé deux fois plus d'emplois que nous. Il est vrai qu'ils ne disposent pas du quart des aides à l'emploi que nous nous épuisons à mettre en œuvre !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très bien !

**M. Nicolas Sarkozy.** Permettez-moi d'en prendre trois exemples. Là encore, ce n'est pas idéologique.

Les CES, et je suis d'un avis radicalement opposé de ce point de vue à l'orateur qui m'a précédé, ont été créés – l'inspiration était généreuse et il fallait bien faire

quelque chose – par un gouvernement socialiste. En 1990, ils coûtaient 4,5 milliards de francs. En 1995, ils coûtent 17 milliards de francs ! A aucun moment, sauf pendant les dix mois à cheval entre le gouvernement Balladur et le premier gouvernement d'Alain Juppé, le chômage n'a reculé. Nous sommes le seul pays parmi les grands pays industrialisés qui ait ce type de système, et, à aucun moment, cela n'a durablement entraîné une quelconque maîtrise du chômage. Dix-sept milliards après six ans d'expérience: cela doit nous amener à nous poser la question de l'utilité de ce système.

Le gouvernement auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir a créé l'aide au premier emploi des jeunes. Vous l'avez, monsieur le ministre des finances, renforcée. Aujourd'hui, la lucidité et le courage m'amènent à vous dire que cette aide n'a pas rempli 10 p. 100 de l'objectif de création d'emplois que nous lui avions assignée. Quand on l'a présentée, on pensait que ce serait bien. Il n'en reste pas moins qu'il faut à un moment donné regarder les résultats.

Permettez-moi de parler du CIE. Je serai le dernier à contester qu'il s'agit d'une idée généreuse. Cela ne doit pas nous amener à renoncer à nous poser la question de son rapport coût-efficacité. J'ai regardé les chiffres des documents gouvernementaux et, si je ne me trompe pas, il en coûte 25 milliards par an pour un solde de 30 000 emplois supplémentaires, hors effet d'aubaine qu'il est bien difficile, naturellement, d'éviter. Si vous faites la division, cela fait 800 000 francs l'emploi créé ! Qui peut dire que c'est raisonnable ?

Qu'on me comprenne bien ! Je ne suis pas engagé dans une course folle au libéralisme qui me ferait dire qu'il faut passer du « tout aide à l'emploi » à « aucune aide à l'emploi ». Ce serait déraisonnable et ce serait ne pas tenir compte des réalités de misère et de drame dans la vie quotidienne d'un certain nombre de chômeurs. On peut, je crois, se retrouver en disant que ces aides à l'emploi doivent être exclusivement consacrées aux chômeurs en très grande difficulté qui n'ont aucune chance de retrouver spontanément un emploi, sous peine de déréguler gravement le marché du travail. Les chômeurs sont-ils en grande difficulté au bout de deux ans, deux ans et demi ou à trois ans de chômage ? On peut en discuter. Je ne prétends pas avoir la vérité révélée et devoir trancher ce débat. Mais il faut, me semble-t-il, avoir le courage de regarder les choses en face.

Un mot sur les aides au logement, que vous avez évoquées monsieur le président de la commission des finances. Je ne dis pas qu'elles présentent tous les défauts. Je veux simplement noter qu'en quatre ans, les dépenses sont passées de 43 à 53 milliards, soit une augmentation de 20 p. 100, et que, dans le même temps, le nombre de nouveaux ménages est passé de 267 000 à 217 000, soit une baisse de 20 p. 100. Combien de temps allons-nous continuer à accorder des aides à la pierre, qui devaient être remplacées par des aides à la personne, avec, en plus, des aides fiscales ? Nous ne pouvons pas ne pas dire aux professionnels de l'immobilier que trop d'aide tue le soutien à l'immobilier.

Dans le même temps, pour financer ce foisonnement d'aides, on pénalise les classes moyennes, qui, ainsi, ne peuvent plus dégager une part marginale de leurs revenus pour épargner et donc investir dans l'immobilier.

Comment voulez-vous que, tant que les classes moyennes ne pourront pas, dans nos villes – car la France profonde est dans les villes, là où les Français vivent –, acquérir leur propre appartement, le secteur privé de l'immobilier puisse être relancé ?

Un mot sur la fonction publique. Là encore, si l'on veut réaliser de fortes économies, il faut s'attaquer aux grosses dépenses. Vous nous l'avez répété vous-même : 650 milliards de francs, près de 40 p. 100 du total des dépenses.

Un mot sur ceux qui parlent du train de vie de l'Etat. J'ai regardé les chiffres. Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, y compris les dépenses de fonctionnement de l'armée, s'élèvent à 69 milliards de francs, soit 4 p. 100 du budget de la nation.

Par conséquent, le seul poste variable est le nombre des emplois créés dans la fonction publique. C'est un problème incontournable, essentiel, inévitable. Nous sommes le pays où la proportion des personnes employées dans le public par rapport à l'ensemble de la population active est la plus élevée. Savez-vous à combien elle s'élève ? A 24,5 p. 100 ! En Allemagne, elle est de 16 p. 100 et en Grande-Bretagne de 15 p. 100 ! Nous sommes, avec l'Italie, le pays qui a créé le plus d'emplois publics sur la période et qui, dans le même temps, a détruit le plus grand nombre d'emplois privés.

Je considère donc, monsieur le ministre, que vous ne pourrez remplacer tous les départs à la retraite. Et une proportion de un sur trois me paraît raisonnable.

Un dernier mot, en ce qui concerne la défense. Je soutiens totalement les orientations du Président de la République relatives à la remise en cause de nos dépenses militaires. Nous ne pouvons avoir un budget militaire supérieur de 50 p. 100 à celui de l'Allemagne et de 25 p. 100 à celui de la Grande-Bretagne, pourtant puissance nucléaire.

Pour autant, ne nous faisons pas d'illusions : vous ne pourrez pas – ce qui peut paraître paradoxal – réaliser, dans le domaine de la défense, les économies que vous espérez, car les restructurations coûteront beaucoup d'argent.

**M. Daniel Colin.** C'est vrai !

**M. Nicolas Sarkozy.** Les économies susceptibles d'être réalisées en matière de défense ne sont envisageables que sur le long terme et ne sauraient, me semble-t-il, intervenir qu'une fois les restructurations opérées. Pas avant !

Un mot, pour mémoire, sur la deuxième piste que je vous propose, messieurs les ministres, pour contenir le budget de la nation, à savoir les dépenses nouvelles.

Il en va là, je crois, de la lisibilité de la politique gouvernementale. Vous ne pouvez à la fois nous demander, à juste titre, d'expliquer à nos compatriotes qu'il y a tout juste de quoi payer les acquis sociaux existants et nous demander dans quelques semaines ou dans quelques mois de voter une nouvelle dépense, aussi légitime fût-elle – je pense évidemment à la prestation « autonomie ». Toute la crédibilité de la politique économique du Gouvernement s'en trouverait remise en cause.

Aussi, un deuxième engagement doit, à mon avis, être pris : ne pas créer de prestation nouvelle.

Enfin, quelques remarques sur une troisième direction : il faut avoir le courage de ne pas céder à la tentation d'une politique fiscale sectorielle. Je sais bien que ce n'est pas facile et je me doute que vous êtes harcelés et agressés de tous les côtés, par vos collègues d'abord, par les professionnels de certains secteurs sinistrés et par les représentants de certains domaines géographiques de la France qui ne le sont pas moins.

Résistez à la tentation d'une politique fiscale sectorielle ! D'une part, celle-ci serait en contradiction avec votre souci légitime de simplifier l'impôt. D'autre part, l'efficacité d'une telle politique reste à démontrer.

Un exemple : depuis le début de l'année, vous nous avez demandé de consentir des exonérations fiscales, soit sectorielles, soit géographiques, à hauteur de 15 milliards de francs. Avec cette somme, nous aurions pu, sans accroître d'un franc le déficit de l'Etat – ce n'est qu'un exemple –, alléger de 5 p. 100 l'impôt sur le revenu des 16 millions de foyers fiscaux...

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Exact !

**M. Nicolas Sarkozy**. ... dont le manque de confiance et le manque d'appétence à consommer sont pour une grande part responsables de l'atonie actuelle de la croissance française. Je préférerais une diminution de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu frappant les classes moyennes plutôt que des mesures relatives aux quirats...

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Oui !

**M. Nicolas Sarkozy**. ... ou des déductions d'intérêt sur les prêts à la consommation.

Je sais que c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire et je comprends parfaitement que des représentants de professions angoissées par les difficultés viennent vous réclamer de telles mesures. Il faut y résister.

Enfin – et j'en terminerai par là – ...

**M. le président**. S'il vous plaît !

**M. Nicolas Sarkozy**. ... le sujet qui fait le plus débat entre nous dans la majorité, et même parfois dans ma formation politique, a trait à la concomitance d'une réduction des dépenses et d'une réduction des impôts. Une telle concomitance est-elle nécessaire ? Ma réponse est oui, pour trois raisons.

Première raison : si vous réduisez les dépenses sans réduire les impôts, vous prenez le risque d'exercer un effet de récession, alors qu'il faudrait au contraire soutenir la croissance.

Prenons l'exemple des industries militaires. J'ai dit combien je soutenais l'œuvre de restructuration engagée. Il n'en reste pas moins que, dans certaines régions, on va être conduit à mettre en faillite des sous-traitants ou à réduire leurs plans de charge. Si vous ne redonnez pas dans le même temps du pouvoir d'achat sous la forme d'une diminution de la pression fiscale, vous faites courir un risque à la croissance.

Deuxième raison : le souci pédagogique. Réduire les dépenses, ça fait mal, c'est impopulaire, c'est difficile. Si les Français n'en voient pas immédiatement la récompense sous la forme d'une baisse d'impôts, comment voulez-vous qu'ils acceptent cette réduction ? Nous risquons alors de supporter tous les inconvénients d'une telle politique sans en avoir les avantages.

Enfin, troisième raison, qui, dans mon esprit, n'est pas la moindre : nous tous avons promis une baisse des impôts. Je précise que, dans mon esprit, c'est bien évidemment sur les ménages que doit porter en priorité l'effort de réduction fiscale.

Ainsi que vous pouvez le constater, messieurs les ministres, je partage vos objectifs, tous vos objectifs, même s'il peut m'arriver d'emprunter d'autres chemins pour atteindre le même but. (*Applaudissements sur les*

*bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président**. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux**. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat pourrait être intéressant. Mais s'agit-il vraiment d'un débat quand il a fallu attendre plus de quatre heures d'une longue litanie d'intervenants pour que le premier orateur du groupe socialiste puisse s'exprimer à la tribune ? De plus, ce débat serait peut-être plus sérieux si nous avions des réponses à toutes les questions, en particulier si nous savions exactement quels crédits seront annulés en 1996 avant d'opérer des projections sur 1997.

Mais ce débat a tout de même le mérite d'établir le constat de l'échec de la politique conduite depuis 1993.

En effet, vous avez depuis trois ans multiplié les dépenses excessives et inutiles. Les allègements consentis aux entreprises, le décalage de la TVA, les mesures relatives aux allocations familiales, les réductions diverses ont représenté 150 milliards, sans aucun résultat pour l'emploi, comme on peut le vérifier maintenant et comme le reconnaît d'ailleurs le président du CNPF.

Les cadeaux fiscaux accordés aux catégories les plus aisées, les allègements de l'impôt sur le revenu – pour les aides à domicile ou pour les investissements – ont fait le reste.

Vous aviez là l'occasion de réduire le déficit. Vous l'avez au contraire aggravé. De même, vous avez accru excessivement la dette.

Pourtant, vous n'avez pas lésiné sur les moyens. Vous êtes devenus les champions du matraquage fiscal, avec plus de 150 milliards. Ce qui aggrave encore les disparités, puisque ces prélèvements pèsent surtout sur les catégories les plus défavorisées. Vous avez réalisé pour 150 milliards de francs de privatisations, sans en étudier les conséquences sur l'emploi et l'aménagement du territoire.

Il est bien évident que, avec le niveau record de prélèvements obligatoires qui a été atteint, vous êtes, après avoir vendu l'essentiel des grandes entreprises publiques, privés de marge de manœuvre et que vous vous trouvez dans une impasse, ce qui vous oblige, bien sûr, à proposer uniquement des réductions de dépenses.

Mais avez-vous mesuré les conséquences que ces coupes draconiennes auront sur l'ensemble des services publics, sur l'emploi, et ce tout particulièrement dans les régions défavorisées ?

Avant de revenir sur ce point, j'aimerais demander au Gouvernement quelle est exactement sa position – car ce point, messieurs, paraît faire l'objet d'un débat entre vous – sur la baisse d'impôts annoncée par le Président de la République pour 1997. Si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, vous avez semblé dire qu'elle était irréaliste pour 1997 et qu'il ne fallait pas la prendre au sérieux.

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Je n'ai pas dit cela !

**M. Augustin Bonrepaux**. Apportez-nous une réponse concrète : y aura-t-il une diminution d'impôts pour 1997 ? Nous souhaitons avoir une réponse précise à l'issue de ce débat.

Pour le moment, monsieur le ministre, vous ne nous avez pas indiqué comment vous procéderiez, sur quels impôts cela porterait.

Pour ma part, j'éprouve les plus vives craintes. En effet, chaque fois que vous avez consenti des allègements d'impôts, ceux-ci ont profité aux catégories les plus favorisées, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu en 1994 ou des allègements accordés pour l'emploi d'aides à domicile.

Il est vrai que vous avez tellement augmenté les impôts en 1995 et en 1996 que vous pouvez maintenant donner l'illusion que vous allez procéder à une baisse.

En tout cas, on ne peut que s'inquiéter de la cacophonie qui règne dans vos rangs.

Mon inquiétude concerne surtout les services publics, particulièrement ceux des zones défavorisées, car ce sont eux qui permettent de traduire dans la réalité la solidarité nationale.

Votée en 1994, la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire paraissait assurer le maintien et l'amélioration des services publics sur l'ensemble du territoire. Cette loi est-elle toujours d'actualité ? L'année 1997 verra la fin du moratoire et, parallèlement, une restriction des moyens octroyés aux services publics. Comment les choses vont-elles se passer ? Les restrictions, qui se font déjà sentir dans nos départements, ne vont-elles pas être aggravées ? Des suppressions ne vont-elles pas intervenir ? Il me semblait pourtant avoir entendu dire que les services publics à la française devaient être un exemple pour d'autres pays. Or on va, un an après, condamner certains de ces services. Avez-vous mesuré les conséquences de telles suppressions pour la population et pour l'emploi ? Je pense d'abord, bien sûr, à l'éducation nationale, mais aussi à ceux qui sont au service des jeunes, à la gendarmerie, à la santé et à tout ceux qui concourent à la qualité de la vie et à la solidarité.

Quant aux collectivités locales, elles ont été, en trois ans, mises à rude épreuve, puisqu'elles ont été ponctionnées de plus de 20 milliards de francs. Elles ont déjà été contraintes d'augmenter considérablement leurs impôts. Allez-vous continuer à les ponctionner, au risque de réduire encore leurs investissements, d'aggraver la fiscalité et le chômage ? A ce propos, je vous poserai, moi aussi, une question qui vous a déjà été posée tout à l'heure : appliquerez-vous en 1997 la loi qui prévoit que de nouvelles bases soient retenues dans la fiscalité ?

Par ailleurs, on a souligné les conséquences que risquaient d'avoir les réductions de crédits sur le logement, à la fois pour les familles à la recherche d'un logement et pour les entreprises du bâtiment, déjà en grande difficulté.

Enfin, je ferai quelques suggestions, car vous avez effectivement besoin de recettes.

Première suggestion : réduire les allègements excessifs que vous avez consentis aux entreprises, puisqu'ils n'ont eu aucun effet sur l'emploi.

Deuxième suggestion : supprimer les cumuls d'allègements fiscaux qui favorisent les contribuables les plus aisés et qui deviennent intolérables au moment où l'on opère des prélèvements élevés sur les plus modestes. La suppression des avantages fiscaux de la loi Pons, les emplois familiaux, la taxation des successions en matière d'assurance-vie, l'élargissement de l'assiette de l'ISF procureraient sans doute suffisamment de crédits pour équilibrer le budget de 1997 et réduire le déficit.

**M. le président.** Il va vous falloir conclure, mon cher collègue.

**M. Augustin Bonrepaux.** Je conclus, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous en remercie.

**M. Augustin Bonrepaux.** La dernière suggestion que je ferai pour réduire le déficit me paraît un élément important : au lieu de rechercher partout des réductions de crédits, avez-vous pensé, monsieur le ministre, que l'octroi de moyens supplémentaires à quelques services leur permettrait de mieux effectuer leur travail et, finalement, de procurer des recettes supplémentaires ? Si, par exemple, vous accordiez aux services de la DDASS les moyens de mieux contrôler les dépenses d'assurance maladie, ce serait certainement une source d'économies pour les comptes sociaux. Si vous donniez aux services fiscaux les moyens en matériel et en personnel de lutter contre la fraude fiscale, qui dépasse 200 milliards de francs, vous trouveriez certainement des recettes nouvelles.

Telles sont les propositions que je vous sou mets et qui vous permettraient de réduire le déficit sans compromettre les services publics, la solidarité et l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a, c'est clair, consensus sur le diagnostic : le budget de la France est étouffé par la croissance de la dette publique.

Il s'agit bien d'un étouffement : la charge des intérêts de la dette représente, ou va représenter, les trois quarts de l'impôt sur le revenu et l'appel aux marchés financiers, à la fois pour refinancer la dette existante et pour couvrir le déficit, atteindra – court terme compris – 830 milliards de francs cette année et 960 milliards l'année prochaine.

L'épargne est ainsi dérivée vers la couverture des dépenses passées. Depuis six ans, la France « sous-investit » et, de ce fait, ne crée plus d'emplois.

Il faut donc desserrer cet étouffement.

Un effort considérable a déjà été effectué, puisque les deux tiers du déficit hors dette ont été réduits depuis quatre ans. Il est tombé de 180 milliards à un peu plus de 60 milliards.

Mais reste l'opération la plus délicate. Vous nous proposez, monsieur le ministre, une stratégie à la fois simple et ambitieuse : ne pas accroître la pression fiscale et stabiliser les dépenses publiques en francs courants, c'est-à-dire les réduire de 2 p. 100 en francs constants.

Cette stratégie est-elle raisonnable ? Vous avez raison d'affirmer votre volonté de ne pas accroître la pression fiscale, mais ce n'est pas évident. En effet, si le montant des prélèvements obligatoires dans notre pays est, depuis 1984, de l'ordre de 45 p. 100, la part des impôts d'État à l'intérieur de cette charge diminue considérablement. Depuis cinq ans, le rendement de l'impôt sur le revenu n'a pas augmenté. Celui de l'impôt sur les sociétés a aussi stagné. Et l'on sait très bien que les autres impôts, plus évolutifs, comme la TVA ou la taxe intérieure sur les produits pétroliers, augmentent, à législation constante, moins vite que le produit intérieur.

Par conséquent, demander une stabilisation des prélèvements, c'est déjà faire beaucoup.

Peut-on aller plus loin ? Je ne pense pas – c'est peut-être un débat qui oppose certains à l'intérieur de la majorité – que l'on puisse aller plus loin.

Pour quelle raison ? Parce que nos concitoyens sont parfaitement rationnels. Ils savent très bien que les 3 500 milliards de francs de dette que nous avons devant nous impliquent des impôts futurs. Ils savent très bien qu'il faudra un jour réduire le déficit et imaginent bien que leurs revenus vont obligatoirement diminuer.

C'est donc tout à fait logiquement que, même s'ils ont le pouvoir d'achat nécessaire, ils ne consomment pas et n'investissent pas.

Aussi devons-nous leur donner un signal fort pour leur montrer que notre priorité, notre priorité absolue, c'est la réduction du déficit, afin de diminuer les impôts futurs.

Dans ce domaine, il faut éviter les faux signaux. Réduire de façon homéopathique la fiscalité, cela signifie qu'on privilégie le présent par rapport au futur et cela ne donnera aucun résultat. Inutile également d'accorder des réductions consistant à réduire de nouveau l'assiette de l'impôt sur le revenu – je pense évidemment aux quirsats. Si nous voulons baisser les taux de l'impôt sur le revenu, il faut au contraire élargir l'assiette.

Pour réduire les dépenses, il faut évidemment définir une méthode. Personnellement, j'ai essayé de voir si, dans le domaine des interventions publiques, dont le montant s'est accru de 100 milliards de francs en quatre ans, passant de 350 milliards à 450 milliards, il était facile de faire des économies. J'ai trouvé dix interventions publiques qui avaient augmenté significativement.

Elles ont été éconocées tout à l'heure : les contrats emploi-solidarité, les mesures pour l'emploi, le revenu minimum d'insertion, l'allocation aux handicapés, l'allocation logement – et j'en passe.

Comment réduire les dépenses dans ces secteurs ? Le Parlement et le Gouvernement ont-ils les méthodes d'audit leur permettant de prendre des décisions rationnelles et cohérentes ?

Monsieur le ministre, je considère que nous ne disposons pas des méthodes nous permettant de définir réellement les économies, et la première chose que vous devez faire, c'est nous présenter un plan cohérent d'économies nous montrant les avantages coût-efficacité de ces mesures.

Je constate que la méthode des budgets de programmes est abandonnée ; elle doit être rénovée car les « blancs » ne sont même plus publiés.

Nous devrions examiner le budget en respectant la lettre de l'ordonnance organique, c'est-à-dire en votant par titres et par grandes masses de dépenses, afin de procéder aux arbitrages entre ministères, et non plus nous occuper de la défense des intérêts catégoriels de chaque département ministériel.

Cela dit, l'action de résorption du déficit et de réduction des dépenses devrait respecter deux grandes orientations : ne pas subir la tyrannie du court terme, et préférer à des résultats sans lendemain, à des coupes sans suivi, l'efficacité de l'action à long terme.

Je prendrai l'exemple, largement évoqué lors de la préparation de ce débat, de la gestion de la dette. Il est parfaitement exact que la courbe des taux est redevenue normale et que les taux d'intérêt à court terme sont bas. Nous en tirons profit puisque, sur 300 milliards de francs à court terme, une baisse d'un point procure une économie de 3 milliards de francs.

Mais certains pensent que l'on pourrait aller beaucoup plus loin et modifier complètement la structure de notre dette en accroissant la part des émissions à court terme, de manière à profiter de taux à court terme plus bas. J'estime qu'une telle mesure de monétisation de la dette, qui basculerait vers le court terme, serait particulièrement dangereuse, et l'exemple américain est tout à fait clair à cet égard. Un grand débat a eu lieu au Congrès en 1992 et en 1993 à ce sujet, et les Américains ont profité de la baisse des taux à court terme pour monétiser leur dette.

Mais lorsqu'un renversement de tendance est intervenu, non seulement ils ont dû supporter un intérêt supérieur de trois points qui leur a coûté très cher, mais ils ont également eu de très grandes difficultés à refinancer leur dette et à la consolider.

Je crois que nous avons, en France, une gestion dynamique et rigoureuse de la dette, et nous devons donner des signaux clairs au marché.

Nous mettrons longtemps à amortir notre dette à long terme. Même si on peut améliorer sa gestion à la marge en réduisant sa durée ou en lançant davantage d'émissions à taux variable, nous devons clairement donner le signal que nous respecterons les échéances normales, et non hypothéquer l'avenir pour un gain à court terme.

Si j'avais eu plus de temps, j'aurais développé l'idée que notre politique financière ne doit pas sacrifier les jeunes générations. Les études de l'INSEE montrent que, si le revenu des Français a augmenté de 60 p. 100 en moyenne depuis vingt ans, il n'y a eu aucune augmentation pour ceux qui ont entre vingt-cinq et trente-cinq ans. Il faudra par conséquent, lorsque nous ferons le choix des économies, favoriser cette génération, qui est celle qui consomme et investit en logements. C'est elle que les mesures d'intervention devront privilégier.

**M. le président.** Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

**M. Yves Fréville.** Je conclus, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous en remercie.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, vous devez nous proposer un plan d'économies cohérent, et la majorité aura le courage de le voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Jacob.

**M. Yvon Jacob.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Président de la République vient d'affirmer avec éclat la priorité qui s'impose à notre pays et à l'action du Gouvernement, à savoir réduire la dépense publique, et l'on comprend cette priorité.

Dans le groupe des sept premières puissances économiques du monde, le G7, la France possède le triste privilège d'être le pays où la ponction réalisée par l'Etat, les régimes sociaux et les collectivités locales sur la richesse nationale est la plus élevée, avec 56 p. 100 du PIB, loin devant l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada, les Etats-Unis et le Japon. Si l'on appliquait à la dépense publique française le taux de prélèvement allemand, ce serait une économie annuelle de 250 milliards de francs environ qui serait réalisée. Si on lui appliquait le taux de prélèvement britannique, c'est une économie de 500 milliards qui serait réalisée. Cette économie serait de 1 500 milliards avec le taux américain, soit l'équivalent du budget de l'Etat.

On mesure mieux ainsi l'écart, pour ne pas dire le gouffre, qui sépare le comportement dépensier de la France et celui, plus économe, de nos grands concurrents mondiaux.

Les Français savent de façon intuitive que nous ne pouvons pas continuer à vivre à crédit ni au-dessus de nos moyens. Mais il faut aller plus loin et leur démontrer que l'excès de dépenses publiques est non seulement difficile à supporter, mais extraordinairement néfaste.

En effet, la dépense publique excessive tue l'emploi, car les sommes supplémentaires prélevées par les administrations sur l'économie ne sont généralement pas consacrées à la création d'emplois, mais investies dans des dépenses dont le rendement va décroissant, pour ne pas dire qu'il est négatif. Ces sommes sont détournées de l'investissement et de l'innovation, qui sont les facteurs essentiels de la croissance.

S'il fallait une preuve de l'effet destructeur de la dépense publique sur l'emploi, il suffirait de rapprocher le taux de celle-ci du taux de chômage ; ce thème a déjà été développé mais il faut y revenir. Dans les pays du G7, la corrélation entre ces deux taux est parfaite. Le France est en tête du peloton dans les deux cas : première pour la dépense, première pour le chômage. Et les autres pays sont également au même rang pour les deux taux.

La dépense publique excessive tue également la croissance car elle échappe à la recherche indispensable de la compétitivité et à la logique du marché. Comment ne pas voir que la compétitivité globale de l'économie française serait grandement et durablement affectée si nous restions la seule des grandes nations à demeurer dans l'état de collectivisme qui est le nôtre, alors que tous les autres pays sont déjà engagés dans la voie de l'élimination des dépenses inutiles ou insuffisamment efficaces ?

Or, sans la croissance, que la lourdeur des prélèvements obligatoires rend insuffisante ou aléatoire, il ne peut y avoir de réduction de la fracture sociale ; sans croissance, les exclus du marché du travail ne retrouveront pas d'emploi. Il faut donc, comme l'a dit le Président de la République, « passer d'une culture d'assistance, lourde d'effets pervers, à une culture de responsabilité, seule capable de réduire la fracture sociale et de garantir la dignité de chacun ».

Et c'est là que réside la plus grande difficulté posée à l'action politique. Notre mutation culturelle n'est pas faite, ni chez nos concitoyens, qui ont profondément ancrée en eux l'idée que la dépense publique est une marque de solidarité sociale et la réduction des dépenses une marque d'égoïsme de la part des plus aisés, ni chez les hauts responsables de l'administration, ni chez de nombreux responsables politiques, pour qui la dépense est le signe de l'efficacité politique et la justification de leur existence. D'où l'expression connue : je dépense, donc je suis.

Quant au modèle keynésien, inopérant dans le contexte économique d'aujourd'hui, il reste très présent dans les esprits. C'est pourquoi le Gouvernement et la majorité tout entière doivent faire un énorme effort de pédagogie auprès de nos concitoyens. Sans l'adhésion populaire, ou tout au moins l'acceptation d'un si grand changement, rien ne sera possible.

Quant à nous, chers collègues de la majorité, sachons éviter l'écueil de la défense des intérêts catégoriels et particuliers quand viendra le moment de discuter les propositions budgétaires du Gouvernement.

Sachons aussi admettre que nos collectivités territoriales dépensent chaque année une somme équivalente à la moitié du budget de l'Etat. Soyons logiques et administrons à nos dépenses territoriales la même médecine que nous allons imposer à l'Etat.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. Yvon Jacob.** Sinon, nos concitoyens ne pourront nous comprendre et adhérer à la révolution culturelle que nous proposent le Président de la République et le Gouvernement.

Le Gouvernement doit vraiment nous proposer, lors du débat budgétaire, le plus grand effort de réduction des dépenses possible, parce qu'il n'y a pas de temps à perdre, parce que la crédibilité de l'action politique en dépend, parce que le déficit budgétaire doit être fortement réduit.

A ce sujet, et contrairement à certains orateurs, je pense que la forte réduction des déficits en 1997 permettra d'enclencher le cercle vertueux indispensable à la réduction de la fiscalité. C'est pourquoi il ne faut pas céder à la tentation de réduire la dépense publique en réduisant insuffisamment le déficit budgétaire. J'en déduis que la réduction de la fiscalité que nous voulons tous doit faire l'objet d'un signe réel, dès 1997, car les Français l'attendent, mais que la réduction massive de la fiscalité devra se faire en 1998.

Les Français le comprendront si le Gouvernement propose un véritable contrat d'objectifs sur cinq ans et si celui-ci est largement expliqué.

Les voies des économies ont déjà été largement décrites au cours de ce débat, mais je reviendrai tout de même sur la question de la diminution des effectifs de la fonction publique. Cette action est essentielle, indispensable, mais elle passe par la réforme de l'Etat, à laquelle le Gouvernement s'est d'ailleurs attelé, en insistant sur la responsabilisation et la motivation des agents de l'Etat, qui doivent devenir des fonctionnaires heureux, efficaces et considérés.

Je ne saurais trop vous engager également à pourchasser la fraude sociale ainsi que le travail au noir, en créant des sanctions financières lourdes, qui font aujourd'hui cruellement défaut à notre arsenal.

Permettez-moi enfin de suggérer à l'Etat de se séparer du patrimoine qui n'est plus indispensable à la réalisation d'un service public. Ce patrimoine doit être gardé, entretenu et, par conséquent, il coûte cher. Il faut le recenser et l'aliéner. Une nouvelle politique est nécessaire en ce domaine.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a choisi la voie du courage et de la lucidité, il faut garder le cap, car c'est le seul qui permettra de redonner à notre pays le goût de créer et d'innover, et qui rendra, par le travail, la dignité à chacun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat aurait pu être une bonne chose pour le Parlement, et sans doute pour le Gouvernement ; malheureusement, je crains qu'il ne soit qu'une mascarade.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Allons !

**M. Bernard Derosier.** Les déclarations entendues depuis quelques jours quant aux intentions du Gouvernement ont soulevé beaucoup d'interrogations chez les élus locaux et les populations qu'ils représentent, ainsi que chez les 6 millions de fonctionnaires des services de l'Etat, des 37 000 collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Je ne sais si, comme a semblé le dire M. Lamassoure – c'était l'esprit de son propos – 13 millions de personnes vivent aux crochets de la collectivité publique, mais si les 6 millions de fonctionnaires n'existaient pas, si les 13 millions de personnes intervenant pour des missions de service public n'étaient plus là, il faudrait bien assurer ces missions, et le Gouvernement et sa majorité n'ont jamais réellement répondu à la question

de savoir comment et par qui elles le seraient. Depuis quelques jours, ces interrogations sont devenues des inquiétudes. Notre collègue Jacob a dit qu'il faudrait administrer aux collectivités territoriales la même médecine qu'à l'Etat. Convenons que les collectivités territoriales subissent depuis deux ou trois ans des purges régulières de la part de l'Etat, et ce n'est pas le président du conseil général d'Ille-et-Vilaine ou le maire de Château-Gontier qui me contrediront.

**M. Philippe Auberger**, *rapporteur général*. Ni M. le vice-président du conseil général de l'Yonne.

**M. Bernard Derosier**. M. le rapporteur général est également un élu local, mais je ne voulais pas faire un inventaire à la Prévert !

Ces interrogations sont devenues des inquiétudes car les intentions du Gouvernement à propos des collectivités territoriales ne sont pas connues et l'on entend des propos inquiétants sur la fonction publique ; M. le Premier ministre a même proposé, cet après-midi, de « dégraisser » la fonction publique pour la rendre plus efficace.

Je veux, au nom du groupe socialiste, condamner solennellement cette déclaration du chef du Gouvernement...

**M. Jean-Marc Salinier**. Bravo !

**M. Bernard Derosier**. ...qui, par une provocation inutile et malvenue, a cru faire je ne sais quel effet de tribune vis-à-vis de je ne sais quelle partie de l'opinion, et a, en tout cas, choqué les fonctionnaires, auxquels je veux exprimer ici notre entière solidarité.

**M. Jean-Marc Salinier**. Très bien !

**M. Bernard Derosier**. Le Gouvernement nous a donné son explication de la dérive budgétaire ; une explication partielle, partisane, oubliant que le Gouvernement d'aujourd'hui gérait en fait le quatrième budget voté par la majorité de cette assemblée. Je n'ai pas le temps d'y répondre et nous reviendrons sur cette explication dans la suite du débat, en particulier demain après-midi. Je limiterai mes réflexions et mes questions à deux sujets importants : la fonction publique et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement part de l'hypothèse d'une stabilisation des charges en francs courants. Les dépenses stagneraient en valeur et donc baisseraient en volume. Mais les conséquences de ce choix sont, à ce jour, complètement méconnues. Il n'y a aucune proposition concrète d'explication de la part des experts gouvernementaux. Et le rapport du Gouvernement est quelque peu étrange dans la mesure où il ne comporte pas de conclusion. Quels sont les domaines qui feront les frais de cette rigueur, modèle Juppé 1996 ?

Ces inquiétudes, ces interrogations des élus locaux sont justifiées par le fait que ces derniers ont été particulièrement échaudés depuis trois ans. Car le débat d'orientation ne doit nous faire oublier ni le présent, c'est-à-dire 1996, ni le proche passé. Ainsi, lorsque, en 1995, il y a tout juste un an, le Gouvernement nous a proposé un collectif budgétaire, les préoccupations des collectivités locales n'y figuraient pas, et elles n'ont pas été reprises dans le budget pour 1996. On attend encore le début du commencement de l'abondement d'un milliard de francs de la DGF promis par M. Balladur !

Les deux points de hausse de la TVA n'ont pas eu non plus de traduction dans la compensation dont bénéficient les collectivités locales. Ajoutons à cela la baisse des droits de mutation, qui entraîne une réduction des recettes.

Le pacte de stabilité, dont M. Lamassoure nous a vanté la grande qualité, a finalement pour conséquence que, pendant trois ans, les collectivités locales ne bénéficieront pas de la croissance économique. Et je citerai les propos tenus par l'un de vos prédécesseurs, M. Fourcade : « Le pacte de stabilité n'est rien d'autre qu'un habillage choisi par l'Etat pour ne pas appliquer strictement tous les textes qui régissent les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales. »

Je ne reprendrai pas ce que j'ai dit, lors de la discussion du budget de 1996, sur les modalités de répartition de la DGE, sur la diminution de 5 p. 100 de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et sur la CNRACL. Mais je rappelle que la réforme de la fiscalité locale est reportée et que le plan Marshall pour les villes s'est transformé en un modeste programme national d'insertion urbaine. Or le Gouvernement avait prévu 100 000 emplois de ville pour les jeunes, 4 000 policiers de plus, 3 000 appelés supplémentaires mis à la disposition des villes ainsi que des moyens pour la justice. Mais, monsieur le ministre, si le nombre des fonctionnaires et les moyens attribués aux collectivités territoriales diminuent, comment tiendrez-vous les engagements qui furent les vôtres hier ?

Monsieur le ministre, j'aurais aimé avoir plus de temps, mais je m'en tiendrai à celui qui m'a été imparti. Toutefois, avant de quitter la tribune, je regretterai, d'une part, les incertitudes qui pèsent sur les communes, sur les départements et sur les régions et, d'autre part, le fait que ce soit, une fois de plus, les fonctionnaires qui soient considérés comme les boucs émissaires, qui soient montrés du doigt et accusés implicitement d'être responsables des difficultés budgétaires auxquelles est confronté le Gouvernement.

Si, demain, vous voulez contribuer à « dégraisser » la fonction publique, vous devrez nous dire où, quand et comment vous vous en prendrez, une fois encore, aux services publics de l'Etat et des collectivités territoriales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président**. La parole est à M. Hervé Mariton.

**M. Hervé Mariton**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le débat qui nous réunit aujourd'hui aurait pu, pour le Gouvernement, être une manière d'occuper le Parlement sur un sujet important.

Ce débat, que l'on pouvait attendre avec une certaine circonspection, se révèle être passionnant, essentiel, et le Gouvernement lui imprime une direction tout à fait à propos.

Les réflexions que nous avons échangées tout au long de l'après-midi sur l'évolution de la fiscalité et sur la réduction de la dépense publique doivent aboutir à un choix politique pour notre pays.

Le choix politique, ainsi que le président Giscard d'Estaing l'a dit tout à l'heure, est d'abord une condition de notre souveraineté politique. Mais il s'agit aussi d'un choix politique pour chacun de nos compatriotes, d'un choix de liberté. Mais lorsque, comme c'est le cas aujourd'hui, la dépense publique atteint 56 p. 100 du produit intérieur brut, force est de constater que la liberté de choix de nos compatriotes est considérablement restreinte.

Ce choix politique, nous ne pouvons pas seuls, fût-on majorité, fût-on Gouvernement, l'imposer : il faut le faire partager à nos compatriotes, ce qui est peut-être un peu plus difficile. En tout cas, cela doit faire l'objet, dans les mois qui viennent, d'une action de tous les instants de notre majorité.

Ce choix doit être partagé. De ce point de vue, l'affaire n'est pas si mal engagée. Il y a quelques semaines, telle enquête d'opinion plaçait au premier plan l'angoisse fiscale de nos compatriotes, l'évolution de la fiscalité passant dans leur esprit avant même le chômage. Cette attitude n'est peut-être pas raisonnable, mais c'est la leur. Adoptant une telle attitude, ils doivent, s'ils sont cohérents, être prêts à entendre un discours de rigueur sur l'évolution de la dépense publique.

Cependant, ne sous-estimons pas l'effort de pédagogie encore nécessaire ! Chez nos concitoyens existe une très forte culture dépensière, et chacun sait bien l'écart qu'il y a entre le raisonnement sur la fiscalité et l'attitude face à la dépense. Mais quelques prémices sont là.

Le choix politique paraît nécessaire, et il est probablement de notre responsabilité, la pédagogie faisant un peu partie de notre mission, d'approfondir ce point et d'amener nos compatriotes un peu plus loin sur un chemin qu'il est nécessaire d'emprunter.

Choix politique, choix partagé, choix cohérent enfin.

Ce matin, monsieur le ministre, votre collègue ministre de l'éducation nationale m'a taxé de schizophrénie sous le prétexte qu'en tant que parlementaire je pouvais le solliciter sur tel ou tel dossier de sa responsabilité tout en le stimulant quelque peu sur la voie de la réduction de la dépense publique pour ce qui concerne le secteur de sa compétence. Nous devons, en effet, être cohérents et donc faire le tri de nos priorités, locales ou nationales. Mais une volonté de rigueur dans la dépense publique et d'économies budgétaires n'interdit pas de formuler telle ou telle réflexion stratégique ou de se prononcer sur des choix d'opportunité.

Si j'évoque ce point, c'est qu'il me paraît discréditer potentiellement notre démarche. Certains pourront, à l'intérieur du Gouvernement, vous opposer vous-même, monsieur le ministre, à vos collègues dépensiers. D'autres dans cet hémicycle pourront opposer un discours général à des comportements particuliers et sans doute verra-t-on, dans les semaines qui viennent, tel de vos collègues défendre sa propre cause en mettant en contradiction un discours général et un point d'application particulier.

Nous devons avoir des positions cohérentes et, dans le même temps, l'ambition de dire qu'une stratégie d'économies n'est pas nécessairement la négation d'une volonté d'orientation des politiques nationales ni celle de la responsabilité que nous pouvons avoir quant aux situations locales.

La cohérence consiste aussi, ainsi que cela a été dit cet après-midi, à considérer qu'il n'y a pas de sujets tabous. Cette affirmation devra être maintenue dans les mois qui viennent. S'il l'on devait considérer qu'un secteur, parce qu'il consacre l'engagement premier de la République, est d'emblée exonéré de tout effort d'économie budgétaire, le plus simple serait d'arrêter là l'exercice et, en conséquence, d'éviter tout effort de pédagogie à l'égard de nos concitoyens car cet effort, entraînant un coût, exigerait un investissement politique qui devrait être payé de retour.

Nous sommes sur un bon chemin. Une politique cohérente est définie. Il y a là un élément stable pour l'action de la majorité.

La réduction des dépenses publiques ne résulte pas seulement d'une contrainte du traité de Maastricht ou d'une simple contrainte financière : elle est surtout l'expression d'une volonté politique, et cette expression est cohérente.

Certains voudraient nous mettre en contradiction avec les propos du Président de la République sur la fracture sociale. Mais vouloir traiter la fracture sociale ne consiste pas à s'occuper uniquement des groupes qui souffrent le plus : il faut avoir la volonté de trouver un levier du côté de ceux qui peuvent aider à mobiliser le pays, à le tirer vers la croissance.

Tout cela suppose que l'économie soit relancée, dynamisée, ce qui contraint à un effort de réduction des dépenses publiques. C'est à ce prix que nous serons à la fois cohérents et justes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n° 2749).

Acte est donné de cette communication.

4

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 mai 1996, transmis par M. le Premier ministre :

– Un projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

Ce projet de loi, n° 2766, est renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

– Un projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part.

Ce projet de loi, n° 2767, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

5

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 mai 1996, de M. Paul Chollet et de M. Robert Pandraud, une proposition de loi organique tendant à compléter l'article 34 de la Constitution.

Cette proposition de loi organique, n° 2769, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

6

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 mai 1996 :

– de M. Christian Vanneste, une proposition de loi créant des établissements publics territoriaux à vocation culturelle.

Cette proposition de loi, n° 2770, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Antoine Joly une proposition de loi modifiant le barème de l'imposition forfaitaire annuelle de l'impôt sur les sociétés.

Cette proposition de loi, n° 2771, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Francisque Perrut, une proposition de loi rendant obligatoire un enseignement général relatif à l'éducation sanitaire et à l'hygiène.

Cette proposition de loi, n° 2772, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bernard Serrou, une proposition de loi créant un Institut national de la santé publique.

Cette proposition de loi, n° 2773, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Patrick Balkany, une proposition de loi exonérant de la taxe d'habitation les demandeurs d'emploi en fin de droits ou sous contrat d'intégration.

Cette proposition de loi, n° 2774, est renvoyée à la commission de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bernard de Froment, une proposition de loi relative aux délais de jugement des contentieux électoraux.

Cette proposition de loi, n° 2775, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jean-Jacques Delmas, une proposition de loi modifiant le mode de scrutin aux élections régionales dans le cadre d'une circonscription départementale nouvellement définie.

Cette proposition de loi, n° 2776, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Pierre Laguillon, une proposition de loi relative à l'aménagement des abords des routes.

Cette proposition de loi, n° 2777, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Paul-Louis Tenaillon, une proposition de loi relative au vote par procuration.

Cette proposition de loi, n° 2778, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Michel Fanget, une proposition de loi mettant en place un certain nombre de mesures en faveur des associations.

Cette proposition de loi, n° 2779, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Léonce Deprez, une proposition de loi améliorant la protection des ayants droit dont les droits sont gérés par des sociétés de perception et de répartition relevant du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle.

Cette proposition de loi, n° 2780, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Patrick Balkany, une proposition de loi tendant à moraliser les activités des auto-écoles.

Cette proposition de loi, n° 2781, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Claude Bartolone et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi modifiant l'article 225-3 du code pénal et relative à la protection des personnes contre les discriminations effectuées par les compagnies d'assurance en raison de leur état de santé et de leur handicap.

Cette proposition de loi, n° 2782, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Charles Miossec, une proposition de loi autorisant les départements à attribuer des aides directes aux entreprises pour la construction de bâtiments industriels.

Cette proposition de loi, n° 2783, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi tendant à asseoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée et à unifier son taux d'imposition dans le cadre des agglomérations et des pays.

Cette proposition de loi, n° 2784, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Joël Sarlot, une proposition de loi assurant la représentation des familles dans les conseils d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) et des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

Cette proposition de loi, n° 2785, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Guy Teissier, une proposition de loi suspendant provisoirement ou définitivement la prise en compte de l'enfant mineur délinquant dans le calcul des prestations familiales.

Cette proposition de loi, n° 2786, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

7

**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 mai 1996, de M. Marcel Roques, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché viti-vinicole (COM [94] 117 final/n° E 401), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2790, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

8

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 mai 1996 :

– de M. Ambroise Guellec, un rapport, n° 2787, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n° 2749) ;

– de M. François Grosdidier, un rapport, n° 2788, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Robert Pandraud (n° 2695) sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1996 au 30 juin 1999 à certains produits agricoles originaires de pays en voie de développement (n° E 605).

9

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION**

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 mai 1996, de M. Yves Van Haecke, un rapport d'information, n° 2789, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les propositions de la Commission européenne concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes (1996-1997).

10

**DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE**

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 mai 1996, de M. le Premier ministre, une lettre rectificative au projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire.

En conséquence, le titre du projet de loi est ainsi rédigé : « Projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire ainsi qu'au développement de la négociation collective ».

Cette lettre rectificative (n° 2765) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

11

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Mercredi 15 mai 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite du débat d'orientation budgétaire ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2754, portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations unies instituant un tribunal international en vue de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis en 1994 sur le territoire du Rwanda et, s'agissant des citoyens rwandais, sur le territoire d'Etats voisins ;

M. Daniel Picotin, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2761).

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire :

M. Bernard Accoyer, rapporteur (rapport n° 2763).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite du débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

**ORDRE DU JOUR  
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 14 mai 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 30 mai 1996 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 14 mai 1996 :**

Le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation budgétaire.

Cette séance pourra être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.

**Mercredi 15 mai 1996 :**

Le matin, à *neuf heures* :

Eventuellement, suite du débat d'orientation budgétaire.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations Unies instituant un tribunal international en vue de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis en 1994 sur le territoire du Rwanda et, s'agissant des citoyens rwandais, sur le territoire d'Etats voisins (nos 2754 et 2761).

Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire (n° 2763).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Suite du débat d'orientation budgétaire.

**Mardi 21 mai 1996 :**

Le matin, à *dix heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur les états généraux de l'université et débat sur cette déclaration.

Cette séance pourra être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'à *vingt et une heures trente*.

**Mercredi 22 mai 1996 :**

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi organique de MM. Pierre Mazeaud et Jérôme Bignon complétant la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (nos 2748 et 2762).

Discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n° 2749).

**Jeudi 23 mai 1996**, le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures*, et, éventuellement, **vendredi 24 mai 1996**, le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (n° 2749).

**Mardi 28 mai 1996 :**

Le matin, à *dix heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes (n° 2753).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (n° 2764).

**Mercredi 29 mai 1996 :**

Le matin, à *neuf heures* :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (n° 2764).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation des activités financières (n° 2756).

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'adoption (n° 2727).

**Jeudi 30 mai 1996 :**

Le matin, à *neuf heures* :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'adoption (n° 2727).

L'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et modifiant l'article 39 de la loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993 quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances sur la proposition de loi de MM. Charles Millon et Jean-Pierre Thomas visant à créer un plan d'épargne entreprise retraite et la proposition de loi de M. Jacques Barrot créant des fonds de pension (nos 741, 1039 et 1286).

(*Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.*)

## TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 10 mai 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 629. – Avant-projet de budget 1997 (section IV, Cour de justice).

Par lettre du 13 mai 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 630. – Projet de règlement du Conseil relatif à l'aide à la réhabilitation/reconstruction en Bosnie et Herzégovine, en Croatie, en République fédérale de Yougoslavie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine ;

N° E 631. – Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la mise en œuvre des concessions figurant dans la liste CXL établie suite à la conclusion des négociations dans le cadre de l'article XXIV : 6 du GATT (6963/96 L WTO 80) (COM [96] 164 final).

## QUESTIONS ORALES

*Délinquance et criminalité  
(génocide – thèses négationnistes –  
répression – conséquences)*

**1058.** – 15 mai 1996. – **M. Pierre Bernard** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur la nécessité d'assouplir, sinon de supprimer, une loi liberticide, intellectuellement et moralement dangereuse dans son principe car elle fige une vérité historique : la loi Gayssot. Les débats actuels autour de l'affaire Garaudy n'auraient pas lieu si ne subsistait cette loi néfaste, qui met un frein à la recherche historique. Elle constitue une insulte à l'intelligence et à l'esprit humain. A cause d'elle, l'abbé Pierre et Roger Garaudy, homme de cœur, vont se retrouver au ban de la nation. Il lui demande s'il a l'intention de tempérer les ardeurs liberticides de cette loi d'une façon ou d'une autre, d'autant qu'à l'époque du vote il se disait lui-même en désaccord « avec l'idée que l'histoire était fixée par la loi ».

*Armée  
(restructuration – suppression et transfert de régiments –  
conséquences – Oissel)*

**1059.** – 15 mai 1996. – La presse régionale s'est fait l'écho, le 30 avril dernier, du projet de suppression du 71<sup>e</sup> régiment du génie d'Oissel en Seine-Maritime. Cette information, si elle était exacte, viendrait s'ajouter à des restructurations militaires très importantes déjà effectuées : suppressions du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Rouen et de l'établissement militaire régional des subsistances à Rouen ainsi que de la moitié de l'établissement régional du matériel (ERM) de Petit-Quevilly. La Haute-Normandie compte plus de 50 sites industriels dits Seveso et la gestion d'un risque imposerait des opérations importantes et rapides au premier rang desquelles l'armée a toute sa place. Par ailleurs, le 71<sup>e</sup> régiment du génie d'Oissel accueille des jeunes gens de sa région pour un service militaire de proximité, conception à laquelle l'auteur de la question reste très attaché, même si elle est à rénover. C'est pourquoi **M. Michel Grandpierre** demande à **M. le ministre de la défense** de tenir compte de ces spécificités locales et de bien

vouloir donner des informations sur le devenir du 71<sup>e</sup> régiment du génie d'Oissel et de l'ERM de Petit-Quevilly, ainsi que sur le devenir des personnels concernés, tant militaires que civils.

*Logement  
(réhabilitation des cités minières –  
financement – perspectives)*

**1060.** – 15 mai 1996. – **M. Rémy Auchédé** interroge à nouveau **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur l'important dossier de l'habitat minier du Nord-Pas-de-Calais. Répondant à un parlementaire lors des questions orales du mardi 7 mai, sur le même sujet, M. le ministre a apporté des éléments de réponses parfois rassurants, parfois inquiétants. Côté positif, assurance a été donnée du maintien des avantages acquis de la corporation minière et de l'association des élus à la future structure de gestion. Par contre, le maintien de la clause signée entre la Société d'aménagement des communes minières (Sacomi) et la Société de gestion immobilière du patrimoine des houillères du Nord-Pas-de-Calais (Soginorpa) assurant sous une forme ou sous une autre des remontées financières vers Charbonnages de France (CDF) altère toute politique d'envergure pour l'entretien et la rénovation de l'habitat minier. Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre parmi les élus du Nord-Pas-de-Calais, les syndicats, les usagers et les entreprises pour exiger une véritable relance de la politique d'entretien et de rénovation. La mise en œuvre de cette politique passe par la mise en œuvre de quatre conditions indissociables : la mise en place d'une structure de gestion démocratique de l'habitat minier de type office public associant tous les intéressés, le maintien des engagements contractuels de l'Etat (crédits Girzom, ANAH, Palulos) à la hauteur des besoins, l'arrêt des remontées financières vers CDF et la possibilité de recourir à l'emprunt. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ces points et s'il envisage, avant toute décision, une vaste consultation de tous les intéressés dans la région Nord-Pas-de-Calais et notamment de l'association des communes minières représentative des 171 communes concernées.

*Agriculture  
(produits alimentaires –  
protection des consommateurs – santé publique)*

**1061.** – 15 mai 1996. – **M. Jean-Paul Barety** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur la politique du Gouvernement en faveur de la protection des consommateurs dans le domaine de l'alimentation. En effet, on parle beaucoup à l'heure actuelle de la qualité des produits d'alimentation, qu'ils soient d'origine animale ou végétale. Jusqu'ici, nous étions seulement dans le domaine de la gastronomie, sachant qu'il n'est de bons plats sans bonnes recettes et bons produits. Aujourd'hui, c'est la santé des consommateurs qui risque d'être en question. Il lui demande quelles mesures il entend poursuivre et mettre en œuvre pour assurer et contrôler la qualité des produits offerts à la consommation, en particulier s'il entend poursuivre et promouvoir une politique de label de qualité, assortie de sanctions en cas d'infraction.

*Agriculture  
(entreprises de travaux agricoles et ruraux –  
emploi et activité)*

**1062.** – 15 mai 1996. – **M. Dominique Bousquet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur les nombreux problèmes que rencontrent aujourd'hui les entreprises de travaux forestiers. En effet, il s'agit tout d'abord, de l'ambiguïté qui caractérise cette profession passée, ces dernières années, d'un régime salarial à un régime d'entreprises unipersonnelles. Ces entreprises sont fragiles, car très soumises aux aléas d'un marché du bois désormais mondialisé. Elles subissent, aujourd'hui encore, les effets du passage obligé du régime salarial au régime de travailleur indépendant. Celui-ci s'est opéré souvent sans une revalorisation suffisante de la rémunération des prestations. Les entreprises sont donc soumises à des situations très tendues et deviennent déficitaires à la moindre diminution d'activité. On constate ainsi un taux de renouvellement important dans cette profession, les installations sont nombreuses mais les entreprises pérennes sont rares. Aussi, l'ensemble des entreprises de travaux forestiers s'est regroupé en syndicat depuis 1990, et certaines doléances de ce syndicat s'appuient sur une comparaison de la

situation des ETF avec celle des salariés, tandis que d'autres doléances relèvent toutefois d'une approche d'entreprise. Cependant, en dehors des accompagnements conjoncturels qui pourraient être envisagés, deux domaines semblent devoir être analysés plus particulièrement : 1<sup>o</sup>) la formation initiale doit être sélective et délivrer de bonnes bases en gestion d'entreprise ; 2<sup>o</sup>) la pluriactivité pourrait peut-être constituer une voie de stabilisation pour certaines entreprises. Il lui serait donc reconnaissant de bien vouloir indiquer si le groupement compte prendre en considération les problèmes des ETF et, dans l'affirmative, quelles mesures il entend mettre en œuvre afin d'aider cette profession en difficulté.

*Ordures et déchets  
(déchets ménagers – collecte et traitement –  
loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 –  
décrets d'application – publication)*

**1063.** – 15 mai 1996. – **M. Charles Cova** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur les décrets d'application de la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992. Cette loi, relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, a mis en place une nouvelle politique des déchets ménagers portant notamment sur la planification de l'élimination. Elle prévoit également les moyens de financement d'une telle politique. Ainsi, les communes doivent créer une redevance spéciale sur la collecte et le traitement des déchets banals de l'industrie tenant compte de la réalité du coût du service rendu, qui ne sera plus supporté par les seuls ménages. Par ailleurs, tout exploitant d'une installation de stockage de déchets ménagers est assujéti depuis avril 1993 à une taxe. Cette taxe est censée alimenter le fonds de modernisation de la gestion des déchets, géré par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Le montant de la taxe introduirait une première contribution des communes bénéficiant de la prestation au profit de celle qui accueille le centre de stockage. En 1993, le ministre de l'environnement travaillait déjà que un projet de fonds national de solidarité entre les communes qui accueillent des installations industrielles produisant des déchets et les communes qui accueillent une décharge pour ces déchets industriels. Aujourd'hui, quatre ans après la loi du 13 juillet 1992, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'avancée des travaux du ministère à ce sujet.

*Communes  
(personnel – contractuels – recrutement – réglementation)*

**1064.** – 15 mai 1996. – **M. Claude Dhinnin** attire l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation** sur les difficultés que rencontrent les maires pour embaucher du personnel non titulaire. Les mairies sont créatrices d'emplois et il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'assouplir la législation actuellement en vigueur.

*Armée  
(restructuration – établissement du matériel d'Aubigné-Racan –  
fermeture – perspectives)*

**1065.** – 15 mai 1996. – **M. Antoine Joly** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur l'inquiétude de l'établissement du matériel (Etamat) d'Aubigné-Racan dans la Sarthe, où la perspective de la fermeture du site à partir de 2005 a été confirmée. Au cas où effectivement cette fermeture serait inévitable, bien qu'on puisse envisager que le site d'Aubigné-Racan serve d'établissement de soutien régional et d'accueil pour les activités de l'Etamat du Mans dont une grande partie du dépôt va perturber l'extension projetée de l'entreprise Philips, il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'aucune décision ne sera prise concernant l'Etamat d'Aubigné-Racan avant 2005.

*Logement  
(logement social – conditions d'attribution –  
plafond de ressources – retraités)*

**1066.** – 15 mai 1996. – **M. Gilbert Meyer** attire l'attention de **M. le ministre délégué au logement** sur la situation des retraités au regard de la législation applicable en matière de logement social et, plus particulièrement, de plafond de ressources. Qu'il s'agisse d'une entrée dans un logement, ou bien encore de supplément de loyer de solidarité, les retraités sont classés en catégorie de ménage avec « conjoint inactif ». Cette classification est motivée par le fait

que, pour considérer le conjoint – ou le concubin – comme actif, il faut impérativement que les deux aient exercé au cours de l'année précédente une activité professionnelle productrice de revenus soumis à l'impôt. Cette condition exclut donc les ménages dont l'un des conjoints, et *a fortiori* les deux, est retraité. Pareille discrimination n'est pas fondée. M. Hervé de Charette, lorsqu'il avait en charge le ministère du logement, s'était d'ailleurs lui aussi interrogé sur l'opportunité de maintenir une différenciation entre actifs et inactifs. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures susceptibles d'intervenir pour résoudre ce problème.

*Enseignement  
(fonctionnement – transformation des heures supplémentaires –  
emplois – création – perspectives)*

**1067.** – 15 mai 1996. – **M. Jean-Jacques Filleul** appelle l'attention **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur la situation des maîtres auxiliaires et plus particulièrement sur la reconversion des heures supplémentaires. Depuis trois ans, faute de créations suffisantes de postes d'enseignants, les heures supplémentaires ne cessent de progresser. A titre d'exemple, on comptait 811 858 heures supplémentaires dans le second degré, soit une progression de 3,5 p. 100 par rapport à 1994. S'il n'est pas réalisable de toutes les convertir en emplois à temps plein, pour des raisons évidentes de souplesse dans l'organisation de la scolarité dans les collèges et les lycées, en revanche, il serait possible dans l'immédiat de les réduire du tiers, ce qui permettrait la création de 15 000 emplois. Or, ce n'est malheureusement pas le chemin que suit le Gouvernement puisque, contrairement aux allégations du ministre de l'éducation nationale, en 1996, seules 3 600 heures supplémentaires seront transformées en emplois. En Indre-et-Loire, on estime à près de 6 000 le nombre d'heures supplémentaires, et dans l'académie d'Orléans-Tours, un tiers des 1 400 maîtres auxiliaires ne sont pas réemployés. Aussi il lui demande s'il ne vaudrait pas mieux transformer un plus grand nombre d'heures supplémentaires en emplois, afin de permettre le réemploi et la titularisation des personnels enseignants de l'éducation nationale en situation de précarité.

*Charbon  
(houillères du Centre-Midi –  
emploi et activité – Dauphiné)*

**1068.** – 15 mai 1996. – **M. Didier Migaud** attire une nouvelle fois l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur les conséquences terribles qu'aura la fermeture en mars 1997 des houillères du Dauphiné sur l'équilibre très fragile de la petite région que constitue la Matheysine. Une récente étude, réalisée dans le cadre de la procédure du droit d'alerte mise en œuvre lors d'une réunion du comité central des houillères de bassin du Centre et du Midi en février dernier, confirme combien le départ de 450 personnes dont 190 enfants vers une autre région sera à l'origine d'une crise locale forte avec des effets prévisibles de chocs en chaîne. Depuis des années, les élus, soutenus fortement par la population, se retrouveront, quelle que soit leur sensibilité politique, pour plaider la spécificité particulière des houillères du Dauphiné et de leur région. Par leur action, ils n'entendent pas remettre en cause le pacte charbonnier signé il y a maintenant deux ans. Ils demandent que soit donné un contenu au discours tenu en matière d'aménagement du territoire et de maintien de l'activité dans les zones sensibles de moyenne montagne comme la Matheysine. Un report de la décision de fermeture ne remettrait pas en cause le pacte ci-dessus évoqué. Il se justifierait en revanche par le fait que la Mure est le seul site situé en zone de montagne et dont la fermeture contraindra à un déménagement lointain toute une population, pourtant encore indispensable à la vie de la région concernée. L'étude précitée démontre avec beaucoup de rigueur qu'une solution reportant la fermeture à 2002 ne serait guère plus coûteuse à la collectivité que la fermeture brutale en mars 1997. Ce nouveau délai pourrait être mis à profit pour remplir les conditions que chacun juge préalables et nécessaires à toute nouvelle industrialisation et concrétiser notamment les études en cours concernant le désenclavement routier. Il lui demande en conséquence d'accepter l'organisation d'une table ronde permettant de débattre contradictoirement des solutions avancées et de leurs coûts, de prendre en compte la spécificité des houillères du Dauphiné et de la Matheysine en acceptant le report de la fermeture du site de la Mure et en permettant aux actuels mineurs et à leurs familles de continuer à contribuer au maintien de l'activité en Matheysine.

*Agroalimentaire  
(compagnie française de sucrerie – emploi et activité)*

**1069.** – 15 mai 1996. – **M. Jean-Pierre Balligand** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur la restructuration en France de la filière sucre, et en particulier sur ses conséquences concernant le groupe C.F.S. (Compagnie française de sucrerie). A la lecture de la presse économique, il semblerait que la groupe CFS soit l'objet d'une éventuelle cession par le groupe Paribas. Dans le cadre du partage du marché du sucre, une des possibilités de reprise du groupe CFS réside dans l'éclatement du groupe au profit de plusieurs acteurs de la filière sucre. Cette éventualité inquiète vivement l'ensemble des salariés des cinq sites du groupe CFS, à savoir Bray-sur-Seine et Villenoye en Seine-et-Marne, Vauciennes dans l'Oise, Bucy-le-Long et Marle-sur-Serre dans l'Aisne, premier département sucrier de France. Le Président de la République et le Gouvernement rappellent régulièrement la priorité que constitue la lutte contre le chômage. Cependant, force est de constater que les restructurations de grands groupes industriels se soldent fréquemment par des pertes d'emploi. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier, et de lui indiquer quelles initiatives il compte prendre pour assurer le maintien des différents sites du groupe CFS.

*Enseignement  
(aide psychopédagogique – RASED –  
fonctionnement – financement)*

**1070.** – 15 mai 1996. – Par circulaire n° 90-82 du 9 avril 1990, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED). Ce réseau a introduit une aide pédagogique diffusée dans de nombreuses écoles du milieu rural, il a redéfini l'aide rééducative et élargi le champ d'intervention des rééducateurs concernés. Ces enseignants ainsi spécialisés s'adressent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires dont les comportements et les relations ont des répercussions négatives sur l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages. Médiateurs entre parent et enseignants, les rééducateurs améliorent la communication entre les divers partenaires de la communauté éducative. Tout était parfait jusqu'en 1993, date à laquelle l'administration a incité les rééducateurs à ne plus se déplacer. Les enveloppes financières pour les déplacements ont donc été divisées par quatre au cours des dernières années. Ainsi, les rééducateurs ne peuvent plus se rendre dans toutes les écoles de leur zone d'affectation. Les écoles rurales sont donc une fois de plus défavorisées, alors que les collectivités locales concernées font tout pour assurer correctement le fonctionnement de ce réseau qui n'en est désormais plus un, puisqu'il est devenu un point fixe sans possibilité d'atteindre les écoles les plus éloignées. **M. Maurice Depaix** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** de lui dire s'il entend supprimer ou paralyser ces réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté, de lui indiquer les motifs d'une telle suppression ou d'une telle paralysie et, si telle n'est pas l'intention du ministre, de lui préciser quand seront rétablis les crédits de déplacement permettant le fonctionnement réel de ces réseaux.

*Emploi  
(politique de l'emploi –  
aides de l'Etat – val de Sambre)*

**1071.** – 15 mai 1996. – **M. Jean-Claude Decagny** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration** sur la situation de sa circonscription en matière de développement économique. La 23<sup>e</sup> circonscription, et plus particulièrement le bassin de la Sambre, connaît une situation économique difficile avec un taux de chômage de 25 p. 100 de la population active (soit le double de la moyenne nationale) et 27 p. 100 pour la seule ville de Maubeuge. Il touche en particulier les jeunes avec 34 p. 100 des moins de vingt-cinq ans et de nombreuses personnes de plus de cinquante ans. Cependant, le val de Sambre a décidé de se donner les moyens pour sortir de cette situation difficile. Ainsi, les élus, toutes tendances politiques confondues, ont manifesté leur volonté de s'unir en créant la communauté de communes du val de Sambre, qui s'est dotée d'une compétence en matière économique. Le développement de l'enseignement supérieur est encouragé à l'exemple de la création du Pôle européen de compétences en matériaux avancés (Pecma) qui coopère avec des petites entreprises, notamment dans le secteur

des céramiques fines. Une entreprise agroalimentaire vient de s'installer et a permis la création de 12 emplois. Enfin, l'entreprise Maubeuge Construction automobile (filiale de Renault) a investi 2,7 milliards de francs pour créer 200 emplois. Ainsi, tous les acteurs locaux se mobilisent pour lutter contre le chômage. C'est pourquoi, compte tenu des efforts importants qui sont déployés localement, il lui demande s'il serait envisageable de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement de cet effort, afin de soutenir la relance actuelle de l'activité économique de la région.

*DOM*

*(logement : aides et prêts –  
allocations de logement – conditions d'attribution)*

**1072.** – 15 mai 1996. – **M. Jean-Paul Virapoullé** attire l'attention **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur la réforme de l'allocation de logement dans les départements d'outre-mer promise par le Gouvernement depuis 1994. Depuis la proratisation de l'allocation parentale d'éducation sous forme de créance globalisée en juin 1994, aucune somme n'a été débloquée, sinon afin de relever jusqu'à vingt-deux ans l'âge limite de versement de l'allocation de logement. Néanmoins, avait été convenu que deux principes seraient retenus afin d'améliorer l'allocation de logement à raison de 80 MF par an : relèvement des loyers-plafonds pour permettre aux ménages les plus modestes d'emménager dans un logement locatif social neuf ; suppression de l'effet de seuil lié à la non-prise en compte de l'allocation de RMI dans les ressources des ménages, en réduisant ainsi l'écart avec les actifs à revenus modestes. L'extension selon les mêmes principes qu'en métropole de l'allocation parentale d'éducation en mars dernier n'a pas modifié le souhait du Gouvernement d'aller en ce sens. Il l'interroge donc sur les modalités de versement du solde de la créance APE afférent aux années 1994-1995, et au premier semestre 1996, d'une part, et sur le calendrier prévu pour les modifications de l'allocation de logement outre-mer, lesquelles ont été longuement discutées par l'ensemble des acteurs socio-économiques et qui ne sauraient attendre la réforme de l'allocation de logement en France métropolitaine.

*Espaces verts*

*(jardin des Tuileries – entretien – Paris)*

**1073.** – 15 mai 1996. – **M. Laurent Dominati** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les atteintes à l'esthétique, à l'ordonnance et à la vocation même du jardin des Tuileries que lui semblent comporter les opérations à caractère commercial autorisées pour assurer une rentabilisation du site. De ce point de vue, il lui demande s'il ne considère pas que l'installation périodique de manèges et attractions foraines ainsi que la multiplication de concessions concernant des manifestations promotionnelles, des animations, des spectacles ou des restaurants menacent la fragilité naturelle d'un espace de jardins et sont source

de nuisances de toutes sortes portant atteinte à l'intégrité d'un ensemble classé, unique dans le centre historique et culturel de Paris.

*Infirmiers et infirmières*

*(infirmiers et infirmières en psychiatrie –  
diplôme d'Etat – conditions d'attribution)*

**1074.** – 15 mai 1996. – **M. Dominique Paillé** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale** sur les attentes des infirmiers psychiatriques. Ces derniers, en vertu d'un texte réglementaire du 26 octobre 1994, attendent par équivalence que leur soit décerné le diplôme d'Etat d'infirmier. Les dispositions de ce texte sont, semble-t-il, contraires à la directive communautaire 77/453. Néanmoins, la situation spécifique française doit conduire à trouver très rapidement une solution juridique conforme aux engagements pris avec les infirmiers psychiatriques qui pratiquent les mêmes actes que les infirmiers diplômés d'Etat ; ces actes étant énumérés dans le décret de compétences du 15 mars 1993. Par ailleurs, une telle reconnaissance aiderait les restructurations hospitalières que souhaite mener le Gouvernement. C'est pourquoi il lui serait agréable qu'il lui indique comment et quand le Gouvernement pense appliquer l'engagement pris à l'égard des infirmiers psychiatriques. Il y a urgence et ce d'autant plus que certaines DRASS ont déjà accordé le DEI définitif à quelques-uns d'entre eux, ce qui crée de profondes et injustifiables distorsions au sein même de ce corps.

*Politiques communautaires*

*(risques professionnels) – hygiène et sécurité du travail –  
équipements et machines – mise en conformité –  
coût – conséquences)*

**1075.** – 15 mai 1996. – **M. Michel Meylan** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé des affaires européennes** sur la transposition en droit français des directives communautaires relatives à l'utilisation des équipements de travail, obligeant les entreprises à procéder, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1997, à la mise en conformité ou au remplacement de tout ou partie de leur outil de production. Les décrets n° 93-40 et n° 93-41 du 11 janvier 1993, pris en application des directives communautaires n° 89-655 et n° 89-656 du 30 novembre 1989, imposent aux artisans, aux commerçants et aux PME-PMI des investissements très lourds qui menacent la pérennité de leur activité alors que, dans le même temps, d'autres États membres de la Communauté européenne n'ont pas transposé cette législation dans leur droit national. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre aux entreprises françaises de rester compétitives sur le marché européen et, d'autre part, quelles actions il compte entreprendre au niveau européen pour que les directives communautaires, notamment en matière de condition de travail, soient applicables de manière effective et simultanée dans tous les pays membres de la CEE.







